



La santé au travail dans les Hauts-de-France

ATLAS RÉGIONAL

FÉVRIER
2024


prst
2021-2025

L'Atlas santé au travail constitue un état des lieux essentiel pour concevoir et mettre en œuvre les actions partenariales de prévention des risques professionnels au plus près des besoins des territoires.

La multiplicité des contributions, le recueil et l'analyse de données émanant de sources diverses¹ permettent de dresser tous les deux ans un panorama actualisé de la santé au travail dans les Hauts-de-France. C'est principalement sur la base de ces éléments que le Comité régional d'orientation des conditions de travail (Croct) a défini les priorités d'action du 4^e plan régional de santé au travail (PRST), outil de cadrage pour la mise en œuvre des actions partenariales en santé travail pour la période 2021-2025.

À l'image des évolutions nationales, une baisse des indicateurs régionaux de sinistralité au cours des dernières décennies est constatée, avec une stabilisation au cours des dernières années. Cette amélioration ne doit pas occulter le constat d'une sinistralité régionale qui se maintient à un niveau supérieur à la moyenne nationale, reflétant parfois des réalités dramatiques. Des expositions à des situations nuisibles à la santé des travailleurs subsistent et c'est sur ces situations qu'il convient de se mobiliser en agissant en priorité en prévention primaire.

C'est le sens de la loi du 02 août 2021 renforçant la priorité en santé travail qui rappelle le rôle essentiel des services de prévention et de santé au travail aux côtés des entreprises et des salariés. C'est aussi bien sûr une question de dialogue social, la santé au travail constituant un des leviers de la bonne performance sociale et économique des entreprises.

Eviter les accidents et les maladies professionnelles au premier rang desquelles les plus graves et les mortels, permettre le maintien en emploi et en bonne santé des personnes, intégrer les défis nouveaux liés aux crises sanitaires et au changement climatique doivent rester pour tous les acteurs concernés des sujets de mobilisation collective. C'est l'ambition de cet atlas que d'apporter les éléments de réflexion nécessaires à cette mobilisation.

Bruno Drolez
Directeur régional
Dreets Hauts-de-France

Christophe Madika
Directeur Général
Carsat Hauts-de-France

¹ Insee, Carsat, MSA, Services de prévention et de santé au travail, Études épidémiologiques réalisées par les médecins du travail.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	6
----------	---

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE	8
--------------------------	---

Un contexte socioéconomique moins favorable qu'en France métropolitaine	10
---	----

De nombreux emplois industriels malgré un développement continu du tertiaire	12
--	----

SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE	14
---	----

Une espérance de vie plus faible et une mortalité chez les 20 à 64 ans plus élevée dans les Hauts-de-France qu'en France métropolitaine	16
---	----

Un taux de mortalité par maladie de l'appareil circulatoire chez les hommes âgés de 20 à 64 ans près de deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine	18
--	----

SANTÉ AU TRAVAIL ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES	20
--	----

Hommes et femmes : des métiers et vécus au travail différents	22
---	----

Liens entre le vécu au travail et la santé perçue : des pistes pour la prévention	24
---	----

Les risques chimiques et biologiques, spécificités des Hauts-de-France	26
--	----

ACCIDENTS DU TRAVAIL	28
----------------------	----

Réduction du risque d'accidents du travail dans presque tous les secteurs d'activités	30
---	----

Les hommes avec le moins d'ancienneté dans l'entreprise plus souvent victimes d'accidents	32
---	----

Des arrêts liés aux accidents du travail plus longs qu'en France pour la troisième année consécutive	34
--	----

Des malaises prépondérants parmi les décès au travail par accident	36
--	----

MALADIES PROFESSIONNELLES	38
Un recul de l'indemnisation des maladies professionnelles dans l'industrie	40
Des troubles musculosquelettiques très présents et des troubles psychosociaux prenant de l'ampleur	42
COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL	44
Augmentation du coût du risque professionnel due à la durée plus longue des arrêts et aux séquelles plus fréquentes	46
ARRÊTS DE TRAVAIL ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	48
Arrêts de travail d'au moins 30 jours : les troubles ostéoarticulaires majoritairement en cause	50
Arrêts de travail d'au moins 30 jours : des durées et reprises différenciées selon les pathologies	52
DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI	54
LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	80
RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE « LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE »	81
LES CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	82
LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	83

SYNTHÈSE

La population régionale face à une situation économique et sanitaire peu favorable

La région Hauts-de-France rassemble 6 millions d'habitants, soit 9,2 % de la population métropolitaine. Un déficit migratoire important pénalise de longue date sa dynamique démographique. La densité de sa population culmine en tête des régions de province, avec des valeurs particulièrement élevées dans la métropole lilloise et sa périphérie proche.

La population régionale fait face à des difficultés d'insertion professionnelle, caractérisées notamment par le taux de chômage le plus élevé de métropole – 8,8 % de la population active fin 2022 – et les taux d'emploi des jeunes et des seniors parmi les plus faibles.

Au-delà de l'activité, les habitants des Hauts-de-France sont aussi confrontés à des difficultés d'ordre sanitaire. La mortalité survenant avant 65 ans est nettement plus fréquente dans la région, avec notamment une surmortalité prématurée par cancer et par maladie de l'appareil circulatoire. On comptabilise en particulier un décès sur deux chez les femmes de 20-64 ans à la suite d'un cancer (38 % chez les hommes), et un taux de mortalité lié à l'appareil circulatoire représentant respectivement 10 % et 14 % des causes de décès féminins et masculins.

Un déclin industriel au profit d'une tertiarisation continue

Plus de 2 millions de salariés et d'indépendants sont employés dans la région au sein des régimes général et agricole en 2021. Les établissements de plus de 100 salariés regroupent 43,4 % des salariés du régime général. Si ceux de moins de 20 salariés représentent 8 établissements sur 10, ils emploient moins de 3 salariés sur 10.

Plus des trois quarts des établissements appartiennent au secteur tertiaire, avec une part des services non marchands supérieure de près de 4 points au niveau national. La région Hauts-de-France reste marquée par un fort déclin industriel : bien que plus élevée qu'au niveau national, la part des ouvriers ne cesse de décroître.

Les risques chimiques et biologiques, spécificités des Hauts-de-France

La 4^e édition de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels permet de mettre en avant des risques chimiques et biologiques supérieurs en région, touchant principalement le corps ouvrier. Toutefois, les contacts avec le public et les contraintes posturales et articulaires sont les risques les plus fréquents avec plus de 2,4 millions de salariés exposés pour les premiers, et moitié moins pour les seconds. Sur le prisme psychosocial, le manque de reconnaissance est pointé en premier lieu par les agents salariés.

Un travail apprécié majoritairement par les hommes et femmes salariés des Hauts-de-France

Les métiers et secteurs d'activité des salariés restent très genrés. Il en résulte des différences importantes entre hommes et femmes dans les vécus au travail, les contraintes d'horaires, temporelles et physiques. Parmi les écarts les plus notables, les vibrations restent une exposition quasi exclusivement masculine, tandis que les femmes jugent insuffisantes l'entraide et les coopérations, quasiment deux fois plus souvent que les hommes.

La plupart des salariés évoquent des difficultés d'ordre psychique ou ostéomusculaire. La santé neuropsychique est fortement liée aux contraintes psychosociales de travail, tandis que les plaintes dorsolombaires relèvent de causes plus variées.

La sinistralité régionale toujours nettement supérieure à la moyenne nationale

En 2021 sont dénombrés 56 800 accidents du travail pour les salariés du régime général et 3 500 pour ceux du régime agricole dans les Hauts-de-France. Historiquement, les accidents du travail surviennent plus fréquemment dans la région qu'en moyenne nationale : 35,9 accidents pour 1 000 salariés en 2021, soit 5,8 points de plus qu'en France, notamment en raison de la structure du tissu productif régional. Les secteurs du transport, de l'entrepôt, de la construction, de la santé et de l'action sociale apparaissent toujours comme les plus accidentogènes. Avec 45 cas pour 1 000 salariés, la fréquence la plus importante des accidents du travail se situe dans les établissements employant de 20 à 149 salariés.

Arrêts consécutifs aux accidents du travail : 20 750 équivalents temps plein non travaillés en 2021

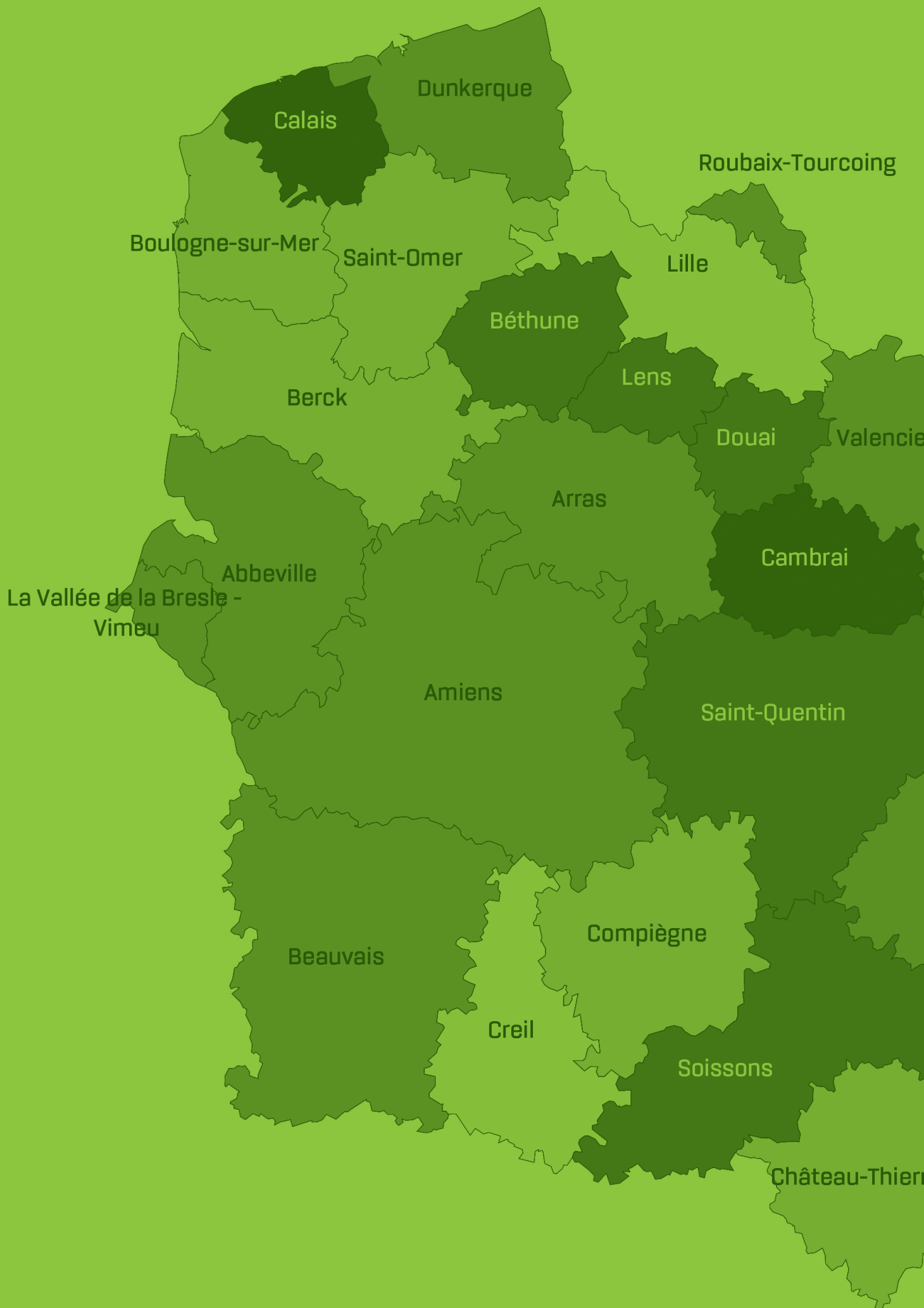
Si la fréquence des accidents a tendance à diminuer, la durée des arrêts de travail qui leur sont consécutifs suit une tendance à la hausse pour atteindre 82 jours en moyenne dans les Hauts-de-France en 2021. Les journées arrêtées en raison d'accidents du travail atteignent ainsi l'équivalent de 20 750 temps pleins. Jusqu'en 2019 l'indice de gravité des accidents demeure plus faible en région, il lui est légèrement supérieur en 2021. Cette même année est marquée par une recrudescence des accidents graves, notamment des décès parmi lesquels les malaises sont davantage reconnus. Pour toutes ces raisons - hausse de la durée des arrêts, nombre d'incapacités permanentes et décès - le coût associé aux accidents du travail s'accroît sensiblement et atteint 407 millions d'euros.

Les maladies professionnelles liées essentiellement à des troubles musculosquelettiques

En 2021, le nombre de maladies professionnelles est en baisse par rapport à 2019, plus particulièrement dans l'industrie. Les troubles musculosquelettiques prédominent largement parmi les affections, et l'amiante est la 2^e pathologie reconnue et indemnisée. En 3^e position, on comptabilise une centaine d'affections respiratoires aiguës liées au Covid pour lesquelles il existe désormais un tableau présentant les conditions de reconnaissance en maladie professionnelle. La progression de la reconnaissance des troubles psychosociaux se poursuit en 2021. Les frais liés aux maladies professionnelles atteignent 314 millions d'euros cette même année, avec un coût par salarié le plus élevé dans l'industrie et la construction.

Une reprise au poste problématique pour près de la moitié des salariés vus en visite de reprise après un arrêt d'au moins un mois

Les arrêts de travail d'au moins un mois sont plus présents dans l'industrie, l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale, d'après une enquête régionale de l'Institut de santé au travail du nord de la France réalisée auprès des médecins du travail de la région Hauts-de-France. Les pathologies du système ostéoarticulaire, les troubles mentaux et du comportement sont les causes principales de ces arrêts de travail. Les reprises de poste sont d'autant plus complexes que les arrêts sont longs ; ainsi, pour les arrêts d'au moins un an, la majorité des visites médicales de reprise débouchent sur un avis d'inaptitude.





CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

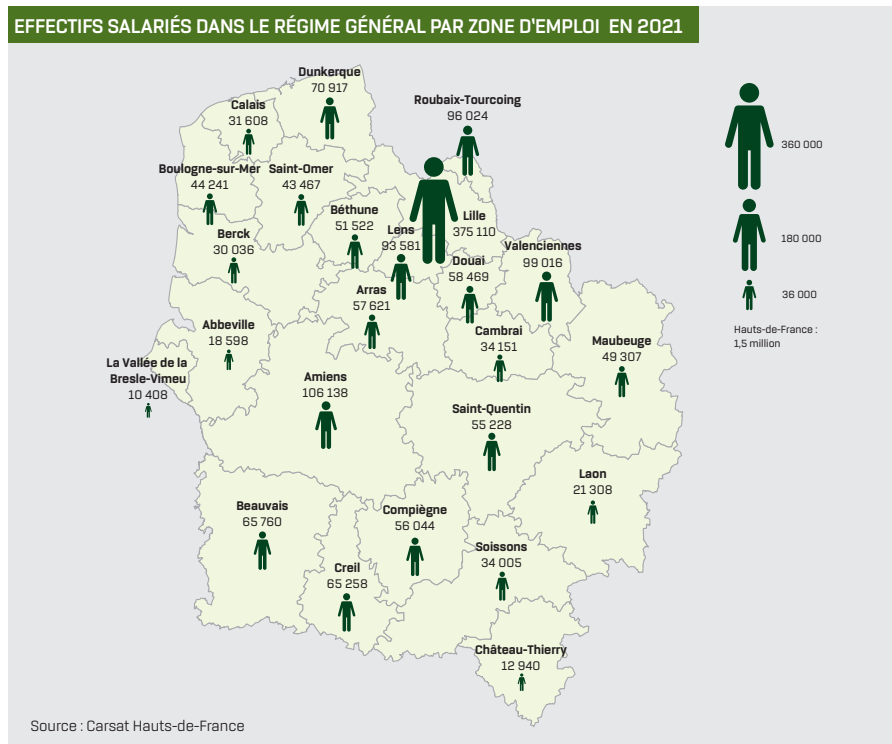
Un contexte socioéconomique moins favorable qu'en France métropolitaine

Les Hauts-de-France figurent parmi les régions françaises pourvoyant de nombreux emplois. Les salariés se concentrent néanmoins davantage dans certaines zones, notamment celle de Lille et des alentours. L'année 2021 est marquée par une croissance économique. Bien qu'en baisse, le taux de chômage de la région demeure le plus élevé de France métropolitaine. Les salariés les plus jeunes et les plus âgés sont moins souvent en emploi que sur le territoire national.

Des emplois plus présents dans le département du Nord

En 2021, les 1,5 million de salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont concentrés sur quelques territoires, la moitié des effectifs se trouvant dans le département du Nord. La zone d'emploi de Lille est le plus gros pourvoyeur regroupant un quart des emplois de la région. Loin derrière suivent les zones d'emploi d'Amiens, Valenciennes, Lens et Roubaix-Tourcoing qui comptabilisent chacune 6 % des emplois régionaux (Figure 1).

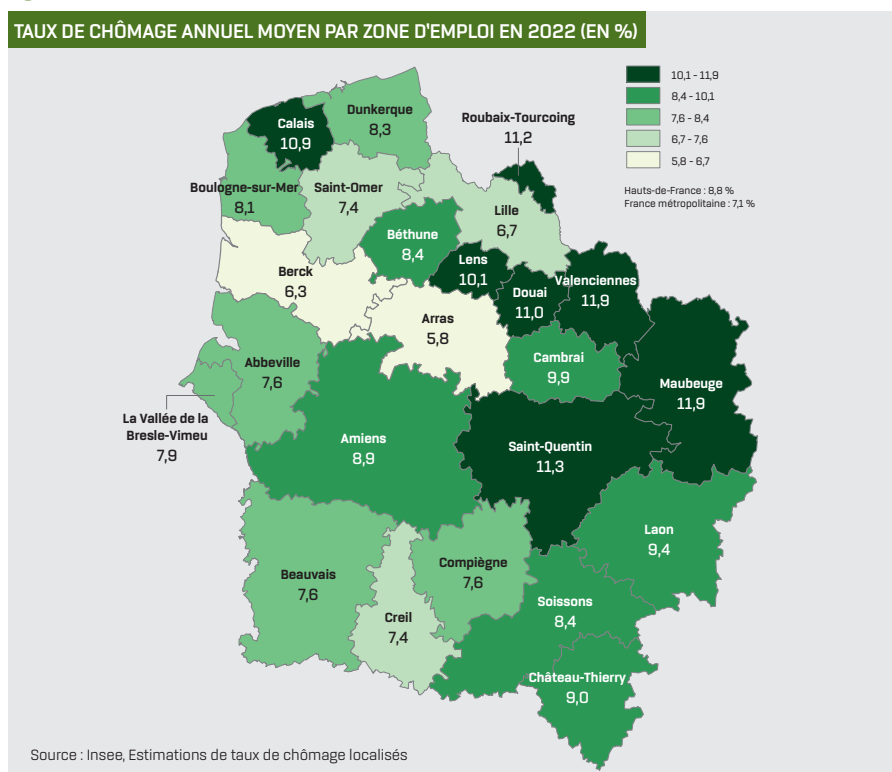
Figure 1



Un chômage ancré dans la région

Le taux de chômage annuel moyen passe en deçà des 9 % pour atteindre 8,8 % de la population active en Hauts-de-France, ce qui n'était plus arrivé depuis 1983. Le différentiel avec le niveau national reste identique, soit 1,7 point supérieur à la moyenne française ce qui en fait le taux de chômage régional le plus important de France métropolitaine. Les départements de l'Aisne et du Nord affichent des taux élevés (respectivement 10,5 % et 9,3 %), alors que l'Oise reste un département privilégié avec un taux de chômage proche de la moyenne nationale (7,4 %). Le département du Nord est le 2^e département métropolitain le plus touché par le chômage ; tandis qu'au niveau territorial en dehors des départements et territoires d'outre-mer, six zones d'emploi sont présentes parmi les dix plus forts taux de chômage : Maubeuge et Valenciennes (11,9 %), Saint-Quentin (11,3 %), Roubaix-Tourcoing (11,2 %), Douai (11,0 %) et Calais (10,9 %).

Figure 2

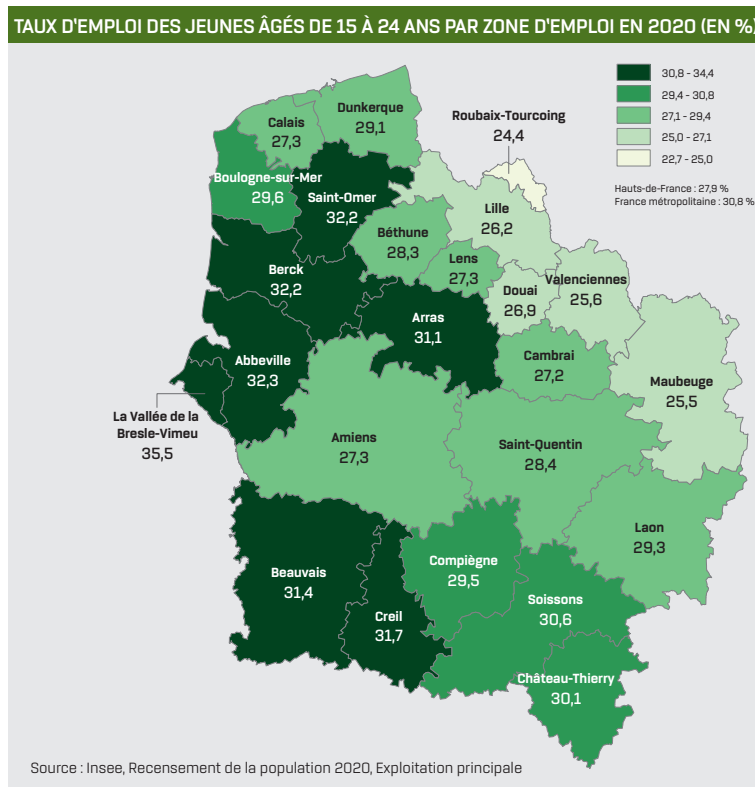


Plus d'un jeune de 15 à 24 ans sur quatre en emploi

Le taux d'emploi – nombre d'actifs en emploi rapporté à la population totale – des jeunes de 15 à 24 ans est de 27,9 % en région en 2020 (30,8 % en France métropolitaine). Par sa proximité avec l'Île-de-France, le département de l'Oise a le taux le plus élevé (31,2 %) en opposition avec le département du Nord (26,2 %). Les trois autres départements ont pour leur part un taux d'emploi similaire : 28,7 % dans l'Aisne et la Somme, et 28,0 % dans le Pas-de-Calais.

La zone d'emploi régionale de la Vallée de la Bresle-Vimeu détient le taux d'emploi des jeunes le plus important avec plus d'un jeune sur trois en emploi (35,5 %). Les taux les plus faibles quant à eux sont présents sur les zones à fort taux de chômage : Roubaix-Tourcoing, Maubeuge, Valenciennes ; voire à forte proportion étudiante comme sur la zone de Lille.

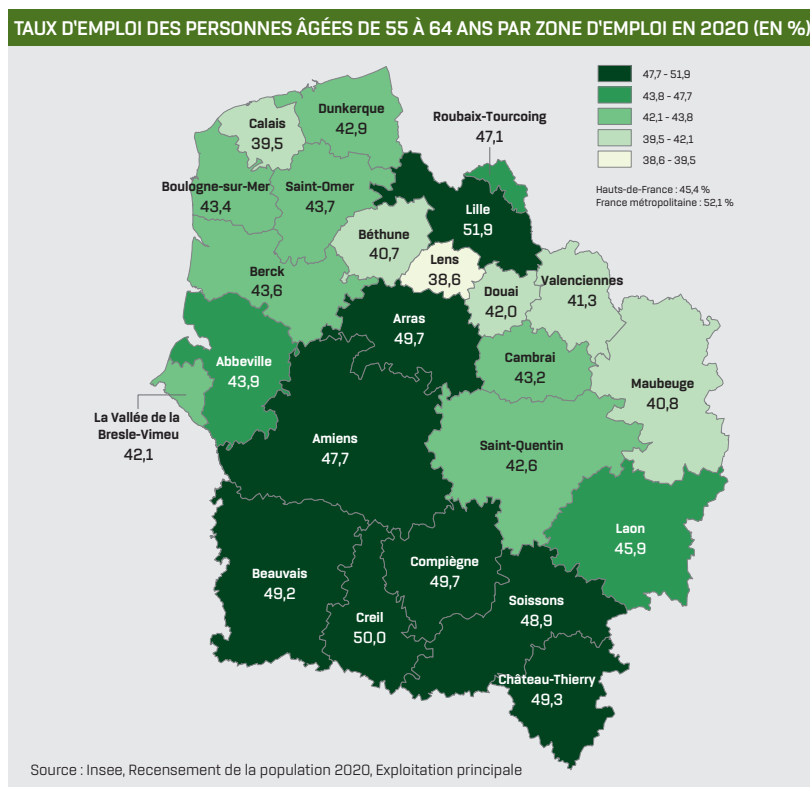
Figure 3



Parmi les 55-64 ans, quatre sur dix en emploi

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans continue à progresser pour atteindre 45,4 % fin 2020. La région reste cependant toujours en deçà du niveau national (52,1 %), soit un différentiel de 6,7 points. L'Oise est le département enregistrant le plus fort taux d'emploi avec une personne sur deux en emploi (49,9 %), bien au-delà des départements de la Somme (46,2 %), du Nord (45,9 %) et de l'Aisne (45,0 %). Le Pas-de-Calais enregistre quant à lui un taux d'emploi des seniors particulièrement bas (42,1 %). À l'échelon de la zone d'emploi, seules Creil et Lille comptabilisent une personne sur deux en emploi, sans toutefois atteindre le taux national ; tandis que les zones de Lens et Calais se démarquent par des taux d'emploi des seniors très bas (respectivement 38,6 % et 39,5 %).

Figure 4



De nombreux emplois industriels malgré un développement continu du tertiaire

Le secteur tertiaire poursuit sa croissance et regroupe la majorité des établissements et des salariés de la région. Malgré son déclin, l'industrie demeure plus présente en région qu'en France, impliquant un constat similaire pour les salariés de profession ouvrière. À noter également une présence plus importante en 2021 des artisans commerçants et professions libérales.

Un secteur marchand important, mais moindre qu'au niveau national

Fin 2021, la région possède 159 655 établissements actifs, hors secteur de la défense et particuliers employeurs. Parmi ces établissements, 92,2 % emploient au moins un salarié, et plus des trois-quarts appartiennent au secteur tertiaire (77,3 %) dont 60,9 % aux services marchands. La particularité des Hauts-de-France est d'avoir une part des services marchands moindre qu'au niveau national, au profit des services non marchands supérieurs pour leur part de près de 4 points par rapport à la France métropolitaine. Les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie quant à eux, restent dans des proportions similaires au niveau national, respectivement 5,7 %, 6,8 % et 10,2 % des établissements actifs employeurs.

Plus de sept établissements sur dix ont entre 1 et 9 salariés (71,5 %), mais la région se caractérise surtout par une proportion plus importante d'établissements de plus de 10 salariés comparativement au niveau métropolitain (20,6 % contre 18,2 %).

Près d'un salarié sur deux au sein des petites et moyennes entreprises

Les très petites entreprises, celles employant 1 à 19 salariés, emploient près d'un salarié sur trois du régime général. À l'autre extrémité, les plus grands établissements, ceux employant 250 salariés et plus, regroupent 24 % des salariés. Le restant de l'effectif, soit 45 % des salariés, travaille dans des petites et moyennes entreprises (Figure 3).

Figure 1

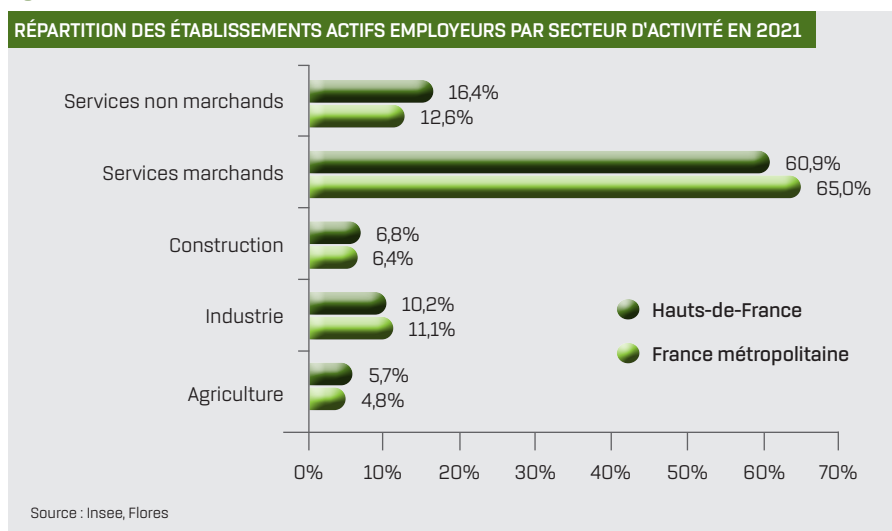


Figure 2

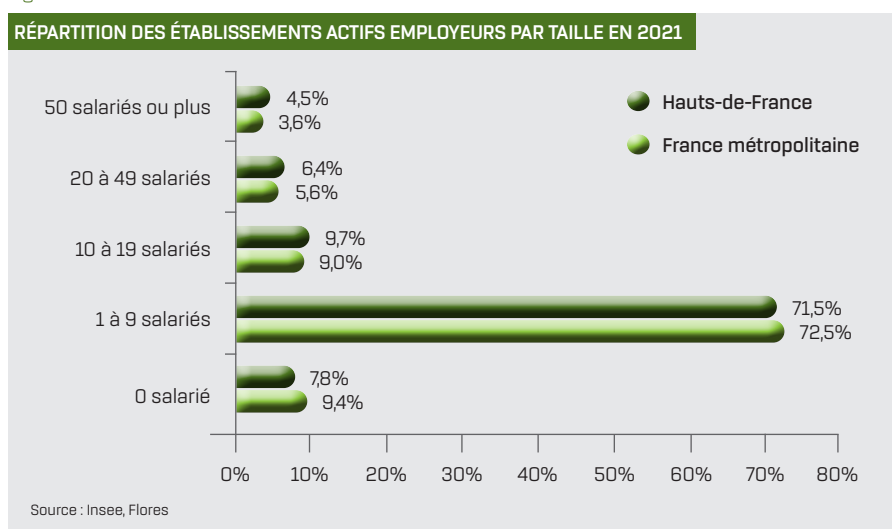
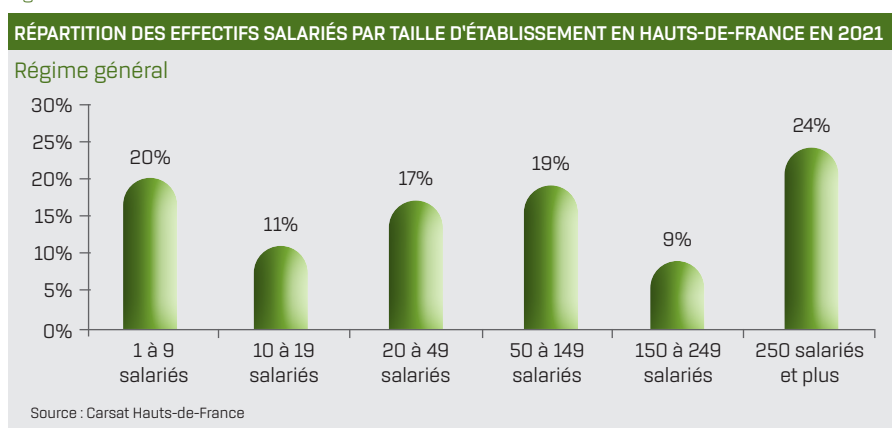


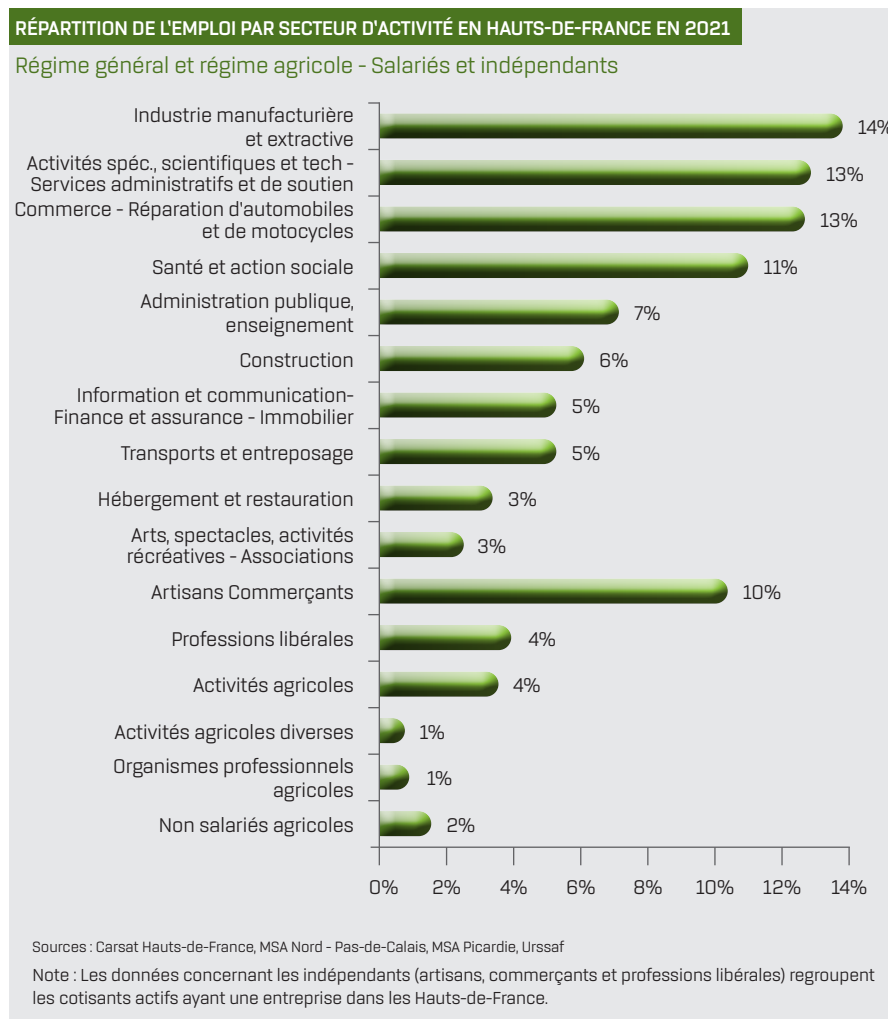
Figure 3



Prédominance des services

En 2021, sont recensés plus de 2 millions d'emplois regroupant les salariés et indépendants du régime général ainsi que les salariés et non-salariés du régime agricole. Parmi ces emplois, 79 % font partie du régime général, soit plus de 1,5 million de personnes. Bien qu'il perde des emplois chaque année, le secteur de l'industrie demeure très présent en Hauts-de-France regroupant 14 % des effectifs salariés de la région. Les services ne cessent de progresser, en particulier dans le secteur santé et action sociale qui poursuit sa croissance. Par rapport à 2019, les artisans commerçants et professions libérales sont plus présents en région, avec une hausse de leur poids de 2 points en deux ans (Figure 4).

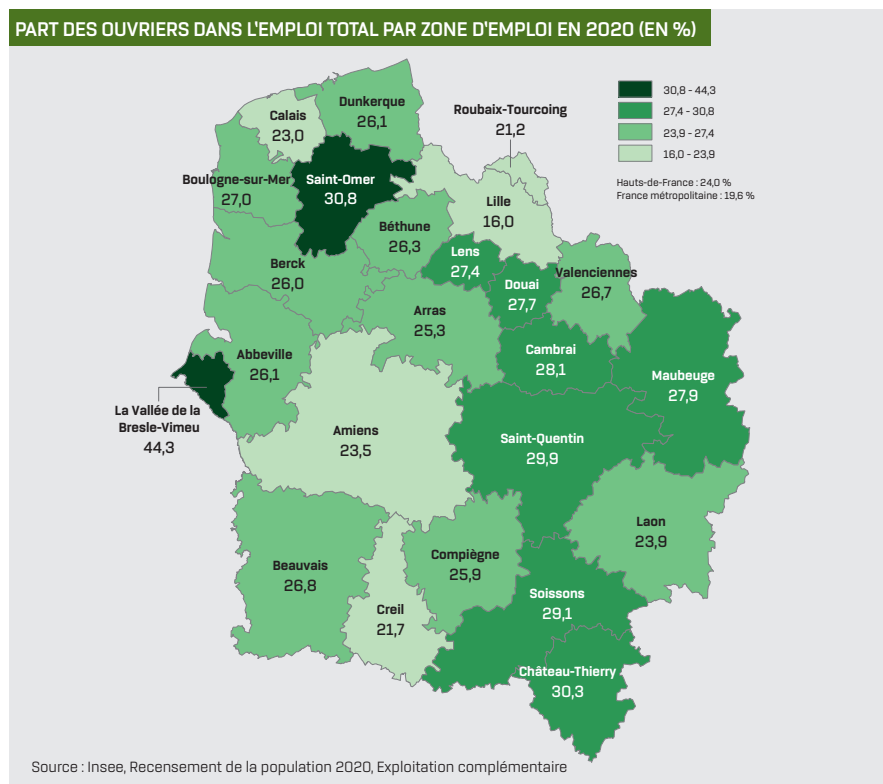
Figure 4



Des ouvriers encore présents

La région Hauts-de-France reste marquée par un fort déclin industriel. Bien que plus élevée qu'au niveau national, la part des ouvriers ne cesse de décroître (24,0 % en région contre 19,6 % en France métropolitaine). Quatre des cinq départements se distinguent avec la présence de plus d'un quart d'ouvriers, face au département du Nord où le taux y est inférieur (21,2 %). Localement, la zone de Saint-Omer présente une forte empreinte industrielle avec une part d'ouvriers de 30,8 %, au même titre que Château-Thierry (30,3 %). La partie régionale de la zone de la Vallée de la Bresle-Vimeu comporte quant à elle, plus de deux salariés sur cinq dans le domaine industriel. Seule Lille, capitale régionale, affiche une part d'ouvriers moindre qu'en moyenne française, avec 16,0 %.

Figure 5





Maubeuge

Laon

SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Une espérance de vie plus faible et une mortalité chez les 20 à 64 ans plus élevée dans les Hauts-de-France

Tant chez les hommes que chez les femmes, la région Hauts-de-France détient les plus faibles espérances de vie à 65 ans de France métropolitaine, avec un écart d'un an pour les hommes et d'un peu plus d'une demi-année pour les femmes avec la région Grand Est qui arrive juste après ; ces écarts sont respectivement de deux ans et demi et de deux ans avec la région la mieux placée.

Une espérance de vie à 65 ans plus élevée chez les femmes

L'espérance de vie à 65 ans chez les femmes des Hauts-de-France est de 22 ans contre 17,7 ans pour les hommes, soit une différence de 4,3 ans. Ces valeurs sont inférieures à celles observées en France métropolitaine (respectivement 23,3 et 19,3 ans).

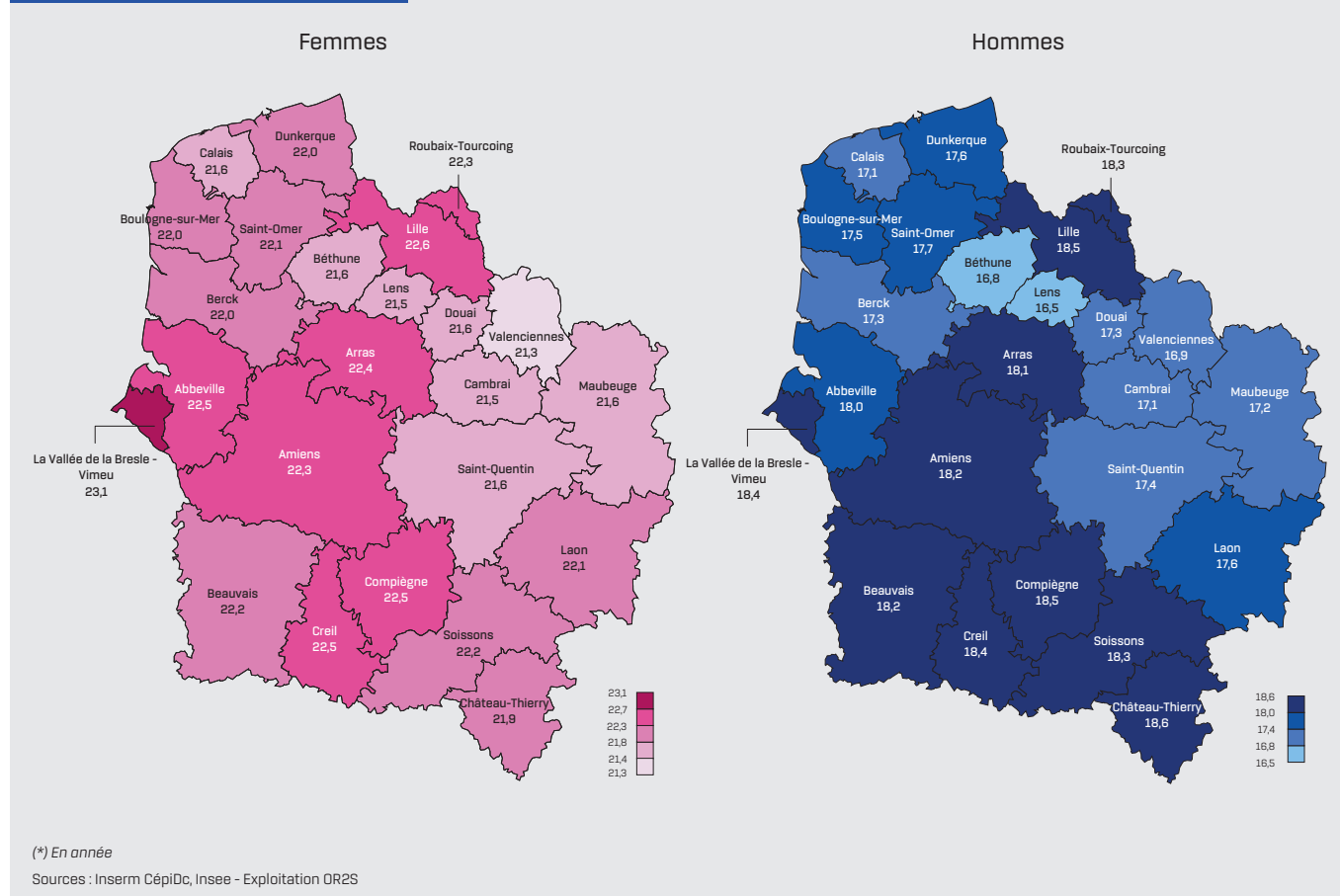
Aucune zone d'emploi n'enregistre d'espérance de vie à 65 ans supérieure au ni-

veau national, seule la partie régionale de la Vallée de la Bresle-Vimeu enregistre une valeur proche de celle de France métropolitaine (-0,2 an). Plus généralement, outre la zone précédemment mentionnée, les espérances de vie à 65 ans les plus élevées se trouvent dans les zones d'emploi de l'Oise et de la Somme, ainsi que celles de Lille, d'Arras, et de Roubaix-Tourcoing. Pour les

hommes, sont également à mentionner les deux zones d'emploi au sud de l'Aisne, Château-Thierry et Soissons.

Figures 1 et 2

ESPÉRANCE DE VIE À 65 ANS* EN 2011-2017



Une mortalité générale chez les 20-64 ans plus élevée dans les Hauts-de-France

Avec près de 9 000 décès en moyenne annuelle sur la période 2011-2017 survenus chez les 20-64 ans domiciliés dans les Hauts-de-France (2 935 décès féminins et 6 042 décès masculins), la région présente une surmortalité en regard de la France métropolitaine. Ainsi, le taux régional de mortalité féminin est de 214,3 pour 100 000 habitantes âgées de 20 à 64 ans contre

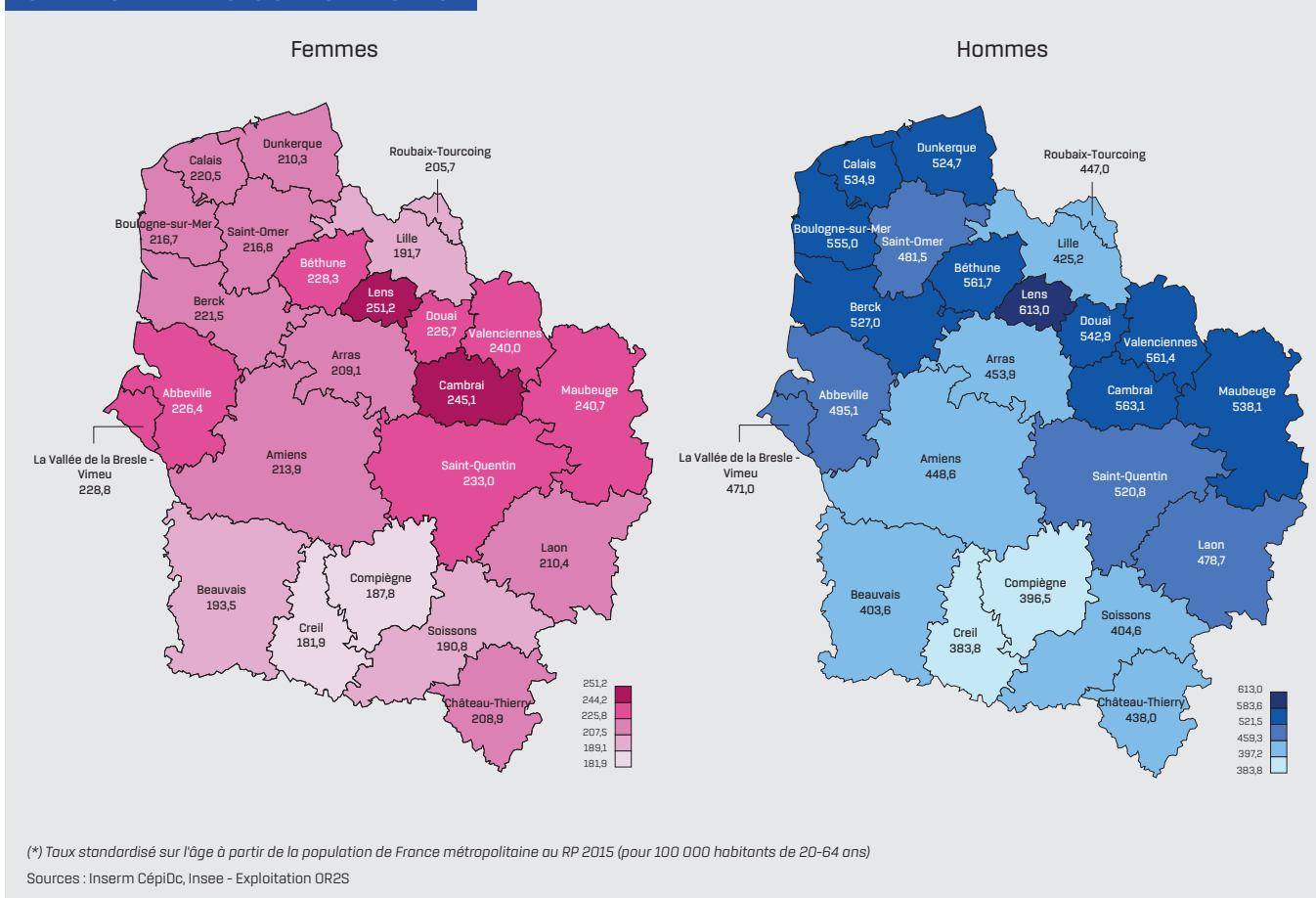
169,2 au niveau national. Pour les hommes, les taux sont respectivement de 486,2 et 366,2 pour 100 000 habitants âgés de 20 à 64 ans.

À l'échelle des zones d'emploi, l'ensemble des taux sont significativement supérieurs à ceux de la France pour les deux sexes. Le sud de la région, et plus particulièrement

l'Oise (Creil et Compiègne), présente les taux les plus bas. À l'inverse, la zone d'emploi de Lens détient des écarts avec le niveau national particulièrement importants.

Figures 3 et 4

MORTALITÉ GÉNÉRALE DES 20-64 ANS* EN 2011-2017



Un taux de mortalité par maladie de l'appareil circulatoire chez les hommes âgés de 20 à 64 ans près de deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine

En Hauts-de-France sur la période 2011-2017, une femme de 20 à 64 ans sur deux décède d'un cancer (51 %) contre près de deux sur cinq pour leurs homologues masculins (38 %). Les maladies de l'appareil circulatoire représentent 10 % des décès féminins et 14 % des décès masculins.

Une surmortalité par cancer chez les 20-64 ans deux fois plus élevée chez les hommes

Sur la période 2011-2017, la région Hauts-de-France compte 3 784 décès en moyenne annuelle par cancer chez les personnes de 20 à 64 ans (près de 2 290 chez les hommes et 1 500 chez les femmes). Le taux de mortalité par cancer pour cette classe d'âge est de 185,9 pour 100 000 hommes et de 100,4 pour 100 000 femmes, contre

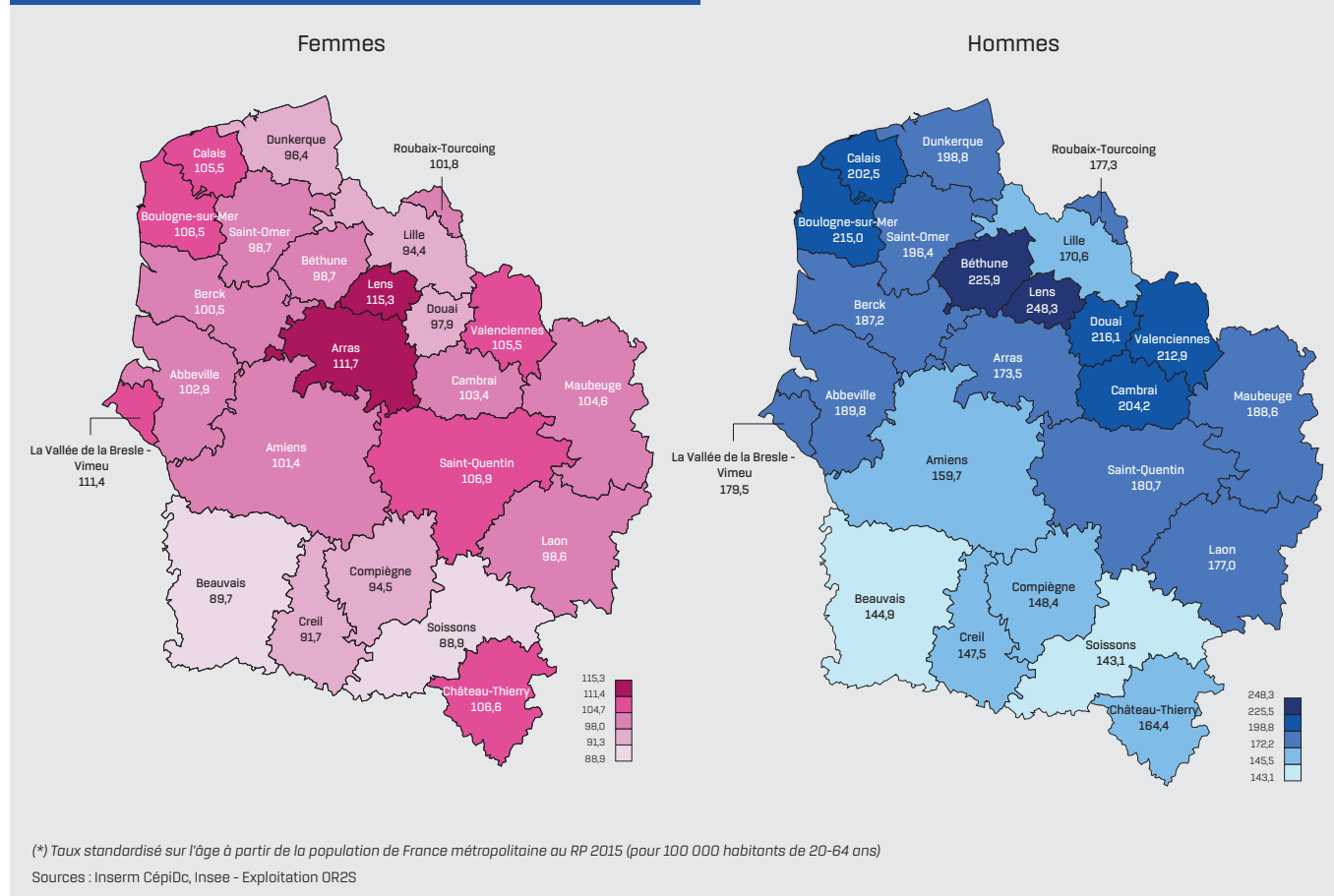
respectivement 139,6 et 86,4 en métropole. En outre, le différentiel entre taux régional et national est plus soutenu chez les hommes.

Qu'il s'agisse des hommes et des femmes, les taux les plus élevés se retrouvent dans les zones d'emploi de Lens, et plus spécifiquement sur Béthune pour les hommes

et Arras pour les femmes. À l'inverse, les zones d'emploi de Soissons, Beauvais, Creil et Compiègne possèdent les taux les plus faibles des Hauts-de-France, ne présentant alors aucune différence significative avec la France.

Figures 1 et 2

TAUX STANDARDISÉ* DE MORTALITÉ PAR CANCER DES 20-64 ANS EN 2011-2017



Des taux de mortalité par maladie de l'appareil circulatoire chez les 20 à 64 ans trois fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes

Dans les Hauts-de-France, les maladies de l'appareil circulatoire sont à l'origine d'environ 850 décès annuels moyens en 2011-2017 chez les hommes de 20 à 64 ans et 295 chez les femmes du même âge. Le taux de mortalité correspondant est de 71,6 pour 100 000 hommes contre 24,6 pour 100 000 femmes du même âge, soit des taux signifi-

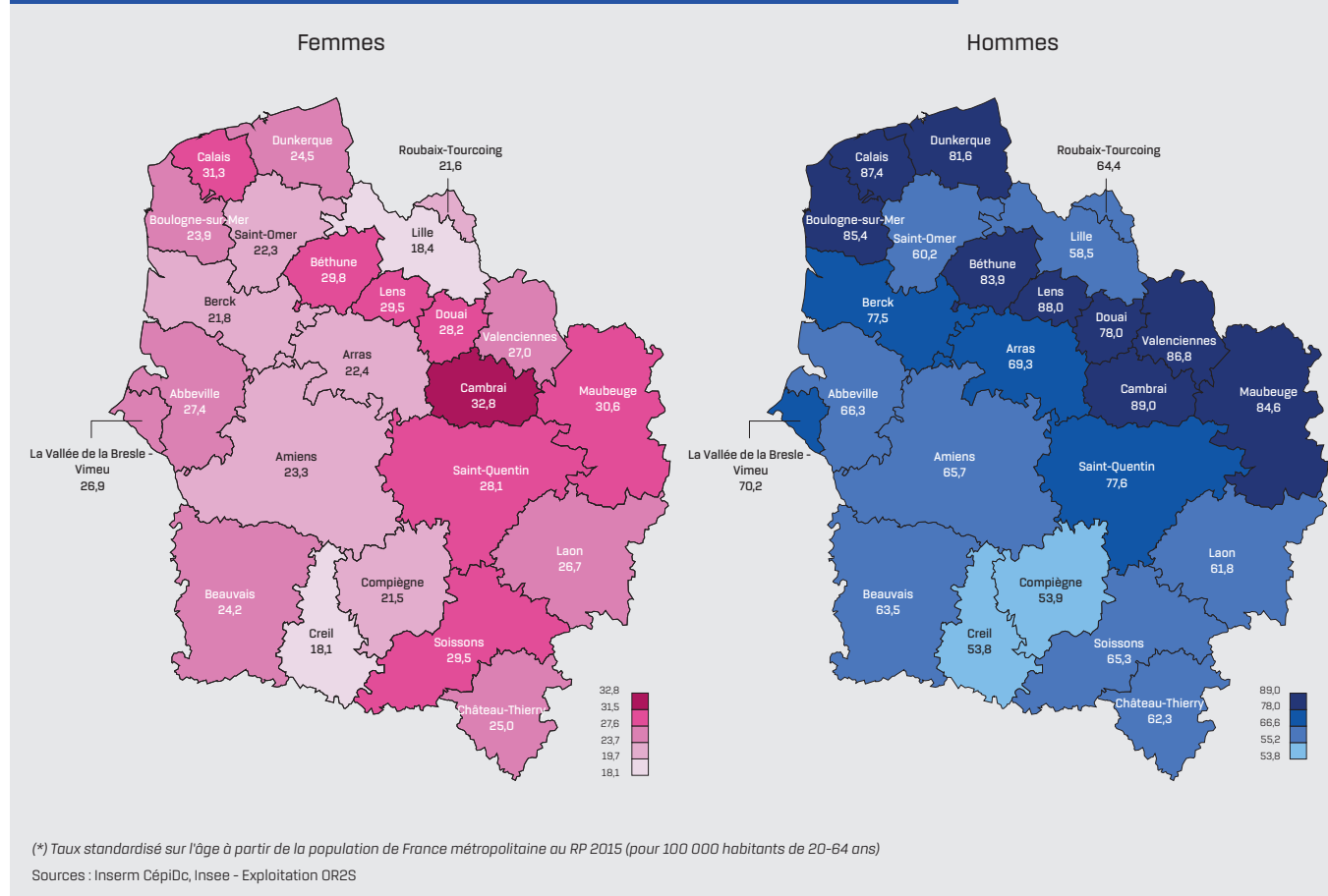
cativement supérieurs à ceux observés en France métropolitaine.

Pour les femmes de 20 à 64 ans, les zones d'emploi de Creil et de Lille présentent les taux de mortalité les plus bas, relativement proches de celui de la France. En ce qui concerne les hommes du même âge, les

taux de mortalité sont les plus faibles sur les zones d'emploi de Creil et Compiègne. La zone d'emploi de Lille enregistre une légère surmortalité masculine en regard de la France, celle de Compiègne une surmortalité chez les femmes.

Figures 3 et 4

TAUX STANDARDISÉ* DE MORTALITÉ PAR MALADIE DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE DES 20-64 ANS EN 2011-2017







Maubeuge

Laon

SANTÉ AU TRAVAIL ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Hommes et femmes : des métiers et vécus au travail différents

L'observatoire Evrest, permettant un recueil du vécu au travail et de la santé perçue des salariés, montre que la majorité des salariés apprécie leur travail. Les activités professionnelles restent très genrées, expliquant en partie des appréciations et des contraintes de travail différentes entre hommes et femmes.

Que pensent les salariés des Hauts-de-France de leur travail et de leur santé en 2021-2022 ?

L'observatoire Evrest est un dispositif pérenne initié en 2007 dans l'ex-région Nord – Pas-de-Calais, puis au niveau national l'année suivante. Cet observatoire a pour objectif de collecter des indicateurs sur le travail et la santé, grâce à la participation active des équipes de santé au travail. Il permet également à ces dernières de suivre plus spécifiquement un groupe de salariés.

Méthodologie de l'observatoire Evrest

L'observatoire est construit sur des données recueillies auprès d'un échantillon de salariés nés au mois d'octobre. Lors des entretiens systématiques de santé au travail, les salariés sont sollicités par les médecins du travail participants au dispositif, ou leurs infirmier.ère.s.

L'observatoire Evrest fournit des statistiques redressées au niveau national, sur le champ des salariés travaillant en France métropolitaine, en dehors des

salariés agricoles, des artisans/commerçants/chefs d'entreprises et des salariés de la fonction publique territoriale.

Les résultats présentés ci-dessous portent sur les données recueillies en 2021-2022 auprès de 1 408 salariés des Hauts-de-France. Les données ont été redressées sur le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

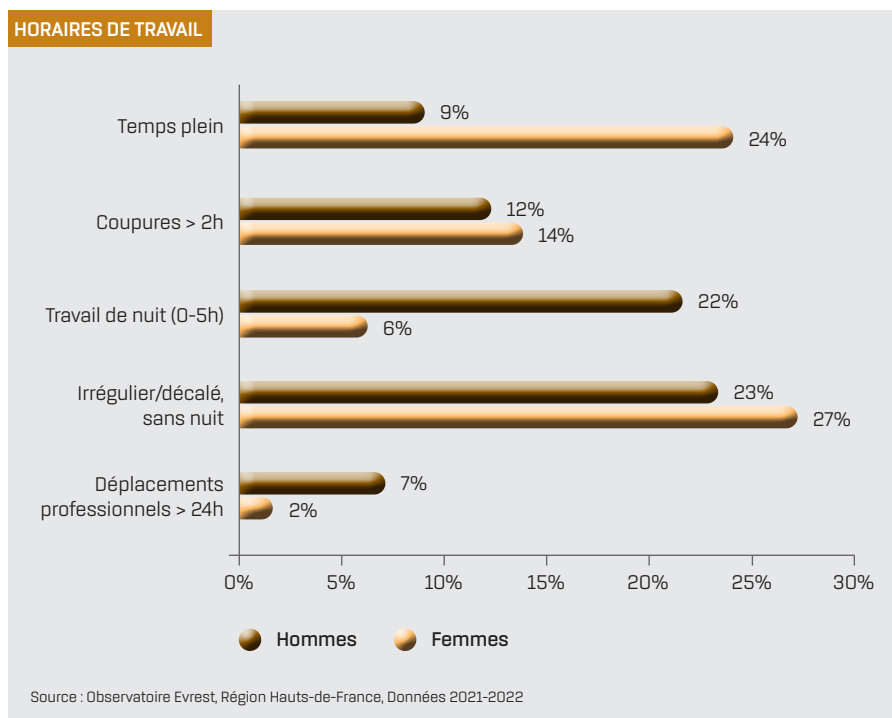
Des activités professionnelles toujours très genrées

Les femmes sont majoritairement employées, alors que les hommes travaillent principalement en tant qu'ouvriers. On retrouve ces derniers majoritairement dans les secteurs de l'industrie et de la construction (respectivement 23 % et 11 %). Les femmes quant à elles sont plus présentes dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (29 %) et dans l'administration publique et enseignement (15 %).

Des horaires de travail différents

Près d'une femme sur 4 travaille à temps partiel, ce qui n'est le cas que pour environ 10 % des hommes. Les femmes travaillent un peu plus souvent avec des horaires irréguliers ou décalés, tandis que les hommes sont amenés à travailler plus fréquemment la nuit, et à gérer des déplacements professionnels de plus de 24 heures (Figure 1).

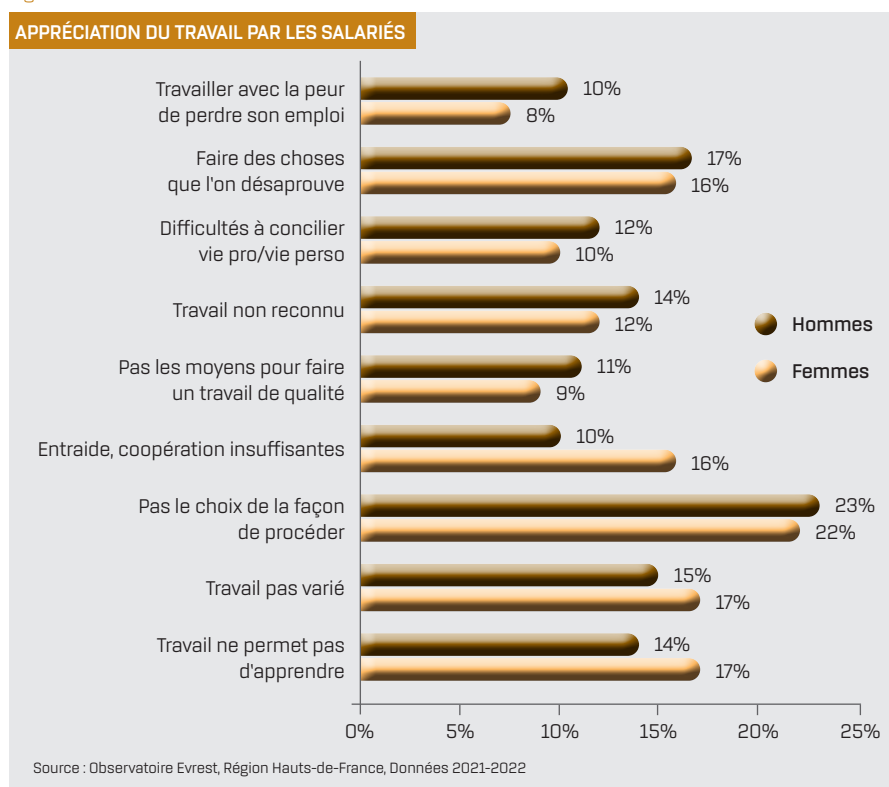
Figure 1



Un travail plutôt apprécié

Les salariés apprécient globalement leur travail (Figure 2). Toutefois, les femmes rapportent plus souvent que les hommes des coopérations insuffisantes (16 % contre 10 %), un travail peu varié (17 % versus 15 %) ou qui ne permet pas d'apprendre (17 % versus 14 %). Globalement, plus d'un salarié sur 5 trouve dommageable de ne pas avoir le choix dans la manière de procéder.

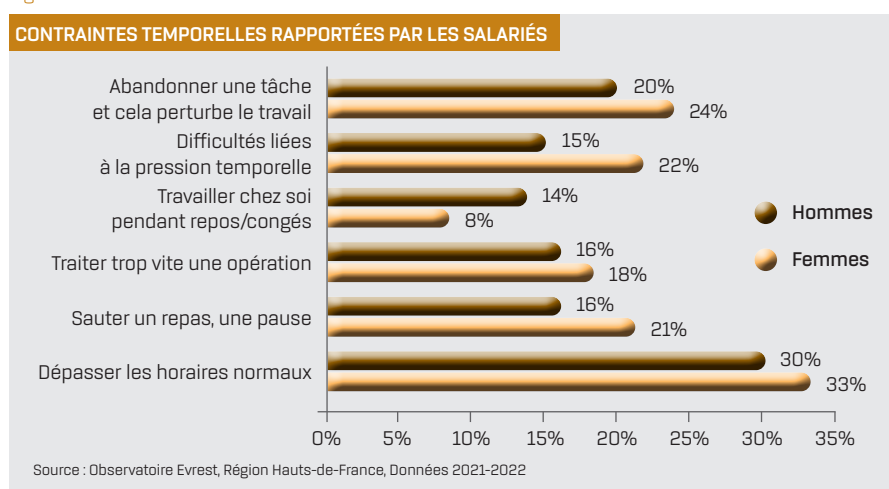
Figure 2



Des contraintes temporelles importantes

Les interruptions de tâches perturbant le travail sont rapportées par 20 % des hommes, et près de 25 % des femmes ; tandis qu'un tiers des salariés, hommes et femmes confondus, avouent dépasser les horaires normaux (Figure 3). Les femmes rapportent également plus souvent ressentir des difficultés liées à la pression temporelle, voire sauter un repas ou une pause. En revanche, travailler chez soi sur son temps de repos est une particularité davantage masculine (14 % contre 8 %).

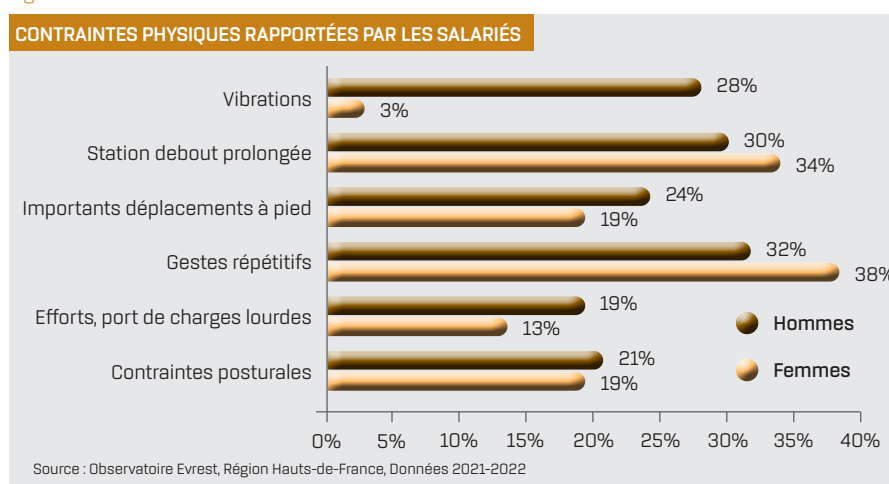
Figure 3



Des contraintes physiques toujours présentes, mais différentes selon le genre

Les femmes rapportent plus fréquemment être exposées aux gestes répétitifs ainsi qu'à la station debout prolongée (respectivement 38 % et 34 %) (Figure 4). De leur côté, les hommes se plaignent davantage des expositions aux vibrations (28 %), d'importants déplacements à pied (24 %) et des efforts liés aux ports de charges lourdes (19 %).

Figure 4



Liens entre le vécu au travail et la santé perçue : des pistes pour la prévention

Les problématiques de santé ostéoarticulaire et psychique des salariés sont fréquentes. Les liens observés entre le vécu au travail et la santé perçue permettent de guider les employeurs dans leurs réflexions sur les améliorations des conditions de travail.

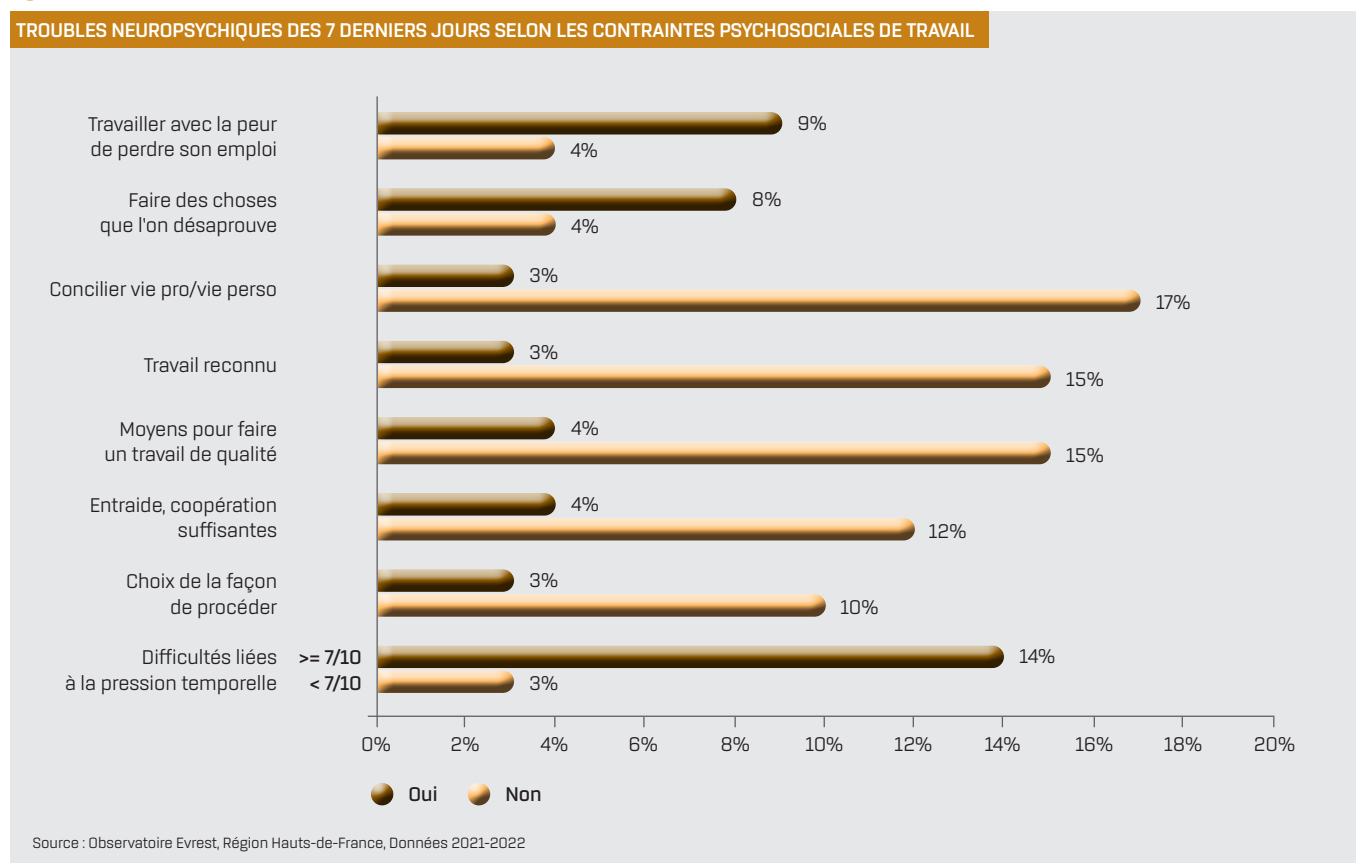
La santé neuropsychique très liée aux contraintes psychosociales de travail

Les femmes sont plus souvent concernées que les hommes par des troubles neuropsychiques – 7 % versus 3 % – définis ici comme l'association d'anxiété, de lassitude et de troubles du sommeil dans les 7 derniers jours.

On constate des liens forts entre l'intensité du travail, le manque d'autonomie, les rapports sociaux dégradés, les conflits de valeurs, les difficultés de conciliation travail-famille, l'insécurité de la situation de travail et la santé

neuropsychique (Figure 1). L'écart le plus important observé concerne les salariés rencontrant des difficultés à concilier leur vie professionnelle et personnelle, avec un risque multiplié par 5 de troubles neuropsychiques.

Figure 1



Les plaintes dorsolombaires liées à de multiples causes

Les plaintes ostéoarticulaires évoquées dans les 7 derniers jours se situent le plus souvent au niveau du rachis dorsolombaire. Viennent ensuite les plaintes liées aux membres inférieurs, puis à l'épaule, les plaintes les plus gênantes étant rattachées au rachis dorsolombaire et aux épaules.

Des liens très nets sont observés entre les contraintes physiques de travail et les douleurs dorsolombaires (Figure 2), avec notamment un doublement des plaintes chez les salariés exposés aux contraintes posturales ou aux efforts liés aux ports de charges lourdes.

Les liens entre les plaintes dorsolombaires et les contraintes psychosociales de travail sont également avérés, notamment au travers de la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, l'absence de reconnaissance du travail et les difficultés liées à la pression temporelle de travail (Figure 3).

Figure 2

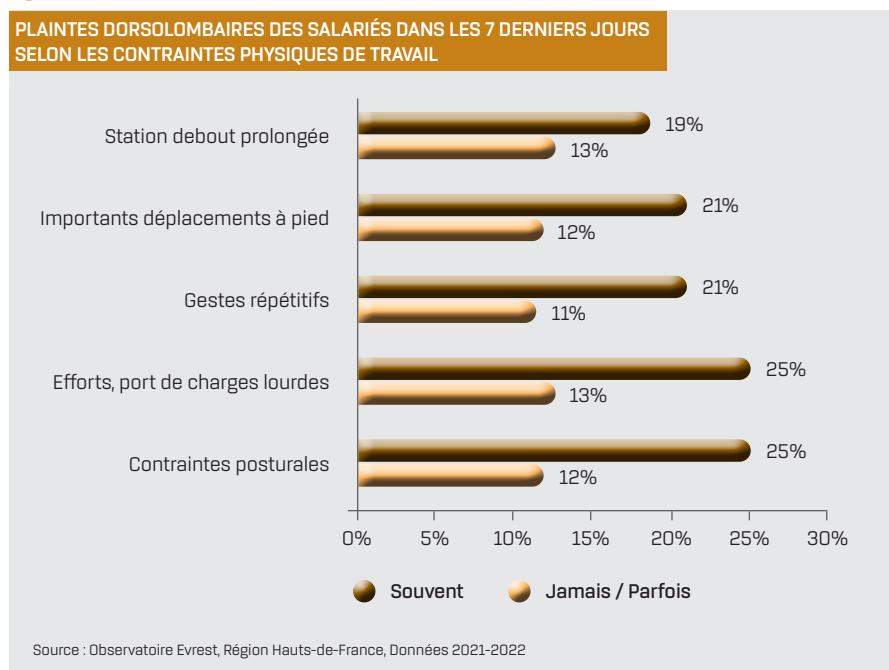
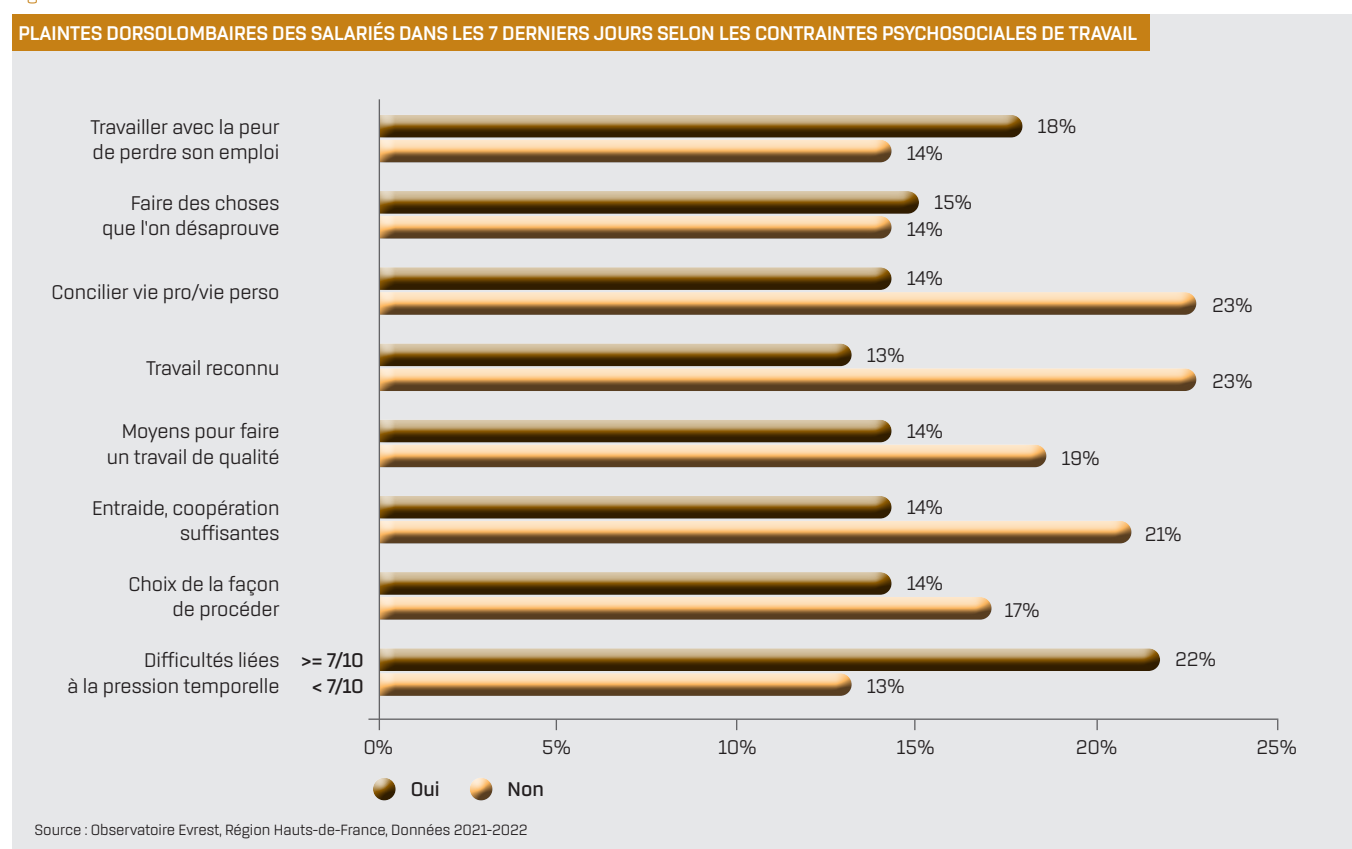


Figure 3



Les risques chimiques et biologiques, spécificités des Hauts-de-France

La 4^e édition de l'enquête Sumer permet de mettre en avant des risques chimiques et biologiques supérieurs en région, touchant principalement le corps ouvrier. Toutefois, ce sont les contacts avec le public et les contraintes posturales et articulaires qui sont les risques les plus fréquents avec plus de 2,4 millions de salariés exposés pour les premiers, et moitié moins pour les seconds. Sur le prisme psychosocial, le manque de reconnaissance est pointé en premier lieu par les agents salariés.

L'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) élaborée depuis 1994, est produite par le Ministère du travail et pilotée par la Direction Générale du Travail notamment l'Inspection médicale du travail, la Dares et la DGAFP pour les agents de la fonction publique. Elle décrit les expositions aux risques professionnels et leur durée selon le secteur d'activité, la profession, la taille des entreprises, l'âge, le sexe, le type de contrat... Ce dispositif repose sur l'expé-

tise volontaire de médecins du travail : lors de l'examen médical, ceux-ci remplissent un questionnaire avec le salarié sur les expositions professionnelles. L'enquête dispose également d'un auto-questionnaire que le salarié remplit seul, et qui porte quant à lui sur son vécu de la situation de travail. La qualité reconnue des données collectées permet d'orienter la recherche scientifique sur les risques professionnels ainsi que les politiques de prévention à mettre en place. L'enquête contribue à l'amélio-

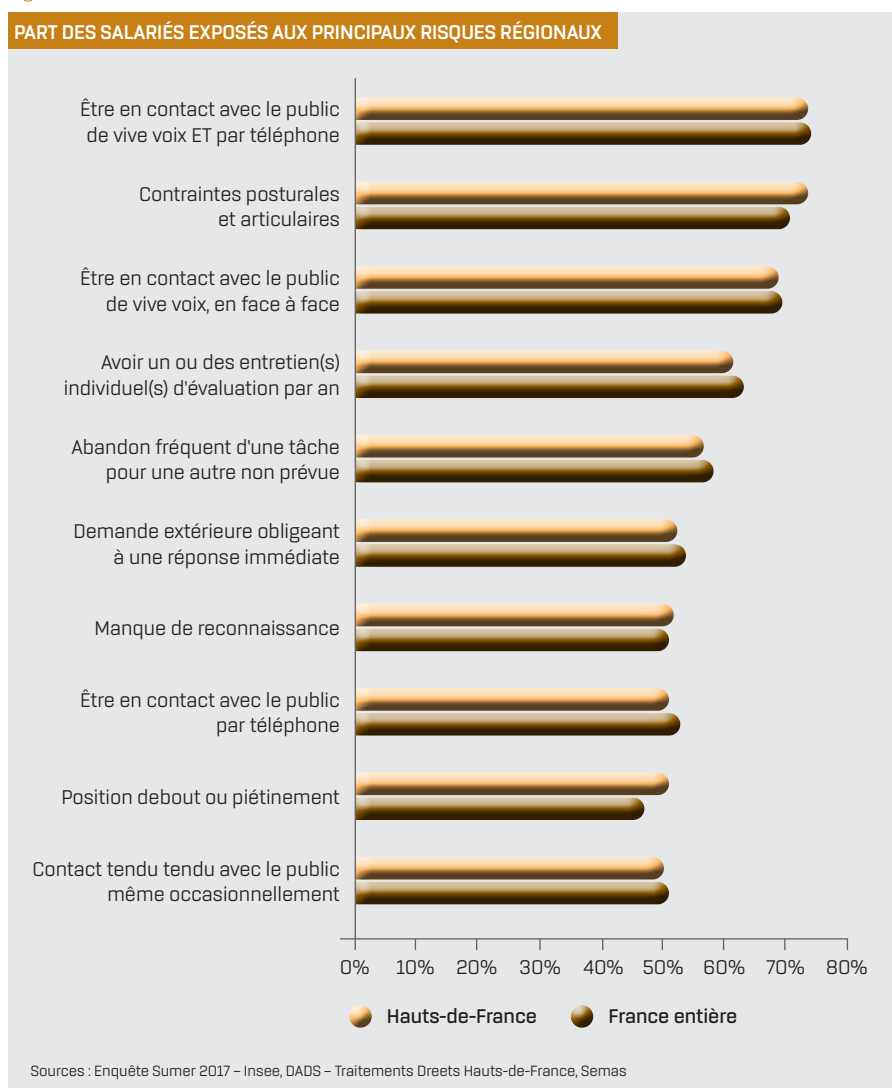
ration de la santé des salariés, et à une meilleure prévention par la connaissance des expositions professionnelles.

L'enquête Sumer 2017 est la 4^e édition réalisée par 1 200 médecins du travail auprès de 26 500 salariés du secteur privé et des trois versants de la fonction publique. Les données régionalisées présentées ci-après sont issues d'une méthode d'estimation régionale par famille professionnelle élaborée par la Dares.

Le contact avec le public, principale exposition

En Hauts-de-France, les principaux risques rencontrés par les salariés restent des risques relationnels et organisationnels au même titre qu'en France. Certains risques physiques apparaissent également parmi les dix principaux risques régionaux, avec une exposition légèrement supérieure au niveau national.

Figure 1



Le contact avec le public, de vive voix et par téléphone, est au même titre que les contraintes posturales et articulaires, une des principales expositions pointées par les agents salariés des Hauts-de-France. Avec presque 2,4 millions de salariés concernés, le contact avec le public apparaît comme le facteur d'exposition le plus fréquent au travail. Avec 92 900 personnes exposées, les enseignants et formateurs sont les plus

exposés parmi les salariés des dix métiers où le taux d'exposition est supérieur à 96 %. Les contraintes posturales et articulaires, à hauteur de 1,2 million de salariés concernés, sont la deuxième plus forte difficulté ressentie, et de loin la principale contrainte physique en région avec 73,1 % de salariés exposés. Dans 17 métiers sur les 60 étudiés, le taux d'exposition national aux contraintes

posturales et articulaires est supérieur ou égal à 90 %. Les bouchers, charcutiers, boulangers présentent le taux le plus élevé à ce risque avec 99,5 % de leurs salariés exposés. La position debout ou piétinement est quant à elle la deuxième contrainte physique la plus fréquente avec une part de 50,6 % soit plus de 850 000 salariés exposés.

Manque de reconnaissance, un risque psychosocial prégnant

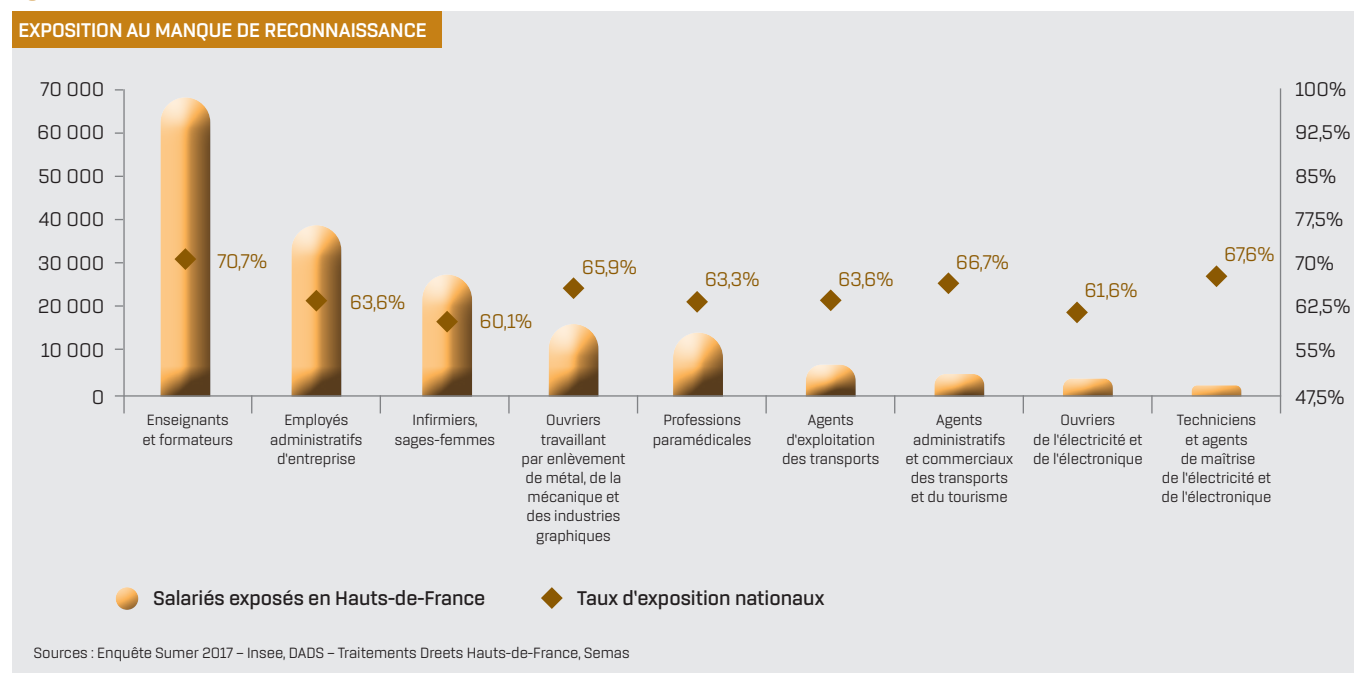
Dans les Hauts-de-France, 867 050 salariés - soit un salarié de la région sur deux - se déclarent en manque de reconnaissance au même titre qu'en France. Le *job strain*, souffrance au travail en raison d'une forte demande psychologique cumulé à une faible latitude décisionnelle, est quant à lui cité par un quart des salariés,

tandis que 15 % des salariés de la région souffrent de comportements hostiles sur leur lieu de travail.

Parmi les 60 métiers étudiés, le manque de reconnaissance représente un risque de plus de 60 % pour les 10 familles professionnelles principalement touchées,

notamment un risque de 70,7 % chez les enseignants et formateurs. Ces derniers sont 67 210 à souffrir de ce manque de reconnaissance, mais on comptabilise également 38 810 employés administratifs d'entreprise notamment et 27 490 sage-femmes.

Figure 2



Risques chimiques et biologiques, spécificité régionale

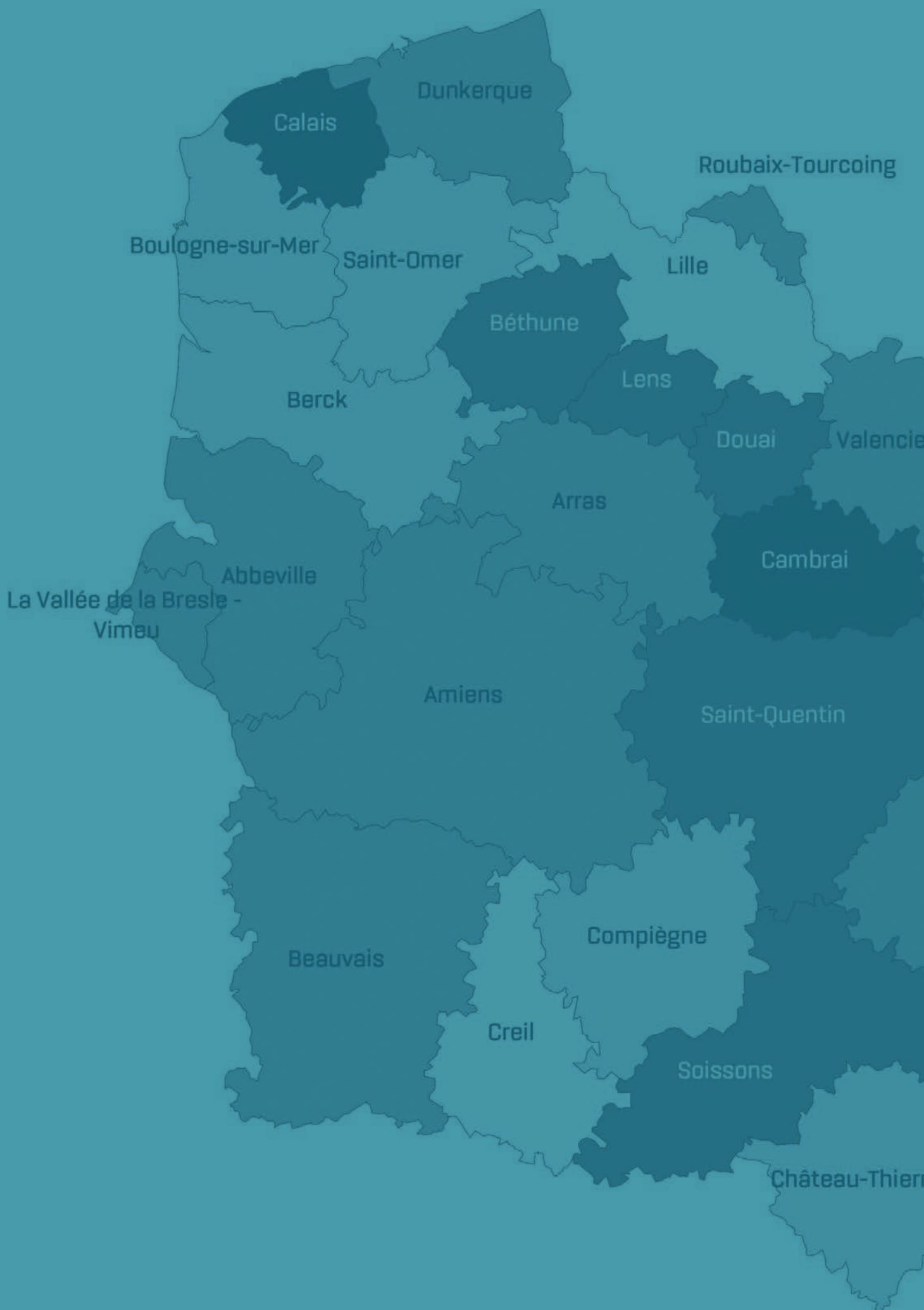
Une des spécificités des Hauts-de-France relève d'un risque accru dans les domaines de la chimie et de la biologie. En effet, contrairement aux autres types de risques étudiés, ces derniers sont bien plus présents dans la région qu'au niveau national, quelle que soit l'exposition.

Dans les Hauts-de-France, le risque lié à l'exposition d'au moins un agent chimique est 2,6 points supérieur au risque national : 33,5 % des salariés soit 563 000 salariés

y sont exposés. Parmi les dix métiers présentant un risque accru à un ou plusieurs agents chimiques où le taux d'exposition dépasse les 74 %, les ouvriers sont le corps de métier le plus touché. On comptabilise notamment 73 400 ouvriers qualifiés dans le domaine de l'automobile et 52 160 dans la métallurgie.

À l'image des risques chimiques, le risque biologique régional est supérieur à celui observé dans le reste de la France. Le risque

potentiel ou avéré à l'exposition d'au moins un agent biologique est 2,3 points supérieur au risque national : 48 % des salariés soit 807 500 salariés y sont exposés. Travailler au contact d'un réservoir humain est également source de difficulté pour 266 940 salariés.





ACCIDENTS DU TRAVAIL

Réduction du risque d'accidents du travail dans presque tous les secteurs d'activité

Les salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont plus souvent victimes d'accidents du travail, avec 35,9 cas pour 1 000 salariés contre 30,1 en France. Des disparités sont constatées entre les secteurs d'activité, les accidents du travail étant les plus fréquents dans la construction et dans certains secteurs des services : transports et entreposage, santé et action sociale.

Un volume d'accidents du travail en baisse entre 2019 et 2021

En 2021, le nombre d'accidents de travail pour la région Hauts-de-France pour le régime général a diminué, avec 56 800 accidents ayant donné lieu à une première indemnisation (-5,6 %). Cette baisse est observée pour presque tous les secteurs d'activité, à l'exception de la construction où les accidents ont augmenté de 4 %. La diminution la plus marquée est enregistrée pour l'hébergement restauration, tant en volume qu'en pourcentage (852 accidents de moins soit -29 %). La baisse s'avère également importante dans l'industrie, avec 618 accidents de moins, soit une baisse de 7 % par rapport à 2019 (Figure 1).

Concernant le régime agricole, le constat d'une diminution est également fait. Même si tous les secteurs sont concernés, celle-ci est notamment portée par la baisse de 34 % constatée dans les activités agricoles diverses, soit 319 accidents du travail de moins qu'en 2019 (Figure 1).

Un risque d'accidents du travail en baisse, mais qui demeure plus élevé qu'en France

De 2007 à 2021, la fréquence des accidents du travail évolue à la baisse autant en Hauts-de-France que sur le territoire national. Mais les accidents du travail restent plus fréquents en région, avec 35,9 accidents pour 1 000 salariés en 2021, soit 5,8 points de plus qu'en France (Figure 2). L'écart s'est ainsi un peu creusé par rapport aux années précédentes.

Figure 1

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC 1^{ÈRE} INDEMNISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

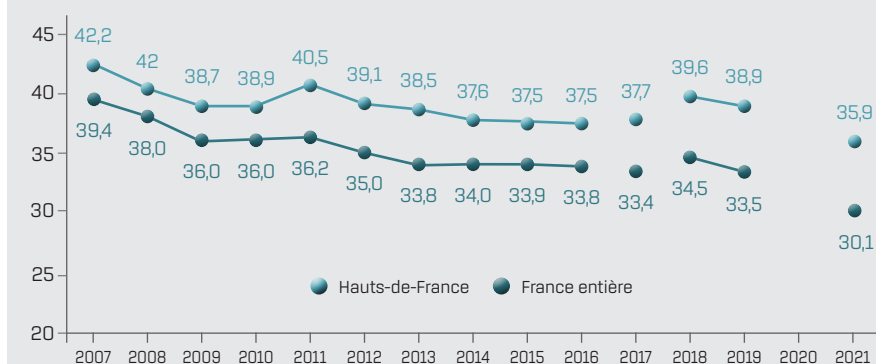
	2021	Variation 2019-2021
Santé et action sociale	10 650	-3,5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 941	-3,9%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien	8 915	-2,5%
Industrie manufacturière et extractive	8 195	-7,0%
Construction	6 967	+4,3%
Transports et entreposage	6 107	-5,8%
Administration publique, enseignement	2 440	-12,0%
Hébergement et restauration	2 070	-29,2%
Arts, spectacles, activités récréatives - Associations	1 690	-8,6%
Information et communication - Finance et assurance - Immobilier	721	-29,2%
Autres activités	104	-20,6%
Régime général	56 800	-5,6%
Activités agricoles	2 033	-3,6%
Activités agricoles diverses	622	-33,9%
Organismes professionnels	165	-17,5%
Non salariés agricoles	697	-11,3%
Régime agricole	3 517	-12,9%
Régime général + régime agricole	60 317	-6,0%

Sources : Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie.

Figure 2

INDICE DE FRÉQUENCE

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, CNAMTS

DÉFINITIONS

Accident du travail

Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

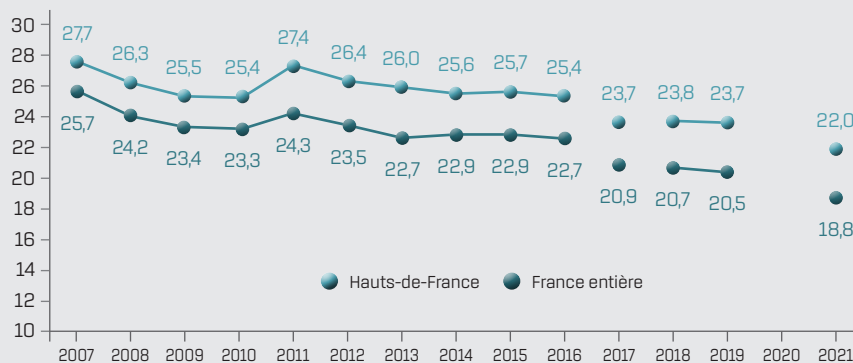
Accident du travail avec première indemnisation

Sinistre avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès.

Figure 3

TAUX DE FRÉQUENCE

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, CNAMTS

Avertissement méthodologique

Depuis 2017, la déclaration sociale nominative (DSN) s'est progressivement substituée à la déclaration annuelle des données sociales (DADS). Les effectifs utilisés pour le calcul de l'indice de fréquence de 2017 et 2018 provenaient en partie de la DSN, et en partie des DADS engendrant une rupture statistique, avec l'impossibilité de comparer les indicateurs de 2018 avec ceux de 2017 et aussi avec ceux des années précédentes. La comparaison entre les indicateurs de 2018 et 2019 est quant à elle possible, les données de ces deux années étant calculées sur un champ comparable.

Les heures travaillées utilisés pour le calcul du taux de fréquence de 2017 et 2018 provenaient également en partie de la DSN, et en partie des DADS engendrant aussi une rupture statistique pour ces années-là.

En 2020, les effectifs salariés et heures travaillées des entreprises comprennent les salariés en chômage partiel pendant les périodes de confinement liées à la pandémie de Covid. Les accidents du travail ont diminué du fait de cette baisse d'activité qui n'est pas déduite des effectifs salariés et heures travaillées. En conséquence, les indicateurs de sinistralité - indice de fréquence, taux de fréquence, taux de gravité, indice de gravité - ne sont pas calculés pour 2020. Les indicateurs de 2021 sont donc comparés à ceux de 2019.

DÉFINITIONS

Indice de fréquence / Taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer. À l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés :

- **Indice de fréquence** : nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés.
- **Taux de fréquence** : nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Les accidents sont les plus fréquents dans le secteur des transports et de l'entreposage

Trois secteurs d'activité sont marqués par une fréquence des accidents du travail nettement supérieure à la moyenne régionale : les transports et entreposage où ils sont les plus fréquents, la construction

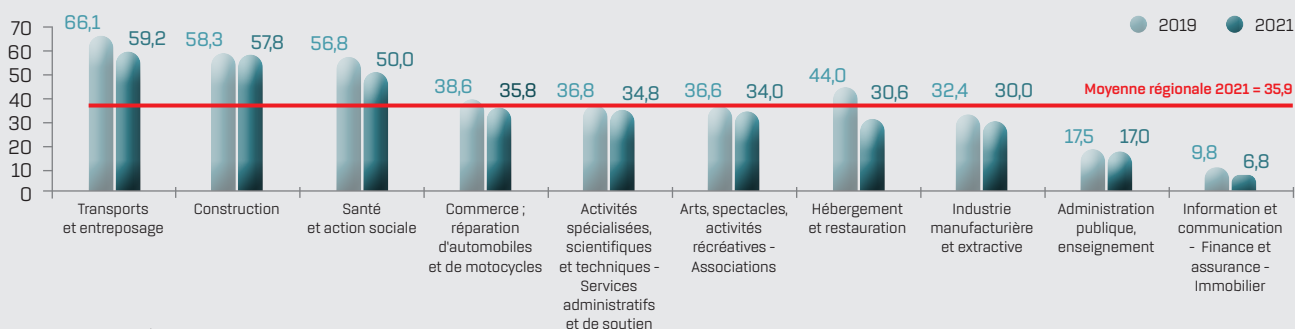
(1,6 fois plus fréquents qu'en moyenne) et le secteur de la santé et l'action sociale (1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne). Ce dernier fait notamment apparaître une baisse marquée de la fréquence des accidents

du travail en 2019. Le secteur hébergement restauration se trouve quant à lui désormais sous la moyenne régionale, la fréquence de ses accidents ayant rapidement diminué en 2021 (Figure 4).

Figure 4

INDICE DE FRÉQUENCE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2019

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France

Les hommes avec le moins d'ancienneté dans l'entreprise plus souvent victimes d'accidents

Certains salariés sont plus souvent victimes d'accidents du travail. Il s'agit en particulier des hommes, bien que les femmes soient de plus en plus concernées par les accidents du fait de secteurs d'activité à la fois très féminisés et en croissance économique. Avoir peu d'ancienneté dans l'entreprise ou être de profession ouvrière ou employée fait aussi partie des situations où les accidents sont plus fréquents. Les salariés de certains territoires sont surexposés au risque professionnel, les accidents du travail étant les plus fréquents dans les zones d'emploi situées au sud de Lille et au sud de la région.

Plus d'accidents du travail chez les hommes, les salariés ayant le moins d'ancienneté et les ouvriers

En 2021, les hommes concentrent 63 % des accidents du travail (Figure 1) alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de la moitié des emplois salariés. Néanmoins, la part des femmes au sein des accidents du travail a tendance à croître. Elle est en effet passée de 35,3 % en 2015 à 36,8 % en

2021, soit 1,5 point de plus en 7 ans.

Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont victimes d'un accident du travail sur trois (Figure 2).

Les ouvriers sont surexposés au risque d'accident du travail au sein du régime

général. Ils sont victimes de 56 % des accidents (Figure 3) alors qu'ils représentent le quart de l'emploi salarié.

Dans le régime agricole, les employés sont le plus souvent victimes d'accidents du travail (Figure 4).

Figure 1

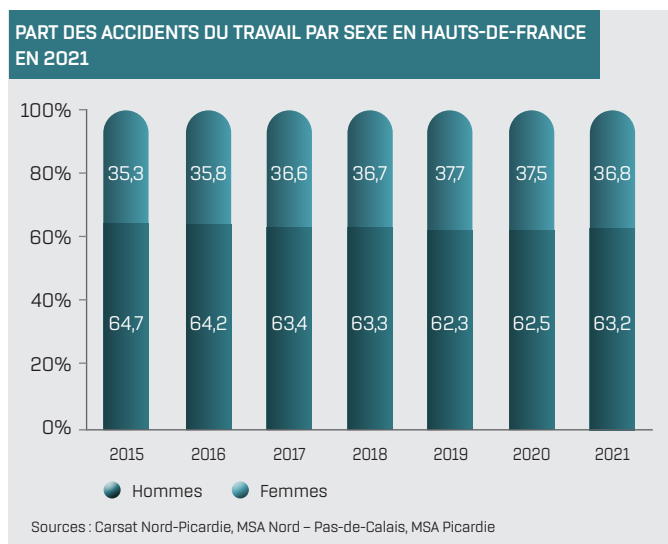


Figure 2

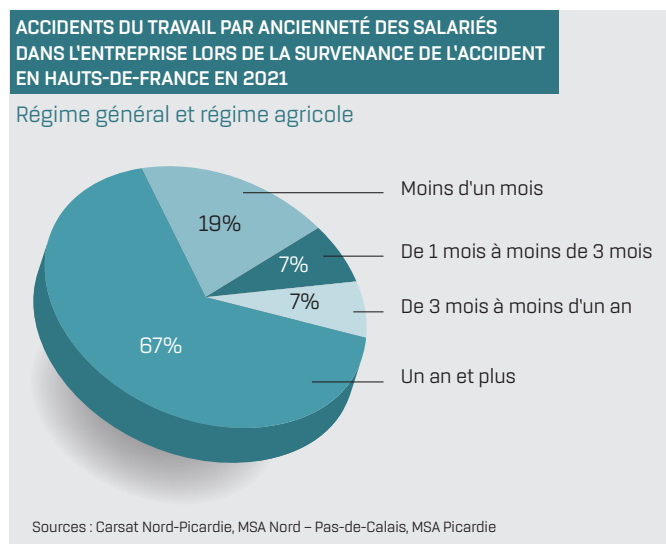


Figure 3

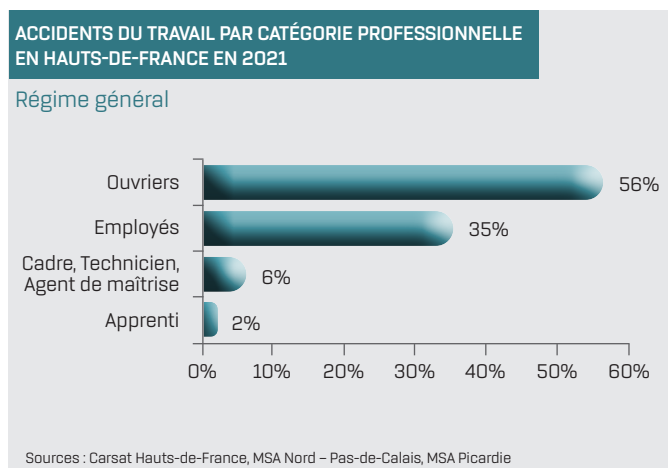
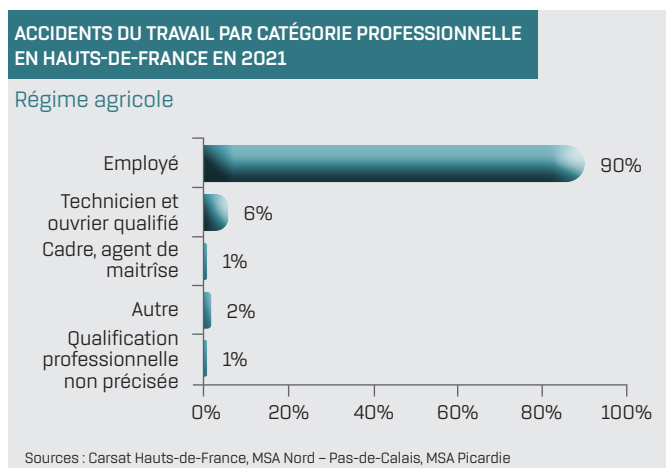


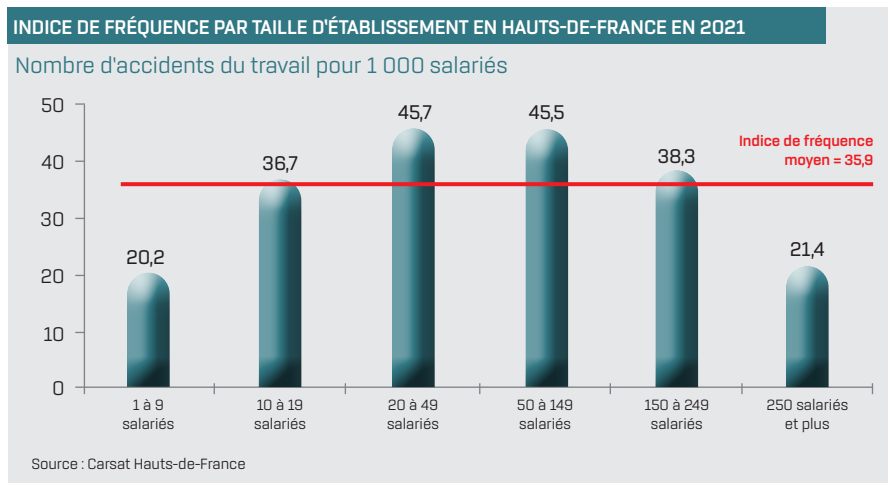
Figure 4



45 accidents du travail pour 1 000 salariés dans les établissements employant 20 à 149 salariés

Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les établissements employant 20 à 149 salariés, avec un indice de fréquence 1,3 fois plus élevé qu'en moyenne toutes tailles d'établissements confondues. À l'inverse, les accidents sont les moins fréquents dans les plus petits et plus grands établissements, ceux employant entre 1 et 19 salariés ainsi que ceux employant 250 salariés et plus (Figure 5).

Figure 5



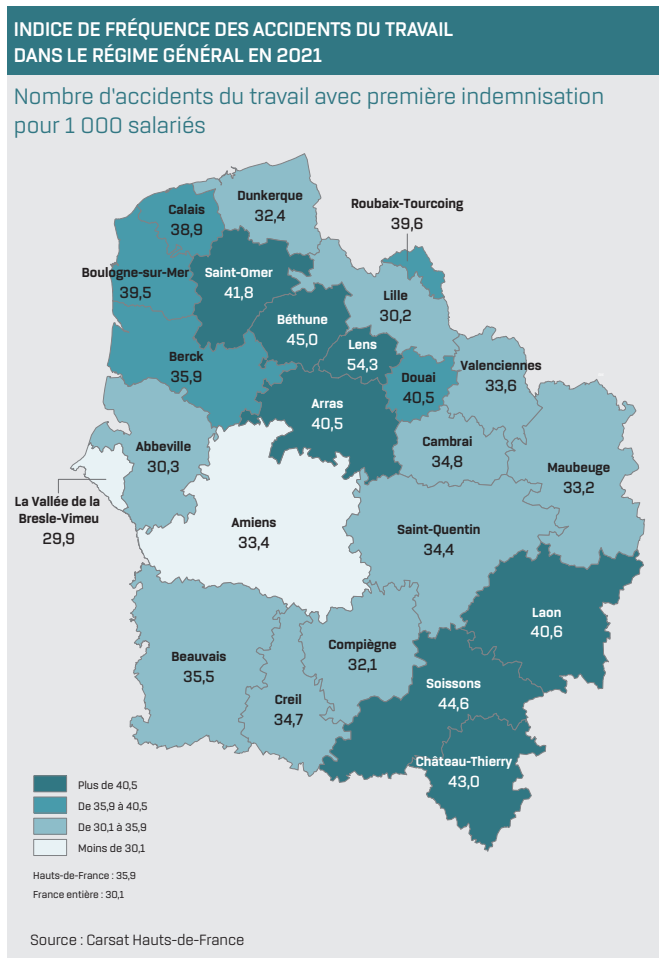
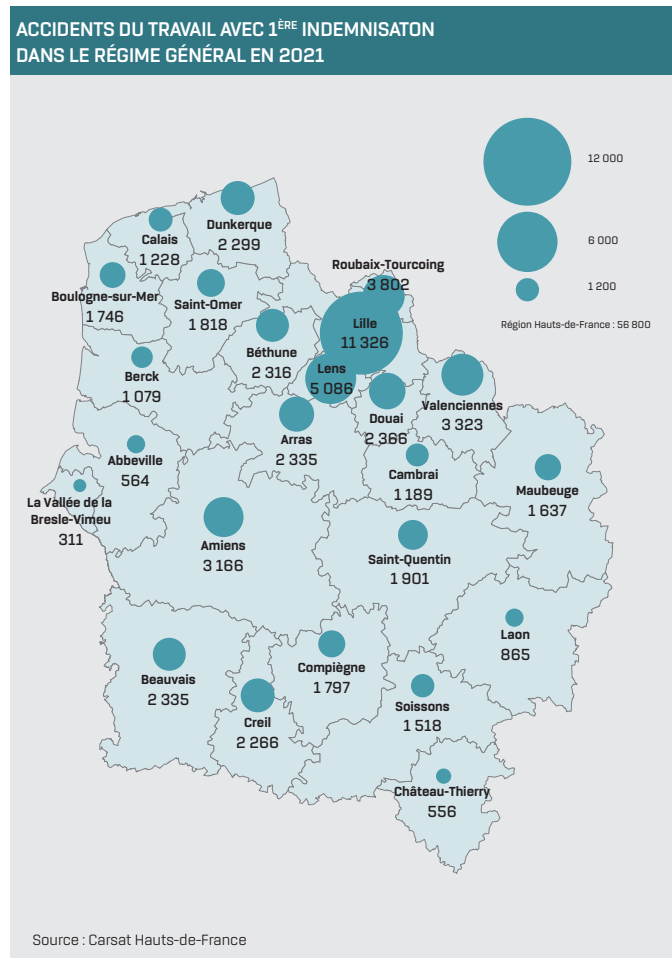
Des accidents les plus fréquents dans la zone d'emploi de Lens

La répartition des accidents du travail entre les 24 zones d'emploi de la région (Figure 6) reflète approximativement le poids de chacune d'entre elles en termes d'emplois salariés (Figure 3). Certaines zones

présentent cependant une fréquence d'accidents du travail plus importante, notamment due à l'influence de leur structure économique. Ainsi, les zones d'emploi les plus touchées par les accidents du travail

sont celles situées au sud de Lille (Béthune, Lens, Saint-Omer, Arras) ainsi que certaines zones du sud de la région (Soissons, Laon, Château-Thierry) (Figure 7).

Figures 6 et 7



Des arrêts liés aux accidents du travail plus longs qu'en France pour la troisième année consécutive

La durée des arrêts suite à un accident ne cesse de s'allonger, avec un arrêt moyen de 82 jours en 2021, soit deux journées de plus par rapport au constat national. Le niveau du taux de gravité régional s'avère également supérieur à celui enregistré sur le territoire français, reflétant des accidents à la fois plus fréquents et impliquant depuis 2019 des arrêts plus longs.

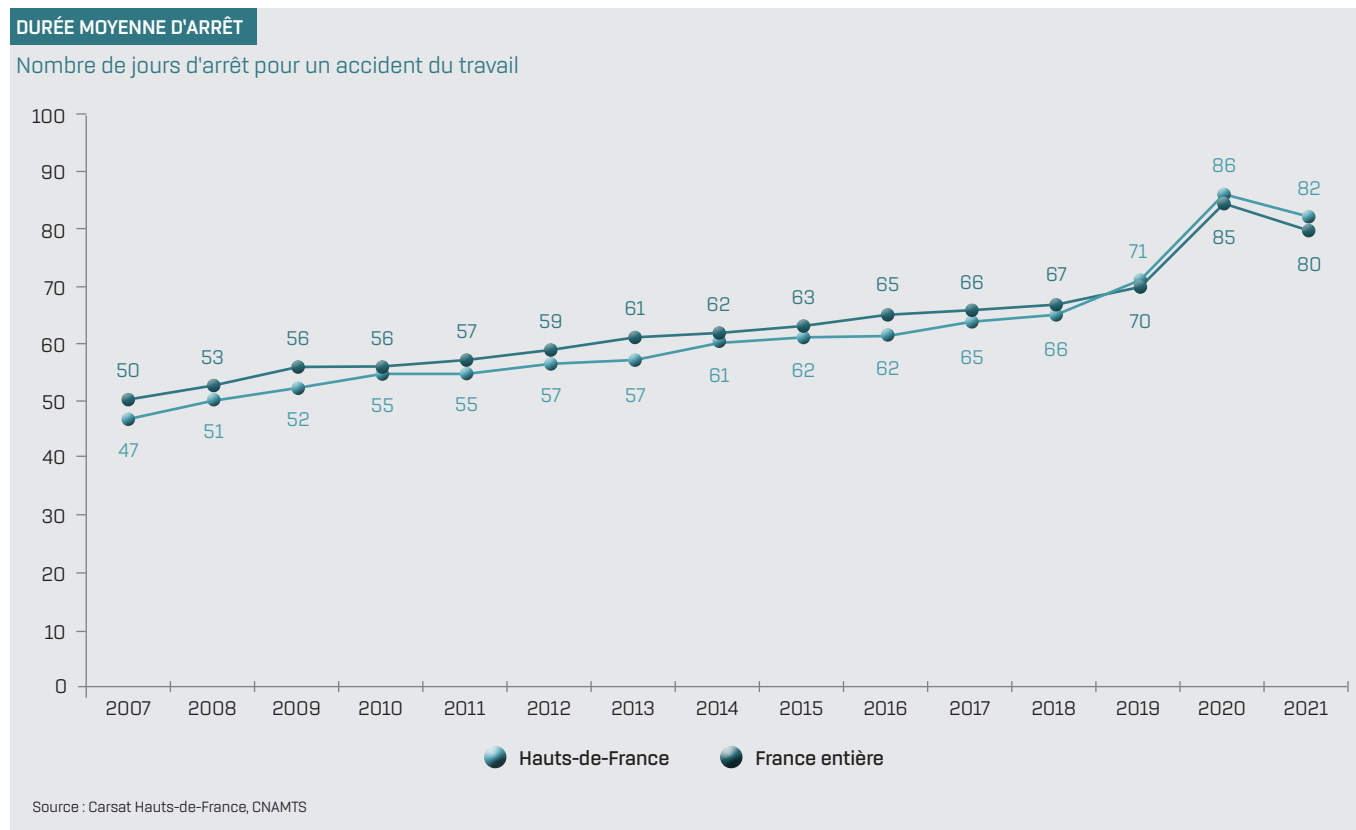
Des arrêts plus longs qu'en France

Dans le régime général, la durée moyenne des arrêts suite à un accident du travail a tendance à s'allonger, en région comme en France. L'année 2021 fait exception puisqu'une diminution est enregistrée par rapport à l'année précédente, portant

la durée des arrêts à 82 jours en région, contre 80 sur le territoire national. Néanmoins, cette baisse est consécutive à une année de hausse très marquée. En Hauts-de-France, les arrêts sont depuis 2019 plus longs qu'en France (Figure 1).

Au total, ce sont près de 4,7 millions de journées qui ont été perdues du fait des accidents du travail en 2021, soit environ 20 750 équivalents temps plein.

Figure 1



Un taux de gravité plus élevé qu'en France du fait d'accidents plus fréquents

La tendance à l'allongement de la durée des arrêts fait augmenter le taux de gravité, la hausse étant très marquée entre 2019 et 2021. La fréquence importante d'accidents du travail en région maintient l'indicateur à un niveau plus élevé que celui constatée en France (Figure 2).

Les zones d'emploi présentant les taux de gravité les plus importants sont souvent celles où les accidents du travail sont les plus fréquents. Il s'agit principalement des zones situées au sud de Lille, auxquelles viennent s'ajouter en 2021 les zones d'emploi de Calais, Berck, Creil et Beauvais pour lesquelles on enregistre une dégradation de leur taux par rapport à 2019 (Figure 3).

Figure 2

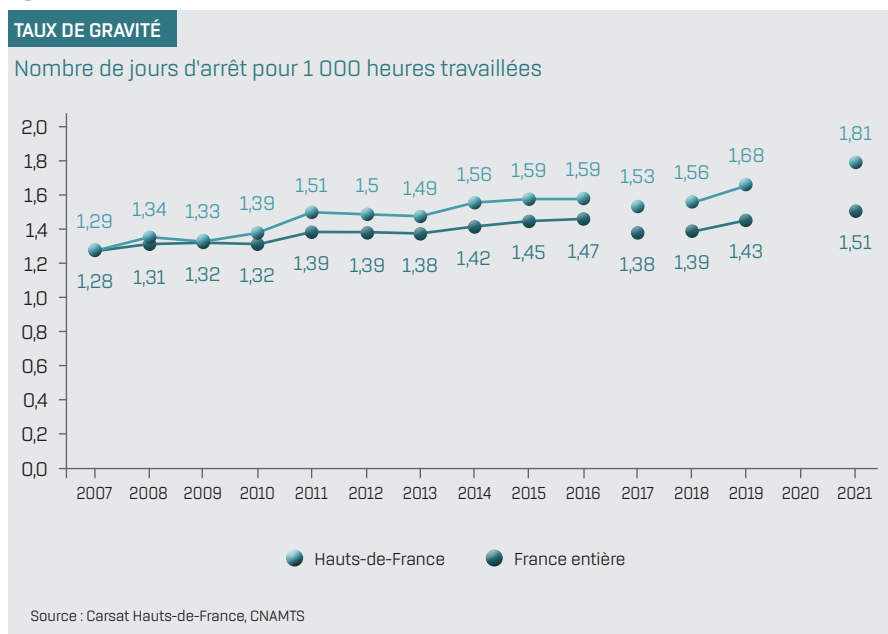
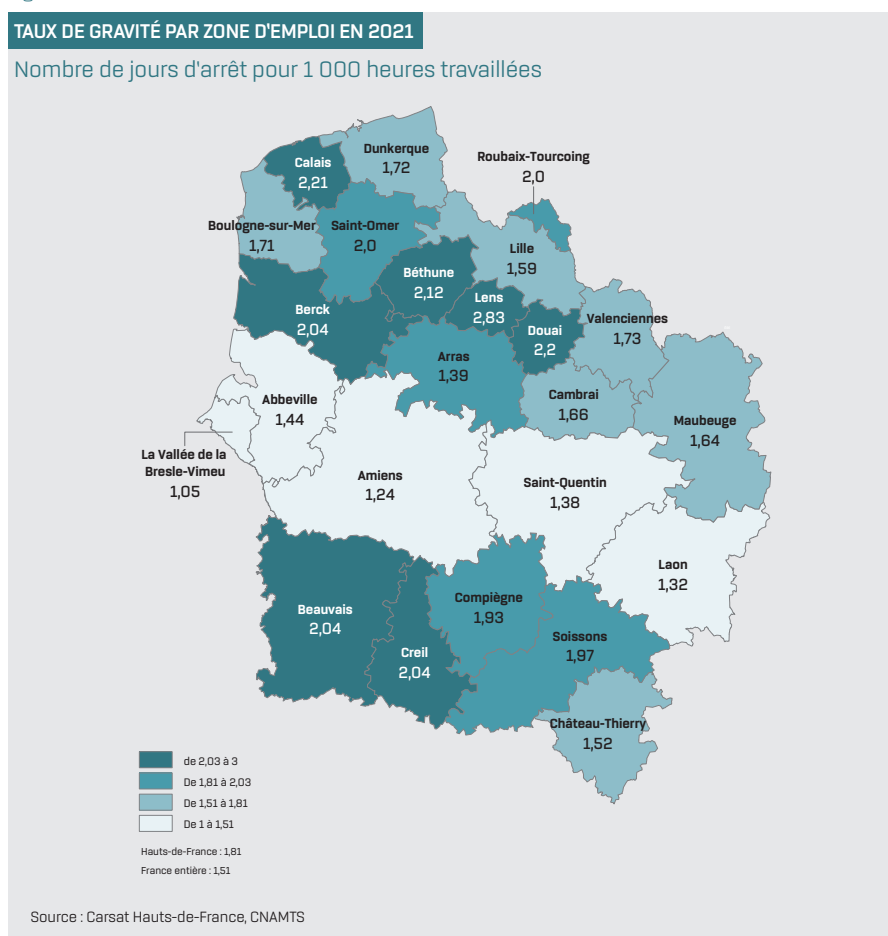


Figure 3



DÉFINITIONS

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon le critère de l'arrêt de travail. En d'autres termes, plus l'arrêt engendré par l'accident est long, plus le niveau de gravité est jugé important et plus l'indicateur sera élevé. Deux indicateurs renseignent sur la gravité au vu des arrêts de travail :

- *Durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail.*
- *Taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.*

Des malaises prépondérants parmi les décès au travail par accident

En 2021, les accidents graves sont plus nombreux qu'en 2019, notamment ceux ayant engendré une incapacité permanente supérieure ou égale à 10 %. La même année, le nombre de décès au travail par accident est en augmentation, avec des malaises pour principale circonstance.

Des accidents graves en hausse en 2021

Par rapport à 2019, le nombre d'accidents graves est en hausse en 2021 pour atteindre 3 064 cas d'accidents ayant donné lieu à une incapacité permanente partielle (Figure 1), du fait de l'augmentation des accidents ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 10 %. Cet accroissement fait suite à une année de repli marqué en 2020 du fait de la baisse d'activité engendrée par les périodes de confinement lors de la pandémie.

En 2021, les décès s'avèrent plus nombreux par rapport aux années précédentes, les malaises au travail étant davantage reconnus depuis 2019. Ceux-ci représentent désormais la majorité des accidents du travail mortels, soit 45 cas parmi les 71 décès.

Figure 1

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2019	2020	2021	Evolution 2019-2021
Activités spécialisées, scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien	461	300	518	+12,4%
Administration publique, enseignement	139	96	130	-6,5%
Arts, spectacles, activités récréatives - Associations	60	50	73	+21,7%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	417	335	415	-0,5%
Construction	366	309	403	+10,1%
Hébergement et restauration	85	71	112	+31,8%
Industrie manufacturière et extractive	529	418	528	-0,2%
Information et communication - Finance et assurance - Immobilier	39	42	51	+30,8%
Santé et action sociale	400	324	471	+17,8%
Transports et entreposage	318	236	356	+11,9%
Autres activités	1	3	7	+600,0%
Régime général	2 815	2 184	3 064	+8,8%

Sources : Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie.

Figure 2

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS PAR ANNÉE

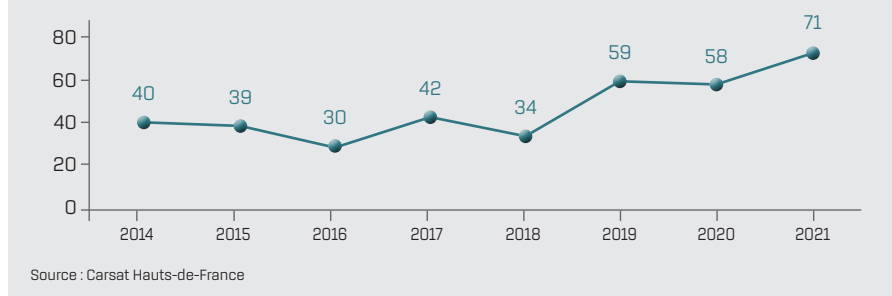
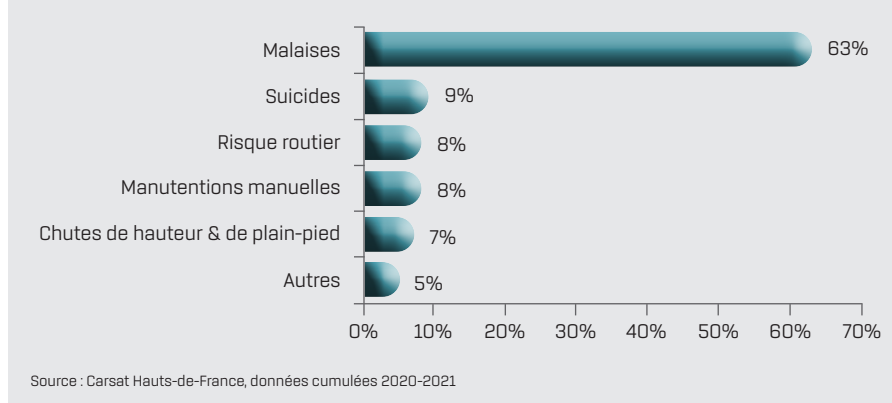


Figure 3

CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS



DÉFINITION

Accident du travail grave ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accident du travail grave ou avec incapacité permanente partielle (IPP). Accident ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail, dont accident du travail mortel.

DÉFINITION

Incapacité permanente

Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur ou sa capacité de travail.

Un indice de gravité plus faible qu'en France dans la majorité des territoires

L'augmentation du nombre d'accidents avec incapacité permanente impacte l'indice de gravité à la hausse en 2021, qui est désormais légèrement supérieur à l'indicateur national (Figure 4).

Néanmoins, la majorité des zones d'emploi (13 sur 24) continue de présenter un indice de gravité plus faible que celui constaté en France. À l'opposé, quelques zones sont nettement au-dessus, avec un indicateur très élevé en 2021 pour Béthune, Douai, Arras, Dunkerque, Compiègne et Creil (Figure 5).

Figure 4

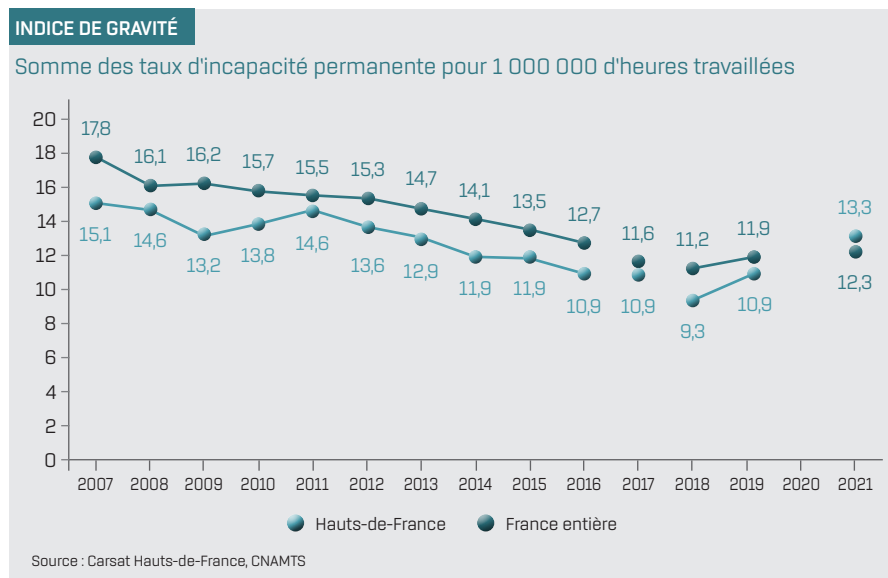
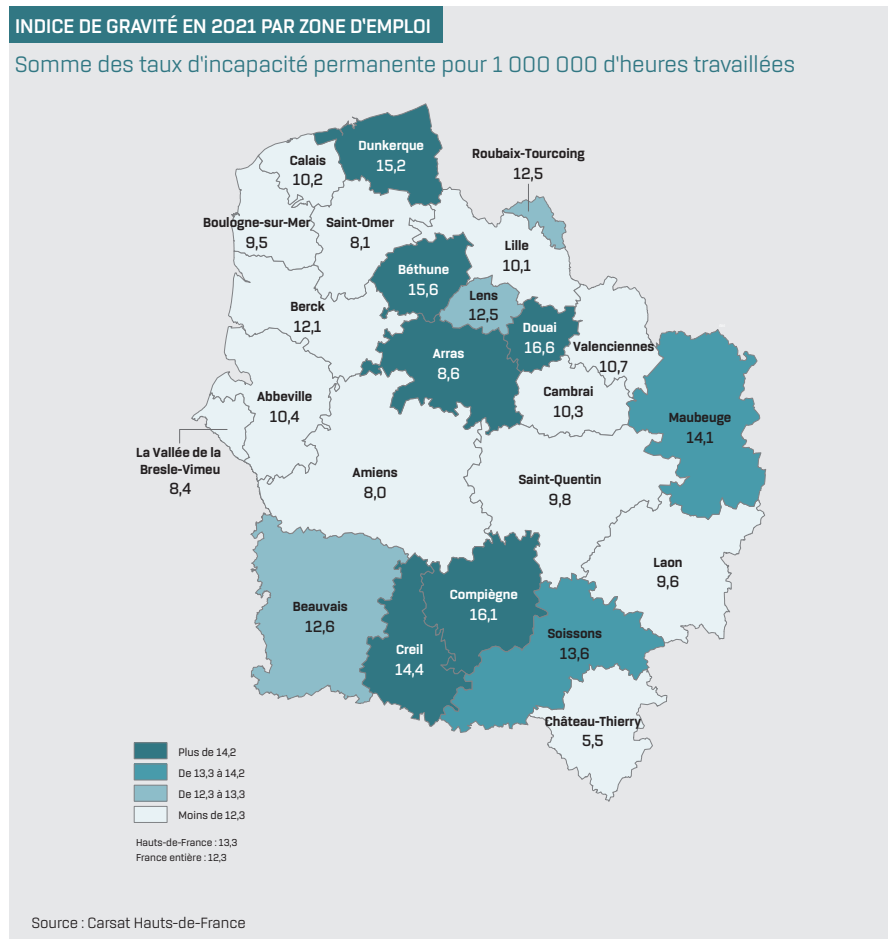


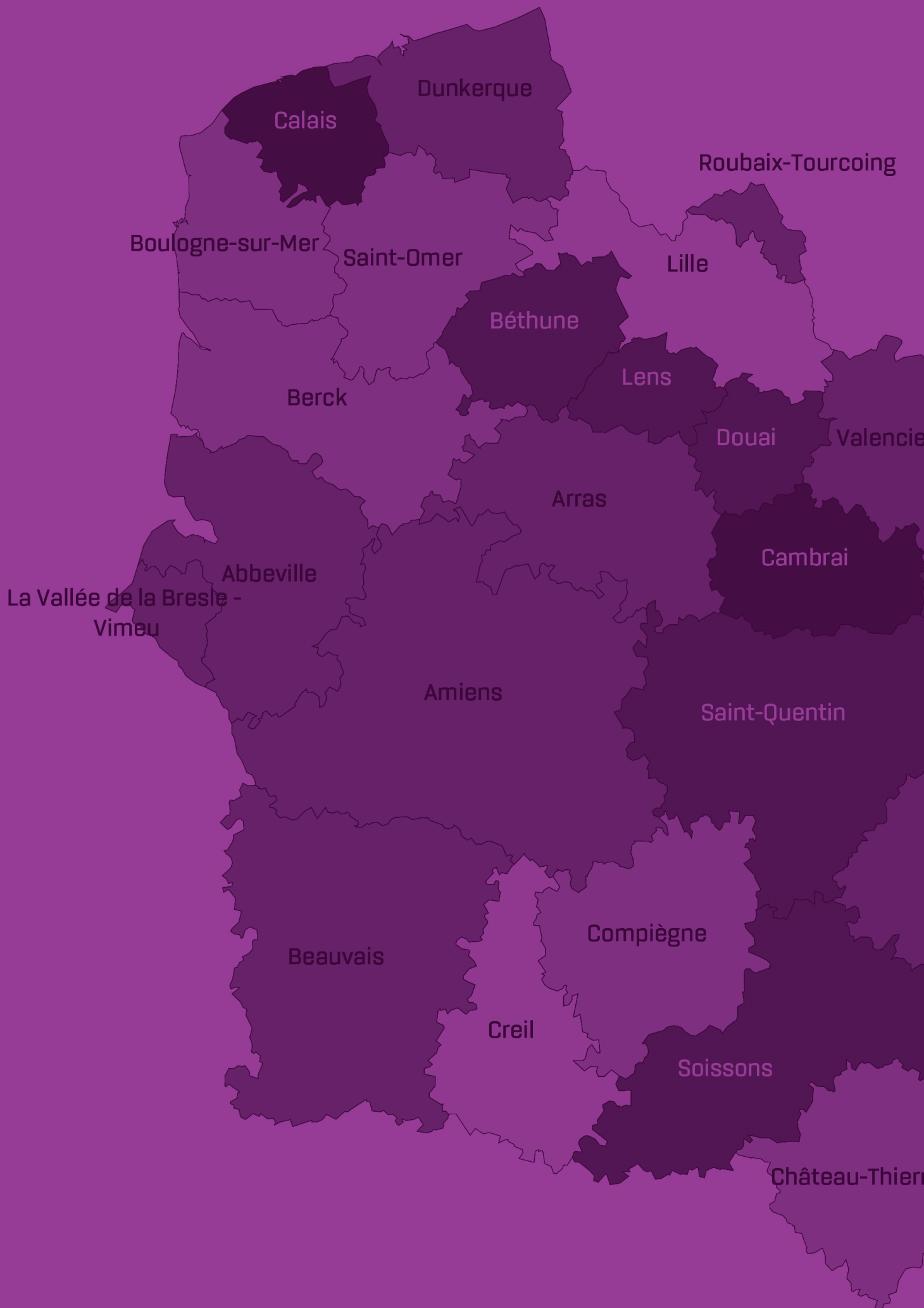
Figure 5

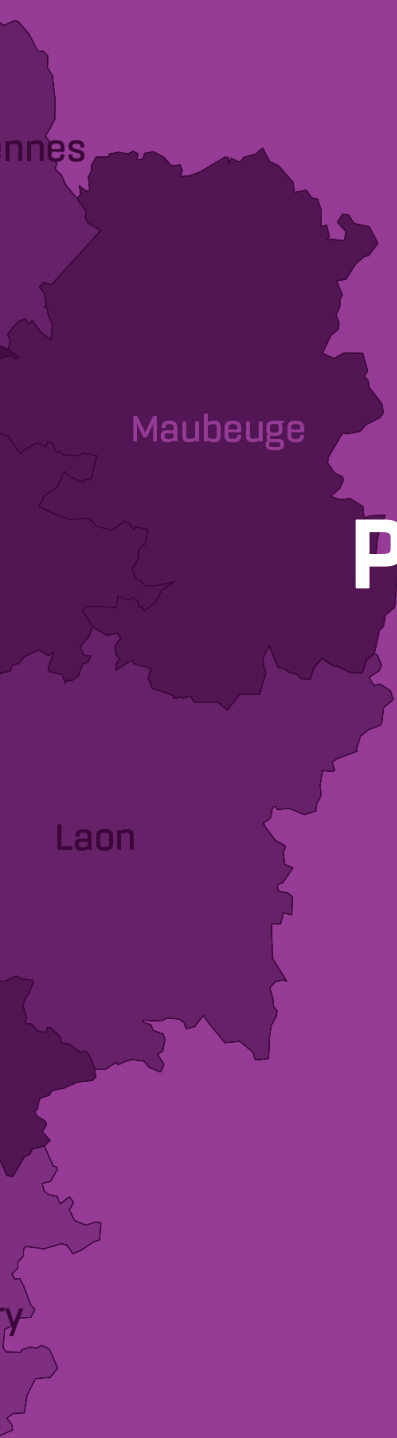


DÉFINITION

Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon le critère de l'incapacité permanente, ce qui concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.





MALADIES PROFESSIONNELLES

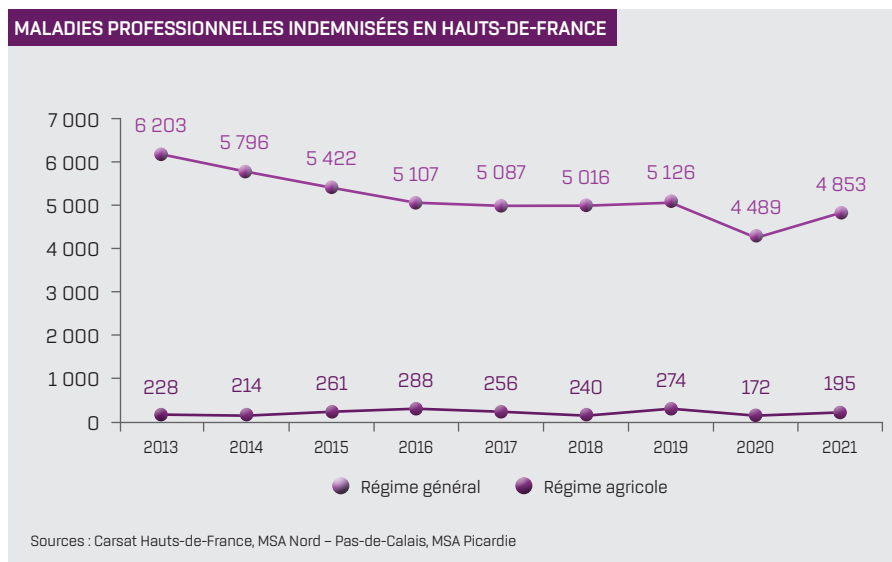
Un recul de l'indemnisation des maladies professionnelles dans l'industrie

En 2021, la baisse du volume de maladies professionnelles confirme la tendance observée depuis 9 années. Cette diminution concerne davantage les salariés de l'industrie, suivie par quelques activités de services et par les secteurs du régime agricole.

Des maladies professionnelles moins nombreuses en 2021

En 2021, le volume de maladies professionnelles indemnisées est en baisse en Hauts-de-France par rapport à 2019. On dénombre 4 853 pathologies indemnisées pour le régime général et 274 pour le régime agricole (Figure 1). Par rapport à 2020, on observe une hausse de l'indemnisation faisant suite au ralentissement constaté lors de la pandémie de Covid.

Figure 1



DÉFINITION

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- Figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- Être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

Figure 2

MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES EN HAUTS-DE-FRANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2021	Variation 2019-2021
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	440	-6,8%
Administration publique, enseignement	89	-29,9%
Arts, spectacles, activités récréatives. ; associations	132	+7,3%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	860	-2,8%
Construction	619	-7,5%
Hébergement et restauration	155	-22,9%
Industrie manufacturière et extractive	1 221	-13,8%
Information et communication ; finance et assurance ; immobilier	63	+21,2%
Santé et action sociale	555	-6,7%
Transports et entreposage	259	-3,0%
Autres activités	460	+44,2%
Régime général	4 853	-5,3%
Activités agricoles	101	-29,9%
Activités agricoles diverses	28	-31,7%
Organismes professionnels	14	-26,3%
Non salariés agricoles	52	-25,7%
Régime agricole	195	-28,8%
Régime général + régime agricole	5 048	-6,5%

Sources : Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie

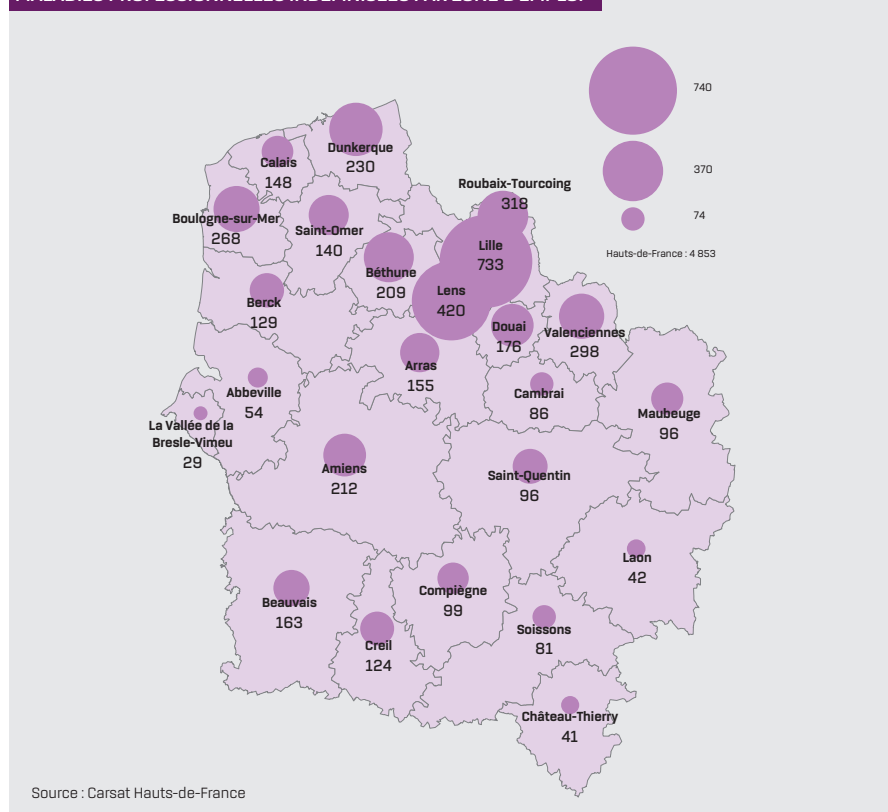
Une baisse marquée de l'indemnisation dans l'industrie

En 2021, la baisse de maladies professionnelles la plus importante en volume concerne l'industrie avec 195 cas de moins indemnisés par rapport à 2019. En pourcentage, c'est dans l'administration publique, enseignement, l'hébergement restauration et les secteurs du régime agricole qu'on enregistre les diminutions les plus marquées (Figure 2).

Pour le régime général, la répartition des pathologies professionnelles entre les 24 zones d'emploi de la région reflète approximativement leur poids économique en termes d'emplois (Figure 3). Certaines zones présentent néanmoins un poids de maladies plus élevé que leur poids économique, engendrant une fréquence de sinistres plus importante sur leur territoire. Il s'agit notamment de la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer, suivie de Calais, Lens, Berck et Béthune.

Figure 3

MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES PAR ZONE D'EMPLOI



Des troubles musculosquelettiques très présents, et des troubles psychosociaux prenant de l'ampleur

Avec plus de 8 cas sur 10, les troubles musculosquelettiques constituent la pathologie majoritaire, et concernent le plus souvent les salariés de la construction et de certains secteurs industriels. La reconnaissance des troubles psychosociaux ne cesse de progresser, avec 130 cas indemnisés en 2021.

Une prédominance des troubles musculosquelettiques

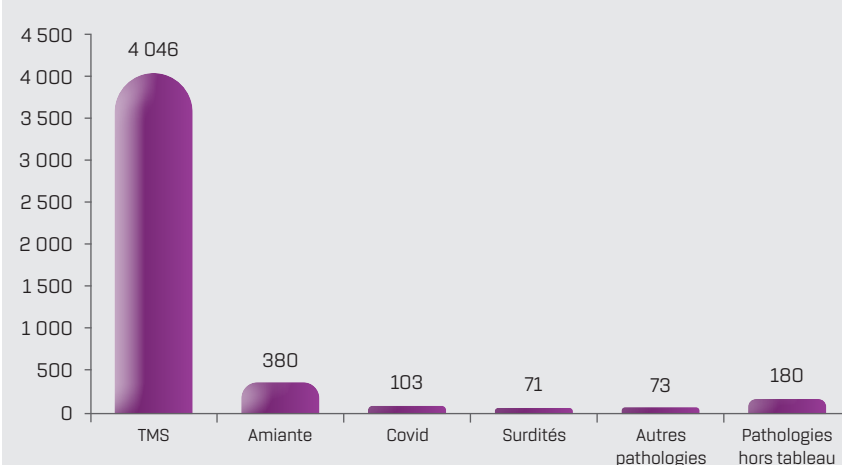
En 2021, le nombre de troubles musculosquelettiques (TMS) diminue pour atteindre 4 046 cas reconnus et indemnisés dans le régime général. Les TMS sont ainsi les pathologies les plus fréquentes puisqu'ils regroupent 83 % des maladies indemnisées en région (Figure 1). Le même constat est fait dans le régime agricole où les TMS représentent 90 % des pathologies professionnelles (Figure 2). Quel que soit le régime, une grande majorité des TMS sont des affections périarticulaires.

Les pathologies liées à l'amiante arrivent en deuxième position, suivies des affections respiratoires aiguës liées au Covid pour lesquelles il existe un tableau précisant les conditions de reconnaissance depuis 2020. Les surdités sont la quatrième pathologie professionnelle reconnue (Figure 1).

Figure 1

MALADIES PROFESSIONNELLES PAR PATHOLOGIE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2021

Régime général



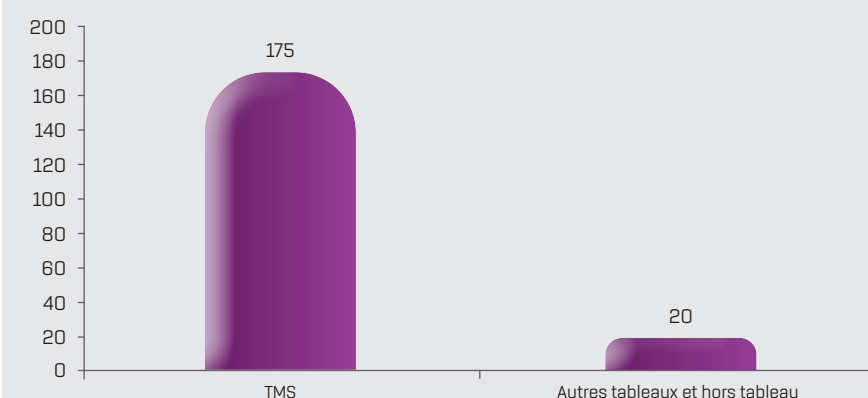
Source : Carsat Hauts-de-France

Note : Dans le régime général, les troubles musculosquelettiques (TMS) correspondent aux tableaux 57 – Affections périarticulaires, 69 – Affections provoquées par les vibrations, 79 – Lésions chroniques du ménisque, 97 – Lombalgies dues aux vibrations, 98 – Lombalgies dues aux manutentions ; l'amiante aux tableaux 30 & 30 bis – Affections liées aux poussières d'amiante ; Covid au tableau 100 – Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2 ; les surdités au tableau 42 – Atteintes auditives. Les hors tableaux correspondent aux maladies reconnues par le CRRMP.

Figure 2

MALADIES PROFESSIONNELLES PAR PATHOLOGIES EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2021

Régime agricole



Sources : MSA Nord – Pas-de-Calais, MSA Picardie. Traitements : Carsat Hauts-de-France

Note : Dans le régime agricole, les TMS sont les tableaux A029 affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines, A053 Lésions chroniques du ménisque, A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes, A057 Affections consécutives aux vibrations, A039 affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures.

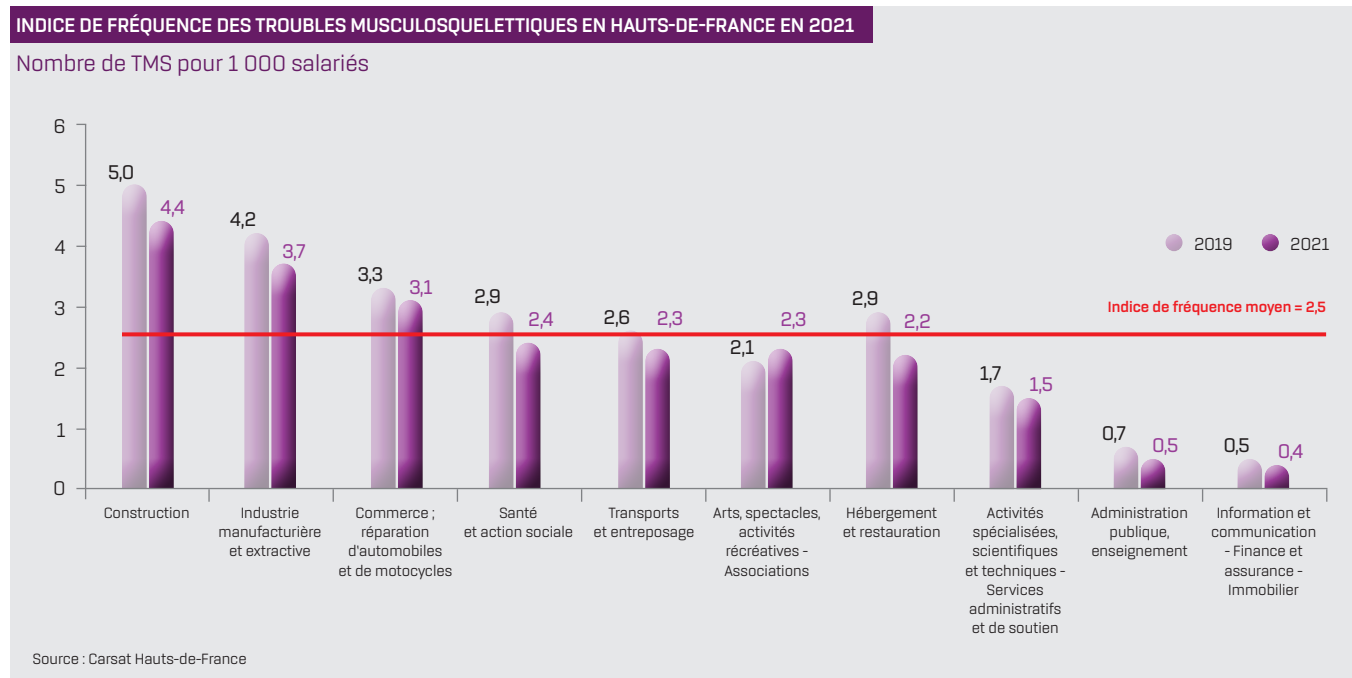
Des troubles musculosquelettiques fréquents dans la construction et dans l'industrie

En 2021, les troubles musculosquelettiques sont les plus fréquents dans la construction et dans l'industrie, respectivement 1,7

et 1,5 fois plus qu'en moyenne (Figure 3). Au sein de l'industrie, c'est dans la filière agroalimentaire que les cas sont les plus fré-

quents, en particulier dans les activités de transformation du poisson et de la viande.

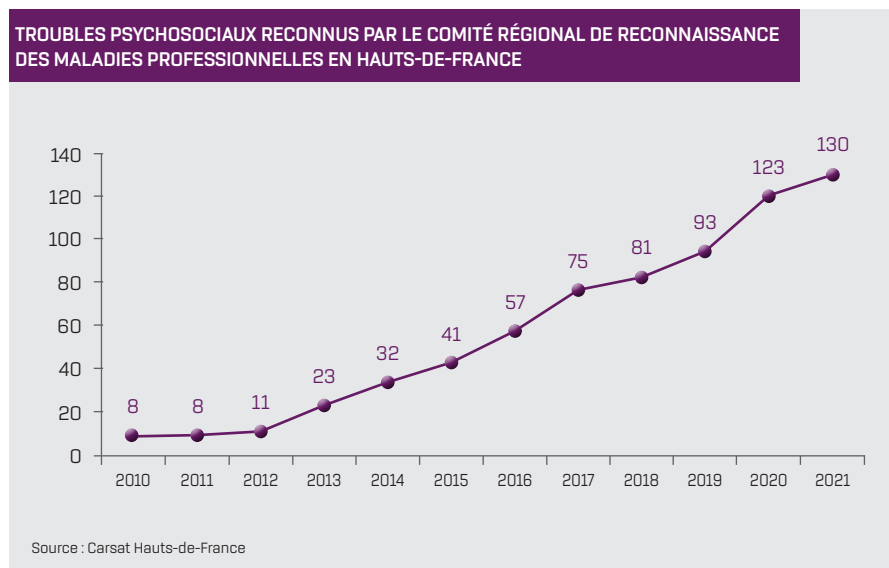
Figure 3

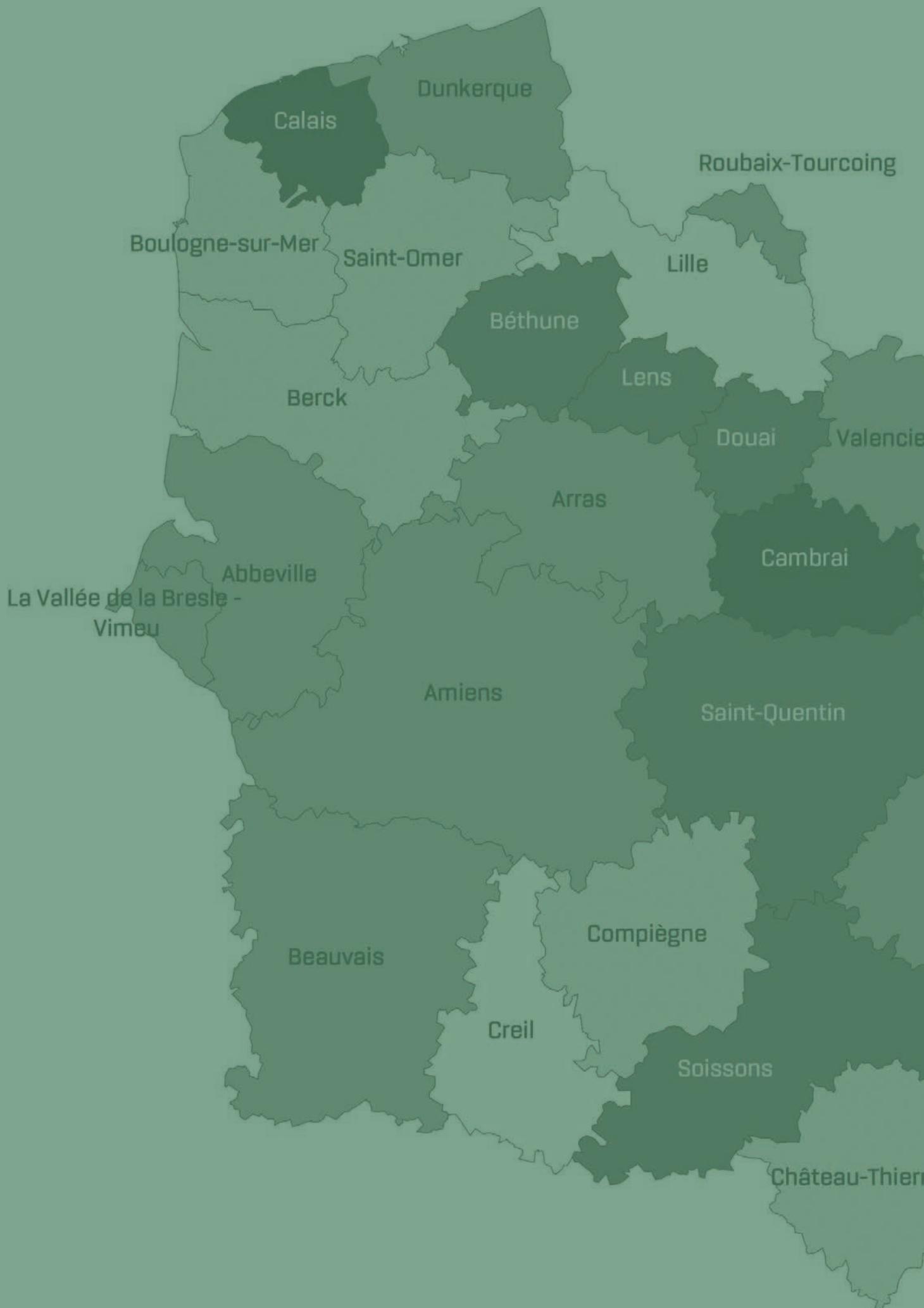


Une progression rapide des troubles psychosociaux

De 2005 à 2021, 691 cas de troubles psychosociaux ont été reconnus et indemnisés au titre des maladies professionnelles pour la région Hauts-de-France. Ne bénéficiant pas de tableau de maladie professionnelle, ces pathologies sont reconnues par le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). La déclaration et la reconnaissance des troubles psychosociaux progressent rapidement, passant de quelques cas chaque année avant 2012, à 130 cas en 2021 (Figure 4), soit 72 % des 180 maladies professionnelles hors tableau ou 2,7 % du total des maladies professionnelles indemnisées. Il s'agit presque exclusivement de dépressions et états dépressifs.

Figure 4







COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL

Augmentation du coût du risque professionnel due à la durée plus longue des arrêts et aux séquelles plus fréquentes

Atteignant 746 millions d'euros régime général et agricole confondus, la hausse du coût du risque professionnel est principalement soutenue en 2021 par la progression des frais liés aux accidents du travail. Cette tendance est expliquée par l'allongement continu de la durée des arrêts ainsi que par la hausse du nombre d'incapacités permanentes et de décès par accident.

Des maladies professionnelles moins nombreuses mais plus coûteuses que les accidents du travail

Sur la période 2007-2021, on observe une hausse du coût lié au risque professionnel qui atteint 721 millions d'euros en 2021 pour le régime général (Figure 1). Au regard de la situation nationale, les frais dus aux maladies professionnelles sont au global assez

proches de ceux engendrés par les accidents du travail, même si l'écart se creuse en 2021. La même année, les maladies professionnelles sont 12 fois moins nombreuses mais 9 fois plus coûteuses.

Pour le régime agricole, ce sont 25,4 millions d'euros qui ont été engendrés par le risque professionnel en 2021.

Figure 1



Une hausse importante du coût direct des accidents du travail

Allongement de la durée des arrêts, hausse du nombre d'incapacités permanentes et de décès impactent à la hausse le coût des accidents du travail dans le régime général. Celui-ci augmente de 56 millions d'euros

par rapport à 2019 pour atteindre 407 millions d'euros en 2021 pour la région des Hauts-de-France (Figure 1). Il est principalement composé des frais liés au paiement des indemnités journalières (Figure 2).

Dans le régime agricole, le coût des accidents du travail approche 18,7 millions d'euros en 2021, représentant ainsi 73 % du coût du risque professionnel.

DÉFINITION

Coût direct du risque professionnel

Pour le régime général, le coût du risque professionnel inclut deux types de prestations versées par la sécurité sociale et imputées aux entreprises par le biais de la cotisation accidents du travail/maladies professionnelles :

- Prestations en nature - frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers.
- Prestations en espèces - revenus de remplacement en situation d'incapacité temporaire (indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail) ou en situation d'incapacité permanente (indemnités en capital en cas d'incapacité inférieure à 10 % ou rente viagère au-delà).

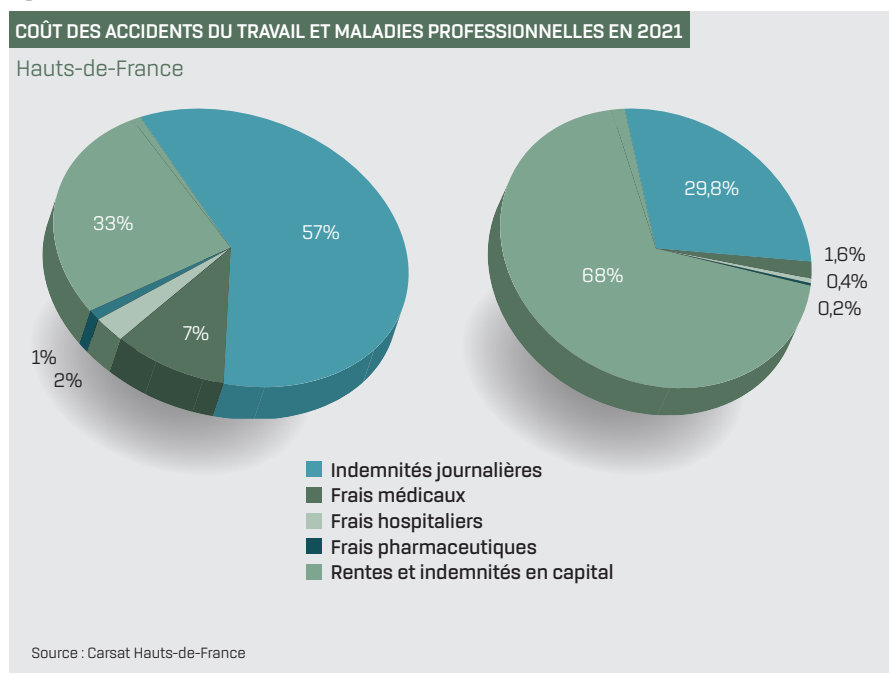
Le coût des maladies professionnelles majoritairement lié au paiement des rentes

Entre 2019 et 2021, les frais liés aux maladies professionnelles augmentent de 20 millions d'euros dans le régime général pour atteindre 314 millions d'euros en 2021 pour la région Hauts-de-France (Figure 1).

Le paiement des rentes et indemnités en capital représente plus des deux tiers du coût des maladies professionnelles et constitue ainsi le premier type de frais pour les pathologies professionnelles (Figure 3), alors que le coût du paiement des indemnités journalières est majoritaire pour les accidents du travail (Figure 2).

Dans le régime agricole, le coût des maladies professionnelles atteint 6,7 millions d'euros en 2021.

Figures 2 et 3

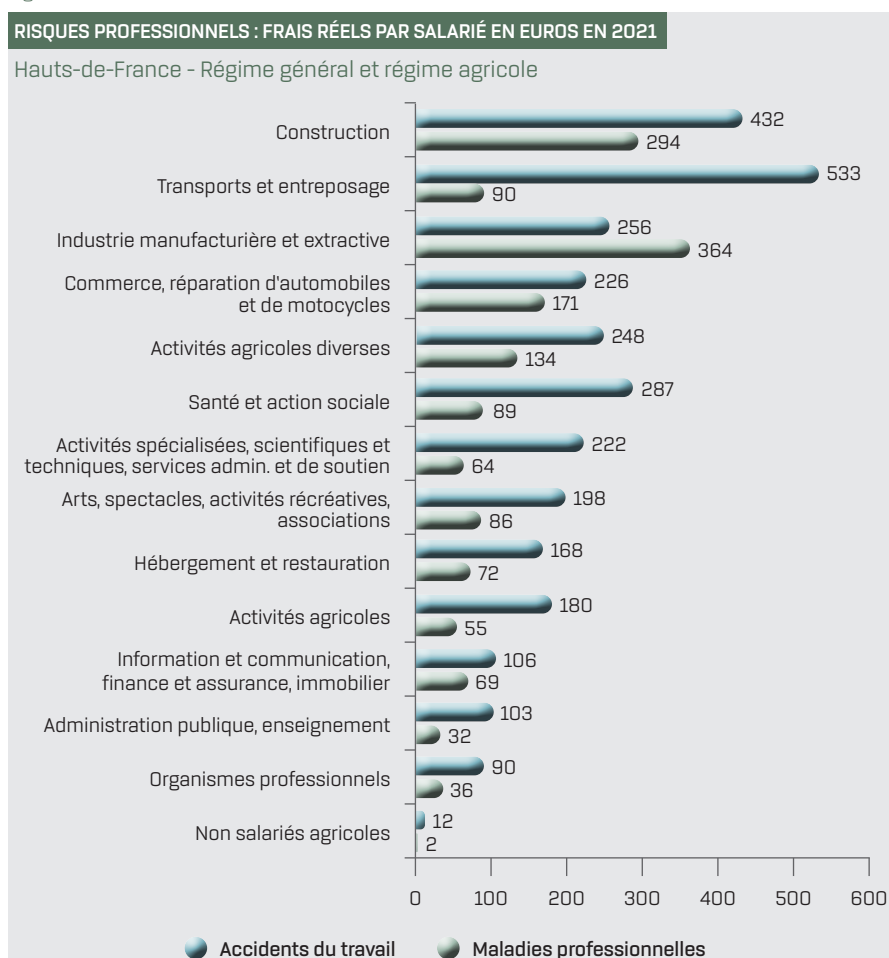


Les frais moyens les plus élevés dans la construction, l'industrie, les transports et l'entreposage

Les coûts liés au risque professionnel les plus élevés concernent la construction avec 726 euros par salarié sur une année, et l'industrie, transports et entreposage avec environ 620 euros par salarié par an.

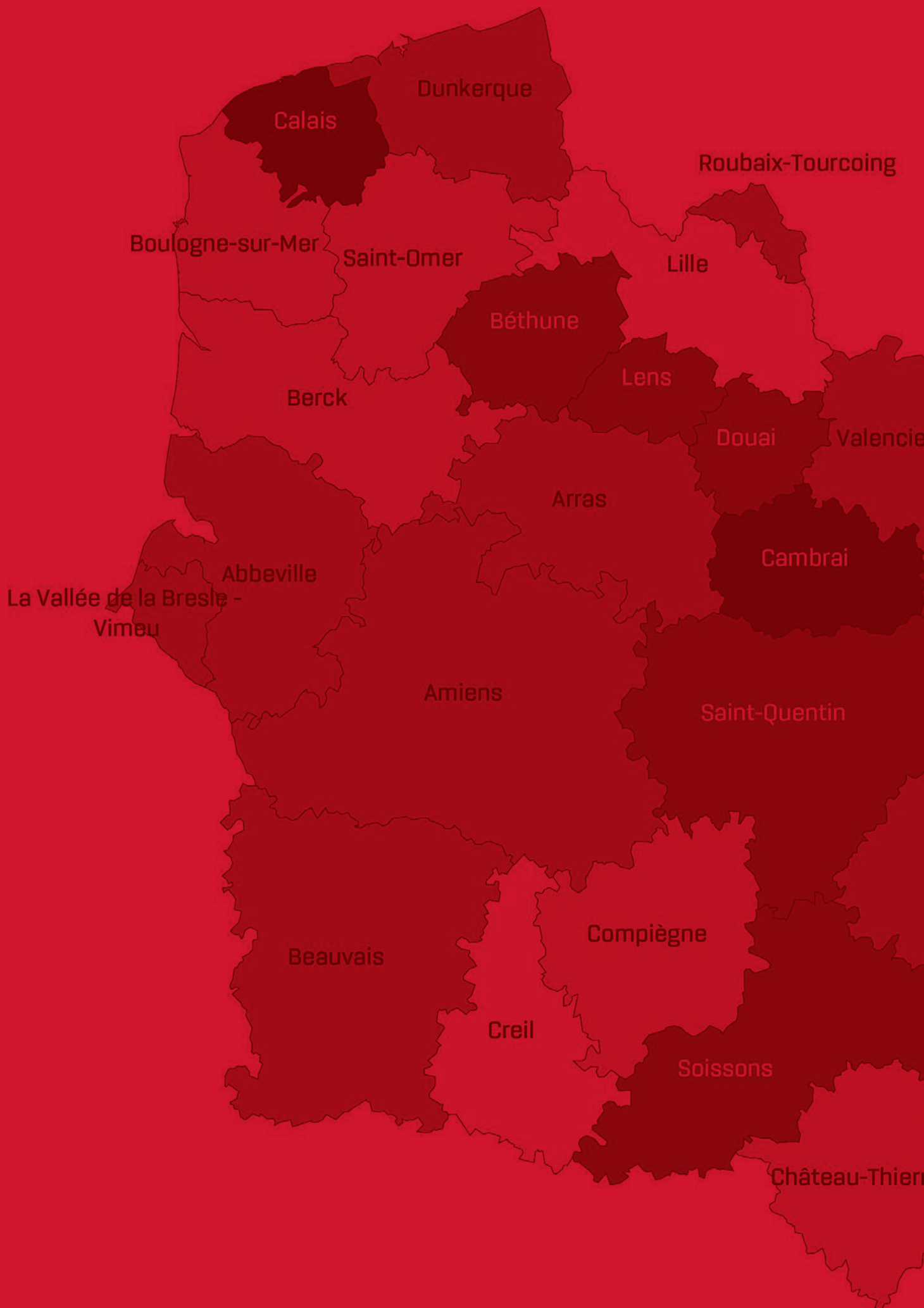
Les frais liés spécifiquement aux accidents du travail atteignent un maximum dans les transports et l'entreposage, avec 533 euros par salarié. En ce qui concerne les maladies professionnelles, les frais les plus importants sont enregistrés dans l'industrie, avec 364 euros par salarié (Figure 4).

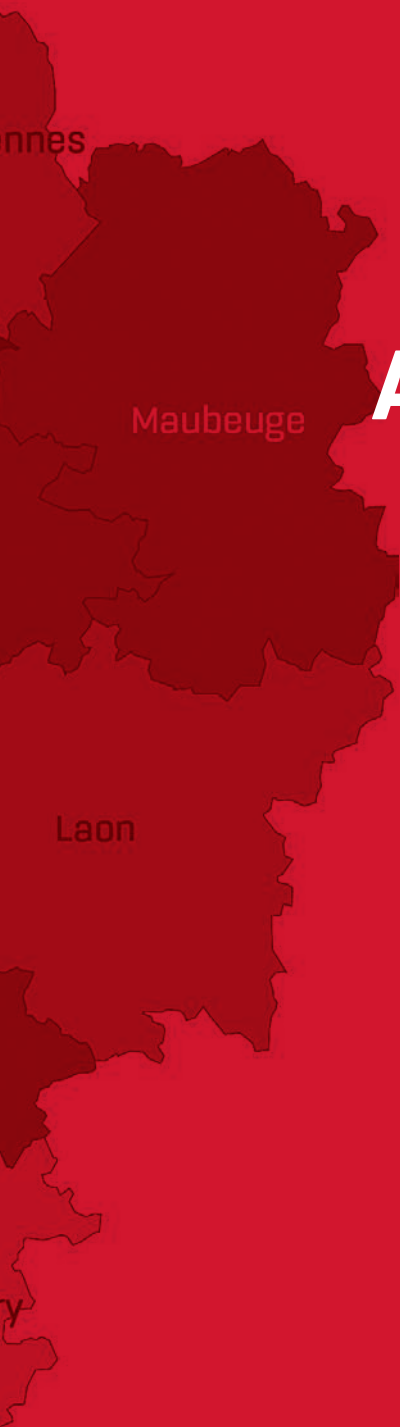
Figure 4



Sources : Carsat Hauts-de-France, MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie - Traitements : Carsat Hauts-de-France

Note : Sont exclus les sinistres au compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés à l'employeur. Ne pas connaître ce dernier empêche de déterminer de façon précise le secteur d'activité où a eu lieu l'exposition. C'est le cas lorsque l'employeur n'est pas connu ou lorsque l'exposition a eu lieu chez plusieurs employeurs. On y trouve de nombreuses maladies liées à l'amiante, pathologies qui ont un coût important.





ARRÊTS DE TRAVAIL ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Arrêts de travail d'au moins 30 jours : les troubles ostéoarticulaires majoritairement en cause

Parmi les salariés en arrêt de travail d'au moins 30 jours en 2021, plus de la moitié ont 45 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 40 % de la population suivie par les équipes santé-travail. Les femmes sont légèrement surreprésentées. Les pathologies du système ostéoarticulaire, muscles et tissus conjonctifs sont en cause dans plus de la majorité des arrêts de travail d'au moins 30 jours.

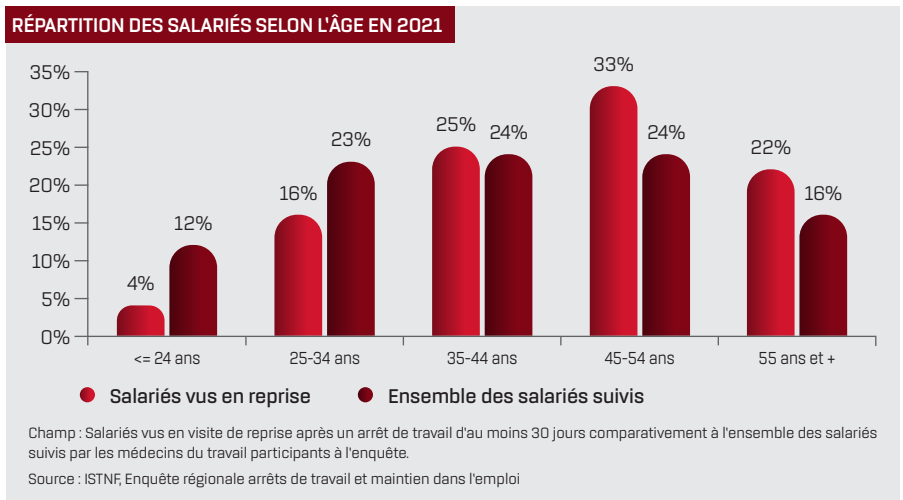
Enquête régionale Arrêts de travail et maintien dans l'emploi

En 2021, l'Institut de santé au travail du nord de la France (ISTNF) a reconduit avec les services et équipes santé-travail des Hauts-de-France, l'étude portant sur les salariés ayant eu un arrêt de travail d'au moins 30 jours. Les résultats 2021 portent sur 4 378 questionnaires recueillis par 158 médecins du travail des services de prévention et de santé au travail des Hauts-de-France et de la MSA Nord - Pas-de-Calais pour les salariés rencontrés en visite de reprise pendant les mois de mars et avril 2021, en dehors d'arrêts pour congé de maternité.

Une surreprésentation des salariés de 45 ans et plus chez les salariés arrêtés au moins 30 jours

Les salariés entre 45 et 54 ans représentent un tiers des salariés en arrêt, et ceux de 55 ans et plus 22 %, alors qu'ils ne représentent respectivement que 24 % et 16 % de l'ensemble des salariés suivis par les équipes santé-travail (Figure 1).

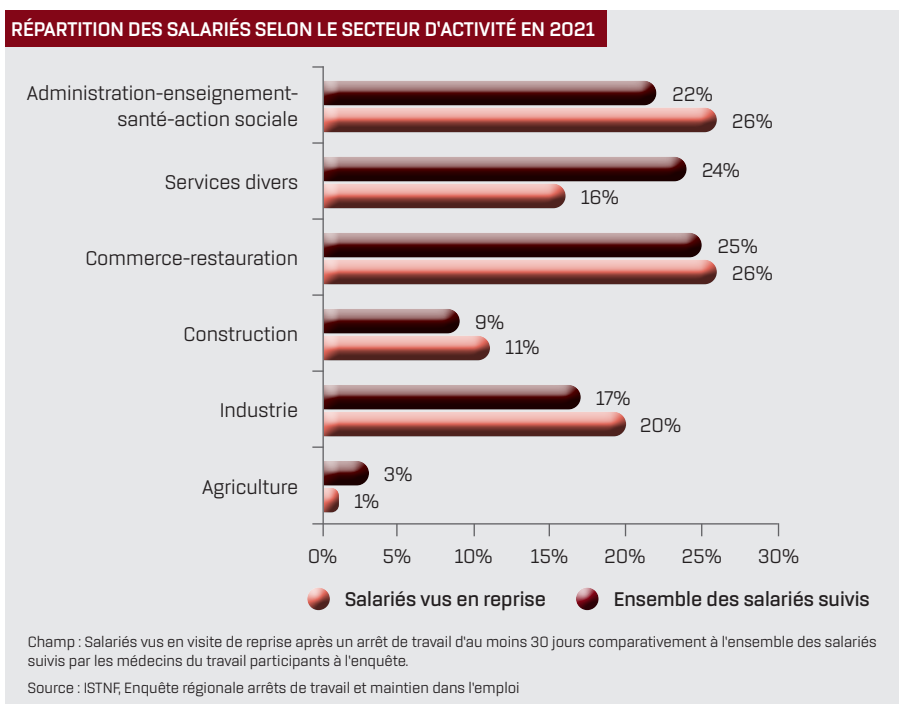
Figure 1



L'industrie et l'administration, santé et action sociale : deux secteurs surreprésentés

Les salariés en arrêt de travail d'au moins 30 jours exerçant dans les secteurs de l'industrie, de l'administration publique, la santé ou de l'action sociale sont surreprésentés comparativement à l'ensemble des salariés suivis. La proportion des salariés en arrêt de travail dans le secteur du commerce et de la restauration est quant à elle assez proche de celle de la population suivie, tandis que dans le secteur des services, la part des salariés en arrêt de travail d'au moins 30 jours est nettement moins importante (Figure 2).

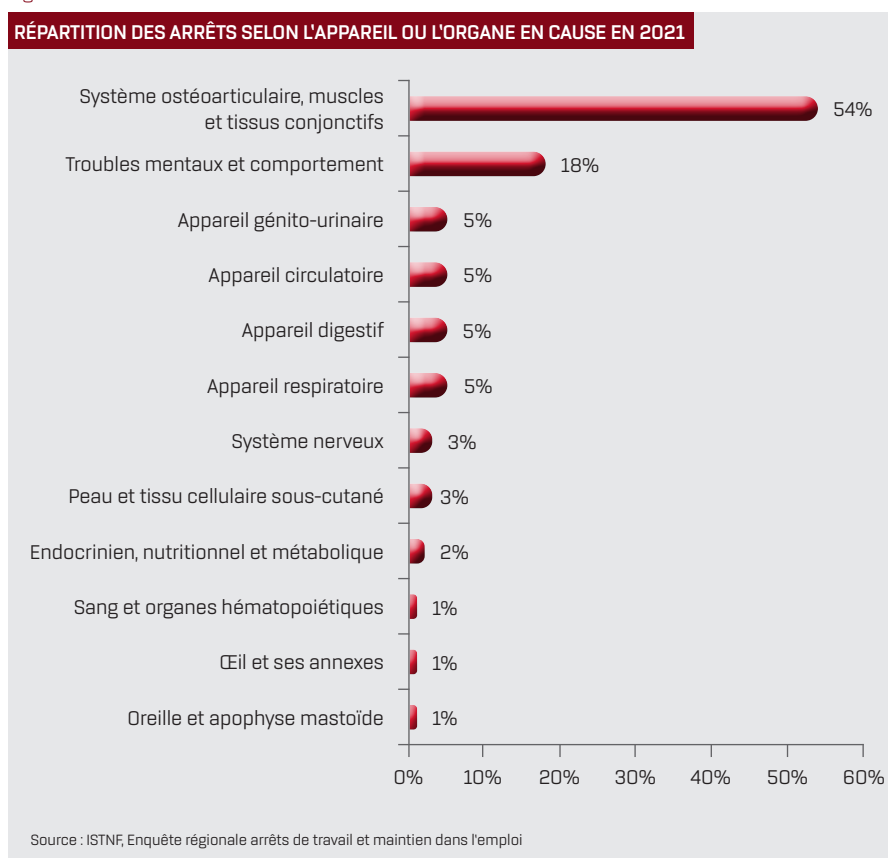
Figure 2



Les pathologies du système ostéoarticulaire, principales causes des arrêts de travail

Les pathologies du système ostéoarticulaire représentent plus de la moitié des causes des arrêts de travail d'au moins 30 jours, suivies des troubles mentaux et comportementaux dont près de la moitié sont des souffrances au travail (Figure 3). Dans 3,5 % des cas, l'arrêt est lié à une infection au Covid.

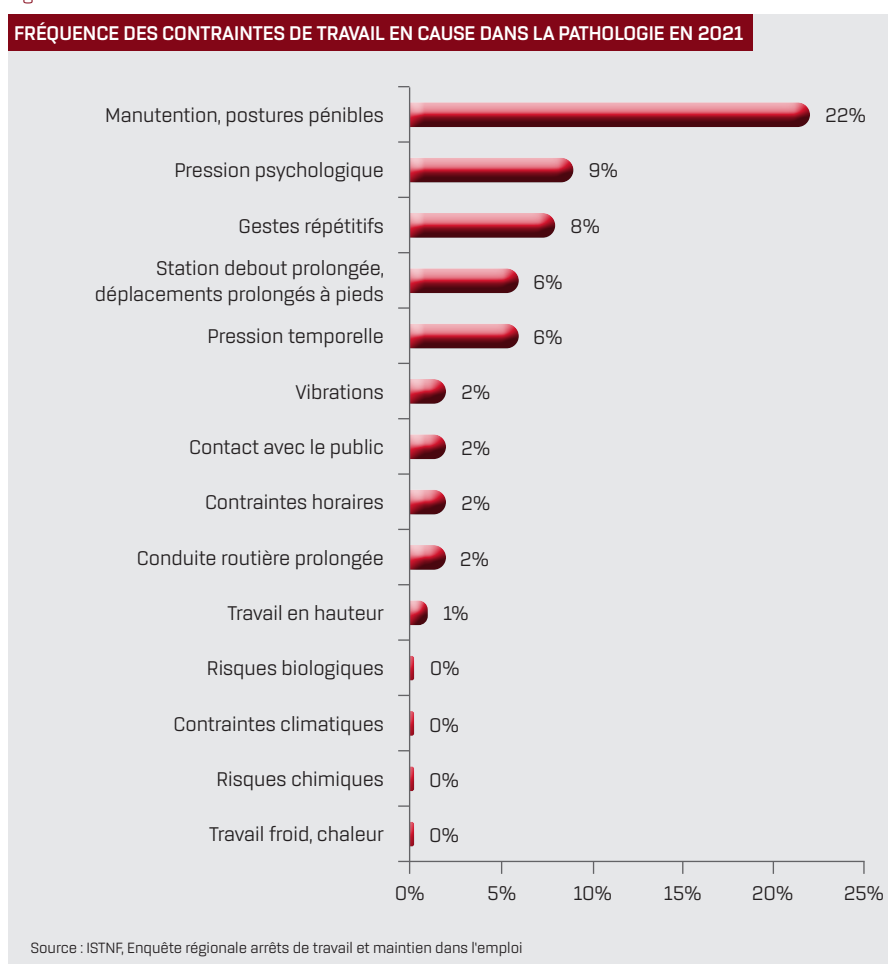
Figure 3



La manutention et les postures pénibles, des contraintes plus souvent en cause dans la pathologie liée à l'arrêt de travail

La manutention et les postures pénibles sont en cause dans 22 % des pathologies liées à l'arrêt de travail, suivies de la pression psychologique (moins de 10 %) (Figure 4).

Figure 4



Arrêts de travail d'au moins 30 jours : des durées et reprises différenciées selon les pathologies

Les arrêts de travail courts sont nombreux. Selon la pathologie, les modes de reprises après l'arrêt ne sont pas les mêmes. Par ailleurs, plus l'arrêt est long, et plus le risque d'incapacité suite à la visite de reprise est fort.

Durée de moins de trois mois pour une majorité des arrêts de travail

Les arrêts de travail pour troubles mentaux et du comportement durent en majorité plus de 3 mois alors que toutes pathologies

confondues, la durée de l'arrêt est fréquemment inférieure à 3 mois (Figure 1). Les arrêts pour les pathologies de l'appareil

digestif et de l'appareil respiratoire sont notamment de moins de trois mois dans plus de 63 % des cas.

Figure 1

RÉPARTITION DES ARRÊTS DE TRAVAIL D'AU MOINS 30 JOURS SELON LA PATHOLOGIE À L'ORIGINE DE L'ARRÊT EN 2021

Durée arrêt	Système ostéoarticulaire, muscles et tissu conjonctif	Troubles mentaux et comportement	Appareil digestif	Appareil génito-urinaire	Appareil circulatoire	Appareil respiratoire	Autres pathologies	Ensemble
30 jours à moins de 3 mois	51,2 %	48,5 %	63,7 %	51,6 %	51,2 %	67,2 %	56,8 %	52,5 %
3 mois à moins de 6 mois	24,1 %	24,1 %	19,4 %	25,3 %	22,0 %	20,4 %	22,0 %	23,5 %
6 mois à moins d'un an	10,2 %	11,0 %	6,0 %	9,3 %	11,2 %	6,0 %	7,7 %	9,7 %
Plus d'un an	14,5 %	16,5 %	10,9 %	13,8 %	15,6 %	6,5 %	13,6 %	14,3 %

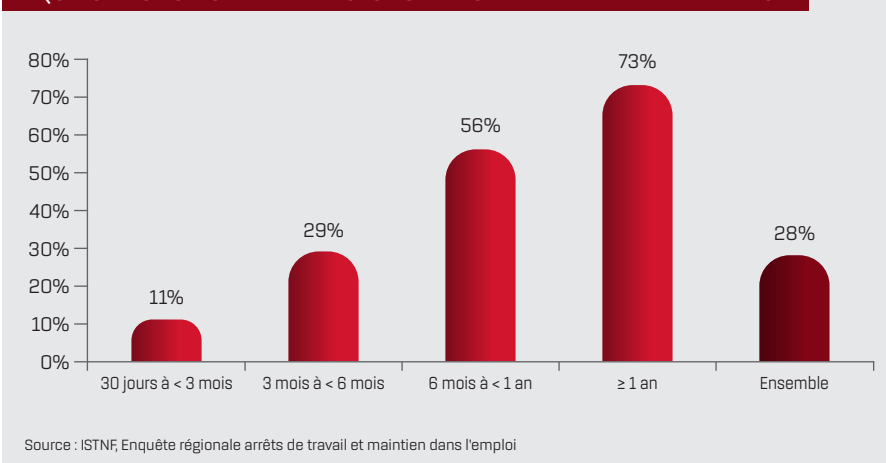
Source : ISTNF, Enquête régionale arrêts de travail et maintien dans l'emploi

Des modes de reprises différents

Les visites de pré-reprises, uniquement réalisées dans 28 % des arrêts de travail, sont plus souvent effectives lorsque l'arrêt dépasse 3 mois (Figure 2).

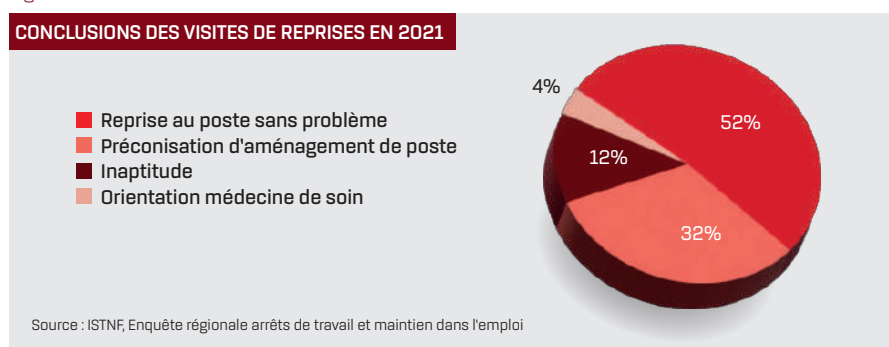
Figure 2

FRÉQUENCE DES VISITES DE PRÉ-REPRISE SELON LA DURÉE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL EN 2021



Dans un cas sur deux, la reprise se fait sans encombre, alors qu'une inaptitude est prononcée pour 12 % des salariés vus en visite de reprise, et qu'un tiers des salariés se voit proposer un aménagement de poste.

Figure 3



Des inaptitudes plus fréquentes dans le cadre de troubles mentaux et du comportement

Les reprises avec préconisations d'aménagement de poste sont plus fréquentes dans le cadre des pathologies du système ostéoarticulaire et de l'appareil circulatoire. Quant aux orientations vers le soin, elles s'avèrent plus courantes en cas de pathologie de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire (Figure 4).

Figure 4

RÉPARTITION DES CONCLUSIONS DE VISITES DE REPRISE SELON LA PATHOLOGIE EN CAUSE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL EN 2021

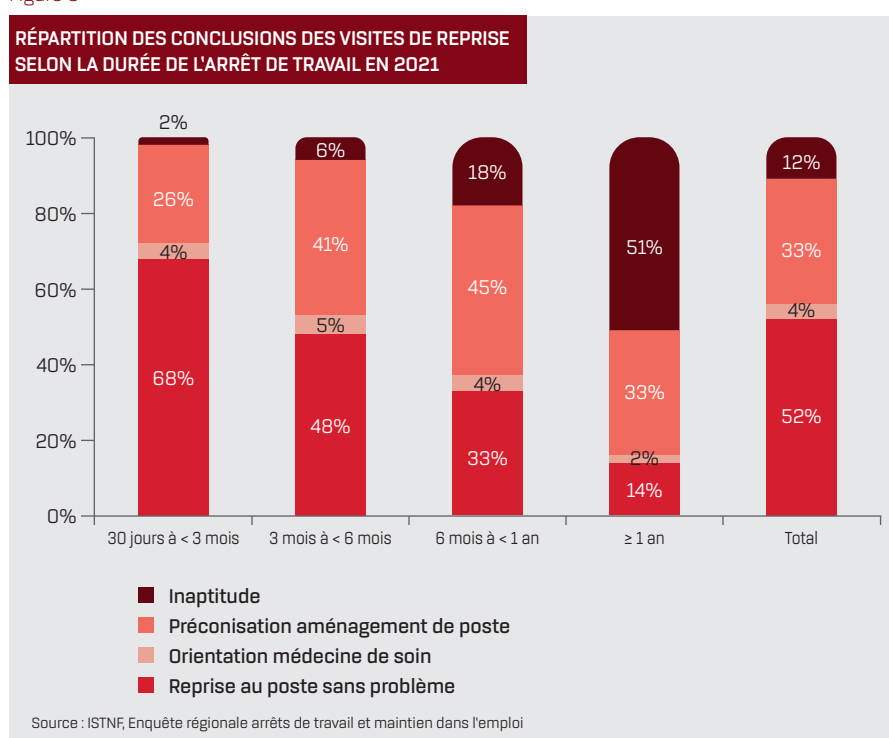
Pathologie	Reprise sans problème	Orientation médecine de soin	Préconisation aménagement de poste	Inaptitude
Système ostéoarticulaire, muscles et tissu conjonctif	46,8 %	4,2 %	37,9 %	11,1 %
Troubles mentaux et du comportement	54,7 %	3,4 %	21,9 %	19,9 %
Appareil génito-urinaire	64,9 %	3,1 %	28,4 %	3,6 %
Appareil circulatoire	47,8 %	5,4 %	36,1 %	10,7 %
Appareil digestif	64,7 %	0,5 %	30,3 %	4,5 %
Appareil respiratoire	61,2 %	6,0 %	26,4 %	6,5 %
Autres pathologies	62,2 %	1,7 %	25,9 %	10,1 %

Source : ISTNF, Enquête régionale arrêts de travail et maintien dans l'emploi

Des inaptitudes plus fréquentes après des arrêts longs

Plus de la moitié des salariés vus en visite de reprise après un arrêt d'au moins un an, ont été déclarés inaptes par les médecins du travail (Figure 5).

Figure 5







DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI

La zone d'emploi d'Abbeville possède une des plus faibles densités de population, et une population plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans s'établit à 62,0 %, soit un niveau légèrement supérieur à celui des Hauts-de-France. Si les taux d'emploi des femmes et des jeunes sont également supérieurs notamment chez ces derniers, celui des seniors y est plus faible avec une part de retraités plus importante. Par ailleurs, en 2022 la zone enregistre un taux de chômage moindre en moyenne annuelle qu'en région.

Plus de 85 % des emplois sont des emplois salariés. Bien que représentant une faible part de l'emploi salarié, le secteur agricole est surreprésenté dans la zone d'emploi d'Abbeville (3 %), au même titre que le secteur tertiaire non marchand qui représente 41,7 % de l'emploi salarié, soit 4,6 points de plus qu'en Hauts-de-France. Ce sont principalement les secteurs de l'action humaine et notamment de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement qui sont particulièrement développés. Le secteur marchand représente près de 36 % de l'emploi salarié, nettement en deçà du niveau régional - seul le sous-secteur de l'hébergement restauration y est plus implanté du fait de l'activité touristique générée par le littoral. L'industrie quant à elle représente un peu plus d'un emploi sur dix sur la zone.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	93 496	5 997 734	22
Densité de la population (hab./km ²)	62,4	188,6	22
Nombre d'actifs ayant un emploi	40 122	2 701 780	22
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,0%	60,7%	11
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	32,3%	27,9%	2
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,9%	45,4%	11
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,6%	56,9%	8
Taux de chômage annuel moyen	7,6%	8,8%	17

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	18 598	1%	22
Heures travaillées	29 184 961	1%	22
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	564	1%	22
dont accidents avec IPP	24	1%	22
Indice de fréquence	30,3	-	21
Taux de fréquence	19,3	-	21
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	54	1%	21
Indice de fréquence des TMS	2,7	-	9

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	3 491	92	26,4	23	34,8
Construction	1 578	59	37,4	24	57,5
Industrie	3 033	80	26,4	18	30,0
Services	10 486	333	31,8	22	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Abbeville
● Hauts-de-France

La zone d'emploi d'Abbeville regroupe 1 % des effectifs salariés du régime général de la région. Elle présente une des fréquences d'accidents du travail les plus faibles des Hauts-de-France, avec un indicateur inférieur à la moyenne, quel que soit le secteur d'activité (industrie, construction, commerce, services). Le taux de gravité figure également parmi les plus faibles, avec une durée des arrêts inférieure à la moyenne régionale. A contrario, les troubles musculosquelettiques sont un peu plus présents qu'en Hauts-de-France.

La zone d'emploi d'Amiens est peu densément peuplée, avec une répartition de la population par âge semblable à la moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans s'établit à 60,8 %, soit à un niveau similaire à celui des Hauts-de-France. Si le taux d'emploi des jeunes est légèrement en deçà du fait d'une population majoritairement étudiante, celui des seniors et des femmes est quant à lui supérieur. Par ailleurs, le taux de chômage en moyenne annuelle en 2022 se situe dans la moyenne régionale.

Parmi les personnes en emploi, plus de 90 % sont salariées. Le tertiaire représente huit emplois salariés sur dix. Le domaine public concentré autour du pôle urbain d'Amiens, est notamment surreprésenté en raison de la présence de grand établissements publics (39,8 %). Les emplois salariés marchands sont pour leur part nombreux dans la grande distribution, le nettoyage de bâtiments, les transports et la logistique, les centres d'appels, les activités financières, l'aide à domicile. L'industrie quant à elle représente un peu plus d'un emploi sur dix sur la zone.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	385 492	5 997 734	5
Densité de la population (hab./km ²)	107,8	188,6	16
Nombre d'actifs ayant un emploi	175 842	2 701 780	3
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,8%	60,7%	13
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,3%	27,9%	18
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	47,7%	45,4%	8
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,0%	56,9%	11
Taux de chômage annuel moyen	8,9%	8,8%	11

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ;
Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	106 138	7%	2
Heures travaillées	171 902 854	7%	2
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 166	6%	5
dont accidents avec IPP	122	4%	10
Indice de fréquence	29,8	-	24
Taux de fréquence	18,4	-	22
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	212	5%	7
Indice de fréquence des TMS	1,7	-	20

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	13 448	398	29,6	19	34,8
Construction	7 744	379	48,9	20	57,5
Industrie	17 764	445	25,1	20	30,0
Services	67 161	1 944	28,9	23	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail
avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières
pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP
pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Amiens
● Hauts-de-France

La zone d'emploi d'Amiens est la 2^e zone de la région en nombre de salariés du régime général. Elle présente un des risques d'accidents du travail parmi les plus faibles des Hauts-de-France, quel que soit le secteur d'activité (commerce, industrie, construction et services). Le taux de gravité est moins élevé qu'en région, la durée d'arrêt étant moins longue qu'en moyenne, avec une faible fréquence des accidents. Les troubles musculosquelettiques sont pour leur part peu fréquents en regard de l'indicateur régional.

La zone d'emploi d'Arras possède une densité de population modérée, avec une population un peu plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est le plus élevé des Hauts-de-France, s'établissant à 64,6 %, soit près de 5 points de plus qu'en région. Cette spécificité s'observe notamment chez les femmes avec un taux maximal de 62,8 %, le taux d'emploi des jeunes et des seniors est quant à lui largement supérieur à la moyenne régionale. En 2022, la zone d'emploi enregistre le plus faible taux de chômage annuel moyen avec 5,8 %.

Plus de 90 % des emplois sont salariés. Le secteur de l'agriculture est surreprésenté (2,2 %), et la construction sensiblement supérieure à la moyenne régionale (6,5 %). Le tertiaire représente huit emplois salariés sur dix, avec une surreprésentation du domaine public par la présence de grands établissements publics. L'industrie quant à elle est peu implantée, et majoritairement représentée au travers de l'agro-alimentaire qui bénéficie d'un pôle d'excellence sur le territoire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	181 586	5 997 734	14
Densité de la population (hab./km ²)	127,6	188,6	14
Nombre d'actifs ayant un emploi	83 941	2 701 780	14
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,4%	60,7%	1
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	31,1%	27,9%	7
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	49,7%	45,4%	4
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	62,8%	56,9%	1
Taux de chômage annuel moyen	5,8%	8,8%	24

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	57 621	4%	10
Heures travaillées	91 667 444	4%	10
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 335	4%	7
dont accidents avec IPP	114	4%	12
Indice de fréquence	40,5	-	7
Taux de fréquence	25,5	-	6
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	155	4%	11
Indice de fréquence des TMS	2,4	-	13

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	7 889	319	40,4	5	34,8
Construction	5 201	332	63,8	7	57,5
Industrie	7 751	263	33,9	8	30,0
Services	36 772	1 421	38,6	8	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Arras
● Hauts-de-France

La zone d'emploi d'Arras présente un risque d'accidents du travail élevé, son indice de fréquence se situant au 7^e rang en 2021. Cette surexposition concerne les quatre grands secteurs d'activité, et de façon plus marquée le commerce et la construction. Néanmoins, le taux de gravité est à peine supérieur à l'indicateur régional du fait d'une durée moyenne d'arrêt moins longue. Dans la zone, les troubles musculosquelettiques sont légèrement moins fréquents qu'en région.

La zone d'emploi de Beauvais possède une légère densité de population, avec une population un peu plus âgée qu'en moyenne régionale. Sur la partie régionale, le taux d'emploi de la population des 15-64 ans s'établit à 64,5 %, soit le 2^e taux le plus important des Hauts-de-France. Cette spécificité s'observe quel que soit l'âge et le sexe, notamment chez les femmes. En 2022, le taux de chômage annuel moyen y est moindre qu'au niveau régional.

Parmi les personnes en emploi, 89,4 % sont salariées. Le secteur de l'industrie y est largement surreprésenté (18,9 %), avec une diversification des activités : industries alimentaires, fabrication de produits en caoutchouc et plastique, métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de matériels de transport. La zone ne présente que 73,9 % d'emplois salariés dans le tertiaire contre plus de 79 % dans la région, avec des niveaux moindres qu'en région autant dans le domaine tertiaire marchand que non marchand. Le commerce, l'administration publique et l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement sont les activités tertiaires dominantes.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	272 031	5 997 734	9
Densité de la population (hab./km ²)	99,4	188,6	17
Nombre d'actifs ayant un emploi	128 603	2 701 780	7
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,1%	60,7%	2
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	31,4%	27,9%	6
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	49,2%	45,4%	6
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,7%	56,9%	3
Taux de chômage annuel moyen	7,6%	8,8%	17

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	65 760	4%	7
Heures travaillées	105 076 614	4%	7
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 335	4%	7
dont accidents avec IPP	149	5%	7
Indice de fréquence	35,5	-	13
Taux de fréquence	22,2	-	11
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	163	4%	10
Indice de fréquence des TMS	2,2	-	17

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	10 175	348	34,2	14	34,8
Construction	5 751	270	46,9	22	57,5
Industrie	15 737	442	28,1	13	30,0
Services	34 089	1 275	37,4	10	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Beauvais
● Hauts-de-France

Environ 4 % des salariés du régime général se situent dans la zone d'emploi de Beauvais. Cette zone présente un risque d'accidents du travail proche de la moyenne régionale. Les accidents sont largement moins fréquents dans la construction. Par ailleurs, le taux de gravité de la zone est supérieur à l'indicateur régional, la zone présentant une durée des arrêts parmi les plus élevées de la région. Les troubles musculosquelettiques sont également un peu moins présents dans la zone.

La zone d'emploi de Berck possède une des plus faibles densités de population. Avec une population comptant un tiers de retraités, sa population y est plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans reste néanmoins supérieur à celui des Hauts-de-France, à l'exception des seniors. En 2022, la zone d'emploi de Berck compte parmi les taux de chômage les plus bas de la région avec 6,3 %.

Parmi les personnes en emploi, 86,3 % sont salariées. Le tertiaire représente trois emplois sur quatre : l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement, et les activités pour la santé humaine y sont largement surreprésentées (respectivement 13,1 % et 11 %) avec la présence notamment de grands établissements hospitaliers et médico-sociaux. Zone touristique régionale d'importance, les emplois dans l'hébergement et la restauration y sont également nombreux. L'industrie quant à elle se concentre dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, et la fabrication de matériel de transport. Enfin, le secteur agricole est deux fois important que dans le reste des Hauts-de-France (2,2 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	128 172	5 997 734	20
Densité de la population (hab./km ²)	85,0	188,6	20
Nombre d'actifs ayant un emploi	54 024	2 701 780	20
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,2%	60,7%	10
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	32,2%	27,9%	3
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,6%	45,4%	13
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,0%	56,9%	12
Taux de chômage annuel moyen	6,3%	8,8%	23

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	30 036	2%	20
Heures travaillées	48 641 997	2%	20
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 079	2%	20
dont accidents avec IPP	58	2%	18
Indice de fréquence	35,9	-	12
Taux de fréquence	22,2	-	12
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	129	3%	14
Indice de fréquence des TMS	3,8	-	4

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	4 740	130	27,4	22	34,8
Construction	2 569	178	69,3	2	57,5
Industrie	6 244	166	26,6	15	30,0
Services	16 441	605	36,8	12	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Berck
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Berck regroupe 2 % des salariés du régime général. En 2021, elle présente un niveau de risque d'accidents du travail identique à la région. Des disparités sont observées entre les grands secteurs d'activité, avec des accidents significativement plus fréquents qu'en moyenne dans la construction. Par ailleurs, une durée des arrêts plus longue engendre un taux de gravité supérieur à l'indicateur régional. Les cas de troubles musculosquelettiques sont parmi les plus fréquents de la région.

La zone d'emploi de Béthune possède une densité de population deux fois plus importante qu'en Hauts-de-France, avec une répartition de la population similaire à la moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est légèrement inférieur à celui de la région ; toutefois, les taux d'emploi des femmes et notamment des seniors y sont nettement inférieurs. En 2022, le taux de chômage annuel moyen figure parmi les taux moyens enregistrés dans les Hauts-de-France.

Plus de 90 % des emplois sont salariés. Le tertiaire ne concentre que sept emplois sur dix avec une sous-représentation du secteur marchand, face à une présence ancrée du tertiaire non marchand (respectivement 31,9 % et 41,6 %). L'industrie est également très présente avec près de deux postes sur dix, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique et la métallurgie. Le secteur agricole est quant à lui quasiment absent du territoire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	275 733	5 997 734	7
Densité de la population (hab./km ²)	364,7	188,6	6
Nombre d'actifs ayant un emploi	120 512	2 701 780	9
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,7%	60,7%	16
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,3%	27,9%	15
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	40,7%	45,4%	22
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,8%	56,9%	17
Taux de chômage annuel moyen	8,4%	8,8%	12

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	51 522	3%	13
Heures travaillées	82 817 580	3%	14
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 316	4%	9
dont accidents avec IPP	116	4%	11
Indice de fréquence	45,0	-	2
Taux de fréquence	28,0	-	2
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	209	5%	8
Indice de fréquence des TMS	3,5	-	5

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	8 293	360	43,4	4	34,8
Construction	5 663	417	73,6	1	57,5
Industrie	12 525	394	31,5	10	30,0
Services	25 032	1 145	45,7	2	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Béthune

● Hauts-de-France

Les salariés de la zone d'emploi de Béthune sont nettement plus exposés qu'en moyenne aux risques d'accidents du travail, leur fréquence ayant faiblement augmenté entre 2019 et 2021 contrairement au niveau régional. Ce constat s'explique par un risque d'accidents plus élevé qu'en moyenne, et en hausse dans les secteurs du commerce et de la construction. Le taux de gravité est impacté par cette sur-sinistralité et présente un niveau au-delà de l'indicateur régional. Le risque de troubles musculosquelettiques y est également plus important, avec des cas 1,4 fois plus fréquent que dans les Hauts-de-France.

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer présente une densité de population similaire au niveau régional, avec une population plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est proche de celui de la région, avec un taux supérieur chez les jeunes, à l'inverse des femmes et des seniors. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est moindre qu'au niveau régional.

Parmi les personnes en emploi, 89,4 % sont salariées. La répartition sectorielle est à l'image de la région, avec peu d'agriculture, une proportion dans la construction similaire au niveau régional (6,1 %) et trois-quarts des salariés dans le domaine tertiaire où l'attractivité touristique favorise notamment l'hôtellerie et la restauration. Premier port de pêche français en termes de tonnage, il concentre en un seul lieu toutes les activités de la filière halieutique. Outre ses 360 000 tonnes de produits de la mer traitées chaque année, sa logistique d'approvisionnement et de distribution, et son importante capacité d'entreposage font de Boulogne-sur-Mer une plateforme logistique agroalimentaire leader en Europe.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	164 978	5 997 734	17
Densité de la population (hab./km ²)	206,3	188,6	10
Nombre d'actifs ayant un emploi	72 800	2 701 780	17
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,1%	60,7%	15
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,6%	27,9%	10
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,4%	45,4%	14
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	55,5%	56,9%	15
Taux de chômage annuel moyen	8,1%	8,8%	15

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	44 241	3%	15
Heures travaillées	85 259 577	3%	13
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 746	3%	15
dont accidents avec IPP	98	3%	13
Indice de fréquence	39,5	-	10
Taux de fréquence	20,5	-	18
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	268	6%	5
Indice de fréquence des TMS	5,8	-	1

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	6 955	266	38,2	8	34,8
Construction	3 630	207	57,0	12	57,5
Industrie	8 183	318	38,9	4	30,0
Services	25 346	949	37,4	9	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Boulogne-sur-Mer
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer présente un risque d'accidents du travail plus important qu'en région. Ce constat est lié à une fréquence des accidents plus élevée dans l'industrie et le commerce. Ainsi, le taux de gravité de la zone est proche de l'indicateur régional. Avec une fréquence des troubles musculosquelettiques plus de deux fois supérieure à la région, Boulogne-sur-Mer devient en 2021 la zone d'emploi où ces pathologies sont les plus présentes au regard de son poids économique.

La zone d'emploi de Calais, plus jeune qu'en moyenne régionale, présente une densité de population importante. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est un des plus faibles de la région, spécifiquement celui des seniors. En 2022, le taux de chômage annuel moyen figure parmi les plus élevés des Hauts-de-France.

Plus de 90 % des emplois sont salariés. Les secteurs tertiaires du commerce, des transports et services divers (45,7 %) et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (39,3 %) sont bien plus présents que dans le reste de la région regroupant ainsi plus de huit salariés sur dix. Premier port français pour le trafic transmanche et premier port d'Europe continentale de voyageurs, le port de Calais est également au 4^e rang national pour le fret de marchandises ce qui conduit à un développement plus important des secteurs du transport et de la logistique. Ces activités induisent également de nombreux emplois intérimaires et dans les services aux entreprises. Avec seulement 9,4 % des emplois salariés de la zone, l'industrie quant à elle se concentre autour de la fabrication d'équipements électriques, tandis que le secteur agricole est très peu présent.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	143 683	5 997 734	19
Densité de la population (hab./km ²)	267,8	188,6	8
Nombre d'actifs ayant un emploi	63 844	2 701 780	19
Taux d'emploi des 15-64 ans	57,5%	60,7%	21
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,3%	27,9%	17
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	39,5%	45,4%	23
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	52,5%	56,9%	21
Taux de chômage annuel moyen	10,9%	8,8%	6

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	31 608	2%	19
Heures travaillées	52 184 891	2%	19
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 228	2%	18
dont accidents avec IPP	55	2%	19
Indice de fréquence	38,9	-	11
Taux de fréquence	23,5	-	10
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	148	3%	12
Indice de fréquence des TMS	4,1	-	2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	5 771	209	36,2	12	34,8
Construction	1 876	99	52,8	17	57,5
Industrie	3 526	96	27,2	14	30,0
Services	20 412	823	40,3	6	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Calais
● Hauts-de-France

Le risque d'accidents du travail de la zone d'emploi de Calais est supérieur à la moyenne régionale, avec une fréquence d'accidents plus importante dans le commerce et les services. Le taux de gravité figure parmi les plus élevés de la région, avec une durée des arrêts parmi les plus longues des Hauts-de-France. La fréquence des troubles musculosquelettiques occupe quant à elle le 2^e rang régional.

La zone d'emploi de Cambrai, particulièrement âgée, présente une densité de population similaire au niveau régional. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est légèrement inférieur à celui de la région, quel que soit le sexe et l'âge. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est au-delà du taux régional.

Plus de 89 % des emplois sont salariés. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction sont davantage représentés que dans le reste de la région. En dehors de l'industrie alimentaire et la fabrication de textiles – premiers employeurs industriels du territoire – la chimie se distingue également avec une proportion 2,5 fois plus importante que dans la région. Le tertiaire bien que moins représenté qu'ailleurs, comptabilise plus de sept emplois sur dix. Le secteur de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement se distingue notamment par son implantation notable sur le territoire (13,5 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	154 798	5 997 734	18
Densité de la population (hab./km ²)	174,8	188,6	11
Nombre d'actifs ayant un emploi	69 230	2 701 780	18
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,4%	60,7%	17
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,2%	27,9%	19
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,2%	45,4%	15
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	55,4%	56,9%	16
Taux de chômage annuel moyen	9,9%	8,8%	8

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	34 151	2%	17
Heures travaillées	55 395 844	2%	17
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 189	2%	19
dont accidents avec IPP	48	2%	20
Indice de fréquence	34,8	-	14
Taux de fréquence	21,5	-	14
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	86	2%	19
Indice de fréquence des TMS	2,4	-	14

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	5 785	167	28,9	20	34,8
Construction	3 075	172	55,9	13	57,5
Industrie	7 132	221	31,0	11	30,0
Services	18 159	629	34,6	18	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Cambrai
● Hauts-de-France

Les accidents du travail de la zone d'emploi de Cambrai sont un peu moins fréquents qu'en moyenne, en raison d'une situation nettement plus favorable dans le commerce, et dans une moindre mesure dans les services et l'industrie. Le taux de gravité est un peu plus faible qu'en région, la fréquence d'accidents étant plus faible, et la durée d'arrêt moins longue. Les troubles musculo-squelettiques sont quant à eux à peine moins fréquents qu'en Hauts-de-France.

La zone d'emploi de Château-Thierry est une des zones les plus faiblement peuplée de la région, avec une densité de population des plus basses. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est particulièrement important avec 4 points de plus qu'en Hauts-de-France, notamment chez les femmes et les seniors. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est dans la moyenne régionale.

Parmi les personnes en emploi, 85,6 % sont salariées. L'agriculture est particulièrement implantée (5,5 %), et diversifiée entre terres viticoles, grandes cultures de céréales et élevage. L'industrie est également plus représentée sur le territoire que dans le reste de la région, principalement dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques, et la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements. Le tertiaire quant à lui, ne représente que sept emplois sur dix, contre huit dans les Hauts-de-France. Seul le secteur du transport et entreposage, et les activités pour la santé humaine y sont surreprésentés.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	72 629	5 997 734	23
Densité de la population (hab./km ²)	59,3	188,6	23
Nombre d'actifs ayant un emploi	33 391	2 701 780	23
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,6%	60,7%	6
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	30,1%	27,9%	9
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	49,3%	45,4%	5
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,3%	56,9%	5
Taux de chômage annuel moyen	9,0%	8,8%	10

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ;
Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	12 940	1%	23
Heures travaillées	21 211 405	1%	23
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	556	1%	23
dont accidents avec IPP	19	1%	23
Indice de fréquence	43,0	-	4
Taux de fréquence	26,2	-	4
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	41	1%	23
Indice de fréquence des TMS	3,0	-	7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	2 222	102	45,9	1	34,8
Construction	1 210	70	57,9	10	57,5
Industrie	2 874	95	33,1	9	30,0
Services	6 631	289	43,6	3	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail
avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières
pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP
pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Château-Thierry

● Hauts-de-France

Château-Thierry fait partie des zones d'emploi de la région regroupant le moins d'emplois du régime général, avec cependant une fréquence d'accidents du travail parmi les plus élevées. Celle-ci est supérieure à la moyenne pour les quatre grands secteurs, notamment pour les services et le commerce. Le niveau du taux de gravité de la zone est nettement sous la moyenne régionale en 2021, la durée moyenne des arrêts figurant parmi les plus courtes de la région. La zone de Château-Thierry regroupe également de nombreux troubles musculosquelettiques au regard de son poids économique, mais avec une tendance à fluctuer du fait du faible poids économique de la zone.

La zone d'emploi de Compiègne présente une densité de population modérée. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est particulièrement important avec 4 points de plus qu'en Hauts-de-France, notamment chez les femmes et les seniors. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est en deçà du niveau régional.

Parmi les personnes en emploi, 90,8 % sont salariées. L'industrie est particulièrement présente (19,8 %) notamment dans le domaine chimique, et à un moindre niveau dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, et dans la métallurgie. Liées à ces secteurs productifs, les fonctions recherche-innovation sont fortement développées. Les activités tertiaires non marchandes telles l'enseignement, l'administration publique, la santé humaine et l'hébergement médico-social sont quant à elles peu installées sur le territoire, représentant à peine un emploi sur trois.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	200 792	5 997 734	13
Densité de la population (hab./km ²)	135,4	188,6	13
Nombre d'actifs ayant un emploi	93 699	2 701 780	13
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,8%	60,7%	4
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,5%	27,9%	11
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	49,7%	45,4%	3
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,5%	56,9%	4
Taux de chômage annuel moyen	7,6%	8,8%	17

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	56 044	4%	11
Heures travaillées	90 443 174	3%	12
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 797	3%	14
dont accidents avec IPP	127	4%	9
Indice de fréquence	32,1	-	20
Taux de fréquence	19,9	-	19
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	99	2%	16
Indice de fréquence des TMS	1,5	-	23

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	8 212	263	32,0	16	34,8
Construction	4 892	252	51,5	18	57,5
Industrie	12 663	292	23,1	22	30,0
Services	30 229	988	32,7	20	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Compiègne
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Compiègne regroupe plus de 56 000 salariés du régime général. Ceux-ci sont en moyenne moins fréquemment exposés aux risques d'accidents du travail, et cela dans les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce). Néanmoins, le taux de gravité est légèrement supérieur à l'indicateur régional, avec la durée moyenne d'arrêt à la suite d'un accident la plus longue de la région. Dans la zone, les troubles musculosquelettiques sont quant à eux parmi les moins présents.

La zone d'emploi de Creil est particulièrement jeune, avec une densité de population supérieure à la moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est largement supérieur à celui des Hauts-de-France avec 4 points supplémentaires, notamment chez les seniors où le taux d'emploi figure parmi les plus élevés. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est inférieur à celui de la région.

Parmi les personnes en emploi, 90 % sont salariées. Très peu sont employées dans le secteur agricole (0,6 %) et dans la construction (3,9 %), tandis que le secteur tertiaire est légèrement surreprésenté notamment dans le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, ainsi que dans l'administration publique et les activités pour la santé humaine. L'industrie quant à elle représente 15 % des emplois, à l'image de la région, avec une industrie chimique 2,5 fois plus importante que dans le reste de la région.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	301 790	5 997 734	6
Densité de la population (hab./km ²)	256,4	188,6	9
Nombre d'actifs ayant un emploi	140 525	2 701 780	6
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,7%	60,7%	5
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	31,7%	27,9%	5
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	50,0%	45,4%	2
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	60,9%	56,9%	6
Taux de chômage annuel moyen	7,4%	8,8%	20

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	65 258	4%	8
Heures travaillées	103 213 227	4%	8
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 266	4%	11
dont accidents avec IPP	159	5%	5
Indice de fréquence	34,7	-	15
Taux de fréquence	22,0	-	13
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	124	3%	15
Indice de fréquence des TMS	1,7	-	18

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	11 855	437	36,9	11	34,8
Construction	4 245	215	50,6	19	57,5
Industrie	12 050	296	24,6	21	30,0
Services	37 061	1 316	35,5	16	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Creil
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Creil présente une fréquence d'accidents du travail moins importante qu'en moyenne, notamment dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Malgré ce constat, le taux de gravité est légèrement supérieur à la moyenne régionale, la durée d'arrêt figurant parmi les plus longues des Hauts-de-France. Les troubles musculosquelettiques quant à eux sont moins fréquents qu'en région.

La zone d'emploi de Douai figure parmi les zones à la plus forte densité de population. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est nettement inférieur à celui des Hauts-de-France, quel que soit l'âge et le sexe. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est pour sa part au-delà du niveau régional.

Parmi les personnes en emploi, 91,7 % sont salariées. L'industrie est particulièrement implantée (15,9 %), notamment la fabrication de matériels de transport. En outre, l'industrie automobile étant le principal employeur industriel de la région, cela induit de nombreux emplois de sous-traitance dans la mécanique, le caoutchouc, le plastique et le verre. Le poids du secteur tertiaire est similaire à celui de la région, toutefois on comptabilise davantage d'emplois dans l'enseignement, l'administration publique et notamment l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement. L'agriculture quant à elle est quasiment absente du territoire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	244 080	5 997 734	12
Densité de la population (hab./km ²)	519,3	188,6	4
Nombre d'actifs ayant un emploi	105 781	2 701 780	11
Taux d'emploi des 15-64 ans	57,9%	60,7%	19
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,9%	27,9%	20
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	42,0%	45,4%	19
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,0%	56,9%	20
Taux de chômage annuel moyen	11,0%	8,8%	5

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	58 459	4%	9
Heures travaillées	92 376 853	4%	9
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 366	4%	6
dont accidents avec IPP	153	5%	6
Indice de fréquence	40,5	-	8
Taux de fréquence	25,6	-	5
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	176	4%	9
Indice de fréquence des TMS	2,6	-	10

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	6 886	256	37,2	9	34,8
Construction	3 837	247	64,4	6	57,5
Industrie	11 756	311	26,5	17	30,0
Services	35 980	1 552	43,1	4	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Douai
● Hauts-de-France

Sur la zone de Douai, les salariés du régime général sont surexposés au risque d'accidents du travail. Ce constat concerne en particulier la construction, les services et le commerce. Le taux de gravité en est impacté puisque son niveau est supérieur à l'indicateur régional, en partie dû au risque élevé d'accidents combiné à une durée d'arrêt un peu plus élevée qu'en moyenne. La situation est également moins favorable pour les troubles musculosquelettiques relativement plus fréquents qu'en région.

La zone d'emploi de Dunkerque présente une densité de population importante, avec une population plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est identique à celui des Hauts-de-France, à l'image de celui des femmes, tandis que le taux d'emploi des seniors y est 2,5 point inférieur avec une proportion de retraités importante. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est légèrement plus bas que celui de la région.

Parmi les personnes en emploi, 91,9 % sont salariées. La zone de Dunkerque avec son grand port maritime, figure parmi les zones les plus industrialisées de la région (20,8 %). Les secteurs de la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements, mais aussi les autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ainsi que la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution sont surreprésentées. Bien que le domaine tertiaire ne soit pas prédominant sur le territoire, l'administration publique, l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement ainsi que les autres activités de service emploient davantage que dans les Hauts-de-France.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	272 570	5 997 734	8
Densité de la population (hab./km ²)	274,8	188,6	7
Nombre d'actifs ayant un emploi	121 256	2 701 780	8
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,7%	60,7%	14
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,1%	27,9%	13
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	42,9%	45,4%	16
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	56,8%	56,9%	14
Taux de chômage annuel moyen	8,3%	8,8%	14

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	70 917	5%	6
Heures travaillées	116 510 572	5%	6
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 299	4%	10
dont accidents avec IPP	145	5%	8
Indice de fréquence	32,4	-	19
Taux de fréquence	19,7	-	20
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	230	5%	6
Indice de fréquence des TMS	2,3	-	15

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	12 235	345	28,2	21	34,8
Construction	6 266	302	48,2	21	57,5
Industrie	15 584	353	22,7	23	30,0
Services	36 823	1 299	35,3	17	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Dunkerque

● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Dunkerque s'avère moins exposée aux accidents du travail. Ce constat se vérifie pour les grands secteurs d'activité du commerce, de la construction et de l'industrie, dont les indicateurs de fréquence des accidents du travail sont parmi les plus faibles des Hauts-de-France. Les durées d'arrêt à la suite d'un accident sont toutefois les plus longues de la région, tirant le taux de gravité vers le haut bien qu'il demeure inférieur à l'indicateur moyen. En 2021, les troubles musculosquelettiques sont quant à eux un peu plus fréquents qu'en région.

La zone d'emploi de Laon présente la densité de population importante la plus faible de la région avec à peine 50 habitants au km². Plus rurale, elle présente une part importante d'ouvriers, employés et retraités. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est un des plus minimes, à l'image de celui des femmes et spécifiquement celui des seniors, taux le plus faible des Hauts-de-France. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est supérieur à la moyenne régionale.

Près de 90 % des emplois sont salariés. Laon étant préfecture de département, les secteurs de l'administration publique, santé humaine et hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement sont particulièrement présents (10 points de plus qu'en région). Les secteurs agricoles et de la construction sont également plus implantés au détriment du secteur tertiaire marchand (33,3 %) et notamment de l'industrie. Toutefois, l'industrie agroalimentaire reste la principale activité industrielle du territoire avec un pôle de compétitivité « Industries et agro ressources », et les transports routiers restent un secteur dominant grâce aux nombreux axes de communication. Laon bénéficie du « Pacte pour la réussite de la Sambre – Avesnois – Thiérache » visant à combattre les fractures territoriales, à soutenir le développement du territoire et à valoriser ses richesses.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	391 020	5 997 734	4
Densité de la population (hab./km ²)	50,5	188,6	24
Nombre d'actifs ayant un emploi	166 746	2 701 780	5
Taux d'emploi des 15-64 ans	56,1%	60,7%	23
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,3%	27,9%	16
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	38,6%	45,4%	24
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	50,8%	56,9%	23
Taux de chômage annuel moyen	10,1%	8,8%	7

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	21 308	1%	21
Heures travaillées	34 444 719	1%	21
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	865	2%	21
dont accidents avec IPP	31	1%	21
Indice de fréquence	40,6	-	6
Taux de fréquence	25,1	-	8
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	42	1%	22
Indice de fréquence des TMS	1,6	-	21

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	2 959	96	32,4	15	34,8
Construction	2 563	162	63,2	8	57,5
Industrie	2 744	126	45,9	2	30,0
Services	13 041	481	36,9	11	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Laon
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Laon ne regroupe qu'un peu plus d'1 % des emplois du régime général. Les accidents du travail y sont plus présents qu'en moyenne, avec des indicateurs de fréquence plus élevés dans l'industrie et la construction, et dans une moindre mesure dans les services. Le taux de gravité est bien plus faible qu'en moyenne, la surexposition aux accidents du travail étant compensée par la durée des arrêts la plus faible de la région. Les troubles musculosquelettiques sont quant à eux parmi les moins fréquents des Hauts-de-France.

La zone d'emploi de Lens, faiblement peuplée, est la 2^e plus dense des Hauts-de-France. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est au-delà du taux régional, quel que soit le sexe et l'âge. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est quant à lui au-delà du taux moyen régional.

Parmi les personnes en emploi, 92,6 % sont salariées. Les secteurs du commerce, des transports et services divers (43,7 %), et notamment la construction (7,3 %) sont surreprésentés au détriment de l'agriculture quasiment inexistante sur le territoire. La fabrication de matériels de transport se démarque dans cette zone peu industrialisée, et la présence du pôle d'excellence Euralogistic est un atout pour la zone. Depuis 2017, l'« Engagement pour le renouveau du bassin minier » vise à transformer durablement la zone en termes de logements et écoconstruction, patrimoine, transports et attractivité économique.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	104 902	5 997 734	21
Densité de la population (hab./km ²)	968,3	188,6	2
Nombre d'actifs ayant un emploi	46 944	2 701 780	21
Taux d'emploi des 15-64 ans	61,6%	60,7%	12
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,3%	27,9%	12
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	45,9%	45,4%	10
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,5%	56,9%	9
Taux de chômage annuel moyen	9,4%	8,8%	9

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ;
Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	93 581	6%	5
Heures travaillées	155 761 348	6%	4
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	5 086	9%	2
dont accidents avec IPP	263	8%	2
Indice de fréquence	54,3	-	1
Taux de fréquence	32,7	-	1
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	420	10%	2
Indice de fréquence des TMS	3,9	-	3

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	14 235	642	45,1	2	34,8
Construction	9 772	658	67,3	3	57,5
Industrie	13 540	467	34,5	7	30,0
Services	56 030	3 319	59,2	1	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Lens
● Hauts-de-France

Avec plus de 54 cas pour 1 000 salariés, la zone d'emploi de Lens est la plus exposée aux accidents du travail. Les quatre grands secteurs d'activité sont surexposés comparativement à la moyenne constatée en Hauts-de-France, en particulier dans les services où la fréquence des accidents est la plus élevée de la région. La fréquence importante des sinistres ainsi qu'une durée des arrêts plus longue qu'en moyenne engendrent quant à eux le taux de gravité le plus important des Hauts-de-France. Par ailleurs, les troubles musculosquelettiques sont en 2021 1,6 fois plus présent qu'en région.

La zone d'emploi de Lille est la plus peuplée des Hauts-de-France, avec une densité de population 4,5 fois supérieure à la densité moyenne. La capitale régionale est la plus active, avec une forte proportion de cadres et de professions intermédiaires. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est important, avec des situations différentes selon l'âge : un très faible taux d'emploi chez les jeunes en raison d'une présence étudiante accrue, face aux taux d'emploi des seniors le plus élevé de la région. En 2022, le taux de chômage annuel moyen figure parmi les plus faibles des Hauts-de-France. Parmi les personnes en emploi, 91,4 % sont salariées. Le tertiaire représente 87,1 % des emplois salariés de la zone, soit 10 points de plus que dans le reste de la région, avec notamment une surreprésentation des activités informatiques et services d'information, des activités financières et d'assurance et des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques expliquée par la présence de nombreux sièges sociaux, services financiers... et la présence de trois pôles de compétitivité sur les matériaux et chimie verte, santé alimentation et commerce distribution. A contrario, le secteur agricole est quasiment absent du territoire, et l'industrie peu représentée (7,4 % soit deux fois moins qu'en hauts-de-France). Les emplois industriels se concentrent sur l'industrie alimentaire, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ainsi que les autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	933 517	5 997 734	1
Densité de la population (hab./km ²)	819,0	188,6	3
Nombre d'actifs ayant un emploi	449 625	2 701 780	1
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,1%	60,7%	7
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,2%	27,9%	21
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	51,9%	45,4%	1
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	60,7%	56,9%	7
Taux de chômage annuel moyen	6,7%	8,8%	22

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	375 110	25%	1
Heures travaillées	624 996 077	24%	1
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	11 326	20%	1
dont accidents avec IPP	686	22%	1
Indice de fréquence	30,2	-	22
Taux de fréquence	18,1	-	23
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	733	17%	1
Indice de fréquence des TMS	1,7	-	19

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	58 451	1 809	30,9	17	34,8
Construction	24 350	1 320	54,2	15	57,5
Industrie	29 909	1 091	36,5	5	30,0
Services	262 029	7 103	27,1	24	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Lille
● Hauts-de-France

Lille est la première zone d'emploi de la région en nombre de salariés du régime général. Elle présente une fréquence d'accidents du travail parmi les plus faibles des Hauts-de-France. Seule l'industrie présente une surexposition aux accidents, les secteurs de la construction, du commerce et des services ayant des indicateurs plus faibles qu'en moyenne régionale. Le taux de gravité est assez faible du fait de sinistres relativement peu fréquents. Bien qu'elles soient les plus nombreuses dans la zone, les maladies professionnelles sont pour leur part peu fréquentes au regard du poids économique du territoire.

La zone d'emploi de Maubeuge est un territoire modérément dense, avec une forte part d'ouvriers et de retraités. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est le plus faible des Hauts-de-France, spécifiquement chez les femmes où il reste en deçà des 50 %. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est le plus fort de la région atteignant 11,9 %.

Près de 90 % des emplois sont salariés. L'industrie est fortement implantée (deux emplois sur dix), avec une activité concentrée sur la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements 2,5 fois plus présente que dans le reste de la région au travers du pôle d'excellence régionale mécanique. La fabrication de matériels de transport et l'industrie agroalimentaire sont également surreprésentées. L'enseignement, les activités pour la santé humaine et l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement sont particulièrement développées, au détriment des autres spécificités marchandes bien en deçà du niveau régional.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	246 038	5 997 734	11
Densité de la population (hab./km ²)	113,1	188,6	15
Nombre d'actifs ayant un emploi	103 662	2 701 780	12
Taux d'emploi des 15-64 ans	54,6%	60,7%	24
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,5%	27,9%	23
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	40,8%	45,4%	21
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	49,4%	56,9%	24
Taux de chômage annuel moyen	11,9%	8,8%	1

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	49 307	3%	14
Heures travaillées	77 732 907	3%	15
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 637	3%	16
dont accidents avec IPP	84	3%	14
Indice de fréquence	33,2	-	18
Taux de fréquence	21,1	-	15
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	96	2%	17
Indice de fréquence des TMS	1,6	-	22

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	6 147	227	36,9	10	34,8
Construction	3 458	185	53,5	16	57,5
Industrie	13 796	365	26,5	16	30,0
Services	25 903	859	33,2	19	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Maubeuge

● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Maubeuge est marquée par une fréquence d'accidents du travail moins élevée qu'en région, ceci notamment pour l'industrie, la construction et les services. Ainsi le moindre risque d'accidents engendre un taux de gravité plus faible qu'en Hauts-de-France. En 2021, les troubles musculosquelettiques sont pour leur part moins présents au regard de la situation régionale.

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing possède la densité de population la plus forte des Hauts-de-France, soit 13 fois plus importante que la moyenne régionale. Particulièrement peuplée, il s'agit d'une zone très active. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans figure parmi les plus faibles, notamment chez les jeunes où le taux d'emploi est le plus bas de la région ; seul celui des seniors dépasse sensiblement la moyenne. En 2022, le taux de chômage annuel moyen reste élevé.

Plus de 90 % des emplois sont salariés. Le secteur du commerce, des transports et services divers est surreprésenté (près d'un emploi sur deux), notamment dans le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ainsi que les activités financières et d'assurance, au détriment du secteur tertiaire non marchand telles l'administration publique et les activités pour la santé humaine. Très peu agricole, la zone de Roubaix-Tourcoing est également moins industrialisée que le reste de la région, avec une industrie principalement concentrée autour de la fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	411 405	5 997 734	2
Densité de la population (hab./km ²)	2 442,4	188,6	1
Nombre d'actifs ayant un emploi	181 583	2 701 780	2
Taux d'emploi des 15-64 ans	57,8%	60,7%	20
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	24,4%	27,9%	24
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	47,1%	45,4%	9
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,3%	56,9%	18
Taux de chômage annuel moyen	11,2%	8,8%	4

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	96 024	6%	4
Heures travaillées	153 605 736	6%	5
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 802	7%	3
dont accidents avec IPP	230	7%	3
Indice de fréquence	39,6	-	9
Taux de fréquence	24,8	-	9
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	318	7%	3
Indice de fréquence des TMS	3,1	-	6

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	17 919	710	39,6	6	34,8
Construction	6 431	432	67,2	4	57,5
Industrie	14 717	598	40,6	3	30,0
Services	56 956	2 064	36,2	14	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Roubaix-Tourcoing
● Hauts-de-France

Roubaix-Tourcoing est la 4^e zone d'emploi de la région comptabilisant le plus de salariés du régime général. Elle présente une surexposition au risque d'accidents du travail, plus marquée dans le commerce, l'industrie et la construction. Cette fréquence élevée d'accidents tire le taux de gravité vers le haut avec un niveau légèrement plus élevé qu'en moyenne régionale. En 2021, les troubles musculosquelettiques sont également plus fréquents qu'en Hauts-de-France.

La zone d'emploi de Saint-Omer possède une densité de population modérée, avec une forte part d'ouvriers et de retraités. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est supérieur à la moyenne régionale, notamment chez les jeunes tandis qu'il est plutôt bas chez les seniors. En 2022, le taux de chômage annuel moyen figure parmi les plus faibles des Hauts-de-France.

Parmi les personnes en emploi, près de 90 % sont salariées. Légèrement plus agricole, Saint-Omer reste surtout plus industrialisée que le reste de la région (19,5 %). Les activités industrielles se concentrent principalement sur la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques et le travail du bois, industries du papier et imprimerie. Le secteur tertiaire est moins présent, qu'il s'agisse du secteur marchand ou non marchand. Seuls de rares secteurs sont plus implantés que dans la région : le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	172 402	5 997 734	15
Densité de la population (hab./km ²)	153,7	188,6	12
Nombre d'actifs ayant un emploi	77 417	2 701 780	16
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,6%	60,7%	8
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	32,2%	27,9%	4
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,7%	45,4%	12
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	57,9%	56,9%	13
Taux de chômage annuel moyen	7,4%	8,8%	20

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	43 467	3%	16
Heures travaillées	71 418 563	3%	16
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 818	3%	13
dont accidents avec IPP	82	3%	15
Indice de fréquence	41,8	-	5
Taux de fréquence	25,5	-	7
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	140	3%	13
Indice de fréquence des TMS	2,9	-	8

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	7 664	341	44,5	3	34,8
Construction	3 573	238	66,6	5	57,5
Industrie	11 821	424	35,9	6	30,0
Services	20 384	813	39,9	7	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Saint-Omer
● Hauts-de-France

La zone de Saint-Omer présente une fréquence d'accidents du travail plus élevée qu'en moyenne régionale. Le risque d'accidents s'avère plus important, quel que soit le secteur d'activité. Cette fréquence élevée d'accidents tire le taux de gravité vers le haut avec un niveau légèrement plus élevé qu'en région. Avec 2,9 cas pour 1 000 salariés, les troubles musculosquelettiques y sont également plus présents qu'en Hauts-de-France.

La zone d'emploi de Saint-Quentin est un territoire légèrement dense à l'échelle des Hauts-de-France, avec une population particulièrement âgée. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est inférieur à la moyenne régionale, excepté chez les jeunes. En 2022, le taux de chômage annuel moyen figure quant à lui parmi les plus forts des Hauts-de-France.

Parmi les personnes en emploi, plus de 90 % sont salariées. Plus agricole que le reste de la région, Saint-Quentin est également plus industrialisée (18,5 %). Autrefois dotée d'une industrie textile forte, le territoire bénéficie aujourd'hui d'un secteur industriel diversifié : l'agroalimentaire, la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements, l'industrie chimique, la fabrication textile... Dans le tertiaire, moins implanté qu'en région, seuls de rares secteurs sont surreprésentés : l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement, les activités pour la santé humaine et le domaine du transport et entreposage.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	250 551	5 997 734	10
Densité de la population (hab./km ²)	95,3	188,6	18
Nombre d'actifs ayant un emploi	108 128	2 701 780	10
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,3%	60,7%	18
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,4%	27,9%	14
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	42,6%	45,4%	17
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,1%	56,9%	19
Taux de chômage annuel moyen	11,3%	8,8%	3

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	55 228	4%	12
Heures travaillées	90 720 530	4%	11
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 901	3%	12
dont accidents avec IPP	78	3%	16
Indice de fréquence	34,4	-	16
Taux de fréquence	21,0	-	16
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	96	2%	17
Indice de fréquence des TMS	1,5	-	24

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	8 741	270	30,9	18	34,8
Construction	3 835	210	54,8	14	57,5
Industrie	13 286	348	26,2	19	30,0
Services	29 363	1 072	36,5	13	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Saint-Quentin
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Saint-Quentin présente une exposition aux accidents du travail plus faible qu'en région. La fréquence d'accidents s'avère moins élevée pour trois des quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce), et légèrement plus importante qu'en moyenne dans les services. De ce fait, le taux de gravité est inférieur à celui constaté en région, d'autant que les arrêts sont significativement plus courts. L'indice de gravité figure parmi les plus faibles de la région, révélant peu d'accidents avec incapacité permanente. En 2021, c'est sur la zone de Saint-Quentin que les troubles musculosquelettiques sont les moins présents.

La zone d'emploi de Soissons constituée de nombreuses communes rurales, est peu densément peuplée. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans figure parmi les plus élevés des Hauts-de-France, spécifiquement chez les femmes. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est sensiblement égal au taux régional.

Parmi les personnes en emploi, 89,3 % sont salariées. Plus agricole que le reste de la région avec une culture développée, le territoire est cependant moins industrialisé à l'exception de l'industrie agroalimentaire. Le tertiaire représente environ huit postes sur dix. Bien que concentrés sur certains secteurs, les emplois dans le commerce, le transport et entreposage ainsi que les services administratifs sont les seuls surreprésentés par rapport aux Hauts-de-France.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	167 430	5 997 734	16
Densité de la population (hab./km ²)	84,0	188,6	21
Nombre d'actifs ayant un emploi	78 198	2 701 780	15
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,0%	60,7%	3
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	30,6%	27,9%	8
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	48,9%	45,4%	7
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,8%	56,9%	2
Taux de chômage annuel moyen	8,4%	8,8%	12

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	34 005	2%	18
Heures travaillées	54 391 780	2%	18
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 518	3%	17
dont accidents avec IPP	72	2%	17
Indice de fréquence	44,6	-	3
Taux de fréquence	27,9	-	3
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	81	2%	20
Indice de fréquence des TMS	2,2	-	16

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	6 613	262	39,6	7	34,8
Construction	2 625	163	62,1	9	57,5
Industrie	5 158	278	53,9	1	30,0
Services	19 597	816	41,6	5	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Soissons

● Hauts-de-France

Soissons se situe parmi les zones d'emploi aux plus fortes fréquences d'accidents du travail. Les quatre grands secteurs d'activité sont concernés par cette surexposition (industrie, commerce, services, construction), avec l'indice de fréquence industriel le plus élevé de la région. Le taux de gravité est un peu au-delà de l'indicateur régional, la durée d'arrêt nettement plus faible dans la zone compensant la fréquence élevée d'accidents. Les troubles musculosquelettiques sont quant à eux moins fréquents qu'en région.

La zone d'emploi de Valenciennes fortement peuplée, est 2,5 fois plus dense que la moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans figure parmi les plus faibles des Hauts-de-France, quel que soit le sexe et l'âge. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est quant à lui le plus important de la région avec 11,9 %.

Parmi les personnes en emploi, 91,8 % sont salariées. La zone se place au premier rang régional en termes d'emplois industriels (20,4 %) : la présence d'un pôle de compétitivité lié aux transports, et de pôles d'excellence dans l'automobile et le ferroviaire renforcent notamment cette orientation industrielle. Bien que moindre qu'en moyenne régionale, le tertiaire reste le secteur le plus employeur, avec une surreprésentation de l'enseignement, des activités pour la santé humaine et de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement. L'agriculture quant à elle est quasiment absente du territoire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	391 606	5 997 734	3
Densité de la population (hab./km ²)	430,9	188,6	5
Nombre d'actifs ayant un emploi	169 914	2 701 780	4
Taux d'emploi des 15-64 ans	56,6%	60,7%	22
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,6%	27,9%	22
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	41,3%	45,4%	20
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	52,1%	56,9%	22
Taux de chômage annuel moyen	11,9%	8,8%	1

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	99 016	7%	3
Heures travaillées	160 692 662	6%	3
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 323	6%	4
dont accidents avec IPP	195	6%	4
Indice de fréquence	33,6	-	17
Taux de fréquence	20,7	-	17
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	298	7%	4
Indice de fréquence des TMS	2,5	-	12

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	13 063	450	34,4	13	34,8
Construction	6 529	375	57,4	11	57,5
Industrie	26 483	585	22,1	24	30,0
Services	52 934	1 913	36,1	15	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● Valenciennes
● Hauts-de-France

Valenciennes est la 3^e zone d'emploi de la région en termes d'effectifs salariés du régime général. Elle présente un niveau de risque d'accidents du travail plus faible qu'en région, notamment dû à la plus faible fréquence d'accidents dans l'industrie. Le taux de gravité est légèrement inférieur à l'indicateur régional, les accidents du travail étant peu fréquents et les arrêts un peu plus longs qu'en moyenne. Par ailleurs, les troubles musculosquelettiques sont aussi fréquents qu'en Hauts-de-France.

La zone d'emploi de La Vallée de la Bresle-Vimeu possède une faible densité de population. Sur la partie régionale, le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est supérieur à la moyenne régionale, spécifiquement chez les jeunes qui possède le taux d'emploi le plus élevé. En 2022, le taux de chômage annuel moyen est en deçà de la moyenne régionale.

Parmi les personnes en emploi, près de 91 % sont salariées. L'industrie est particulièrement ancrée sur la zone, avec une personne sur deux employées dans le secteur industriel. Le territoire est spécialisé dans la serrurerie, la robinetterie et le flaconnage de luxe. Élevé au premier rang mondial, cette spécificité est une tradition remontant au Moyen-âge. La fabrication d'articles en caoutchouc est également une activité fortement développée dans la Vallée de la Bresle-Vimeu. Dans la partie régionale, on comptabilise peu d'emplois dans le secteur tertiaire, à peine 48 %. Se distinguent uniquement les activités administratives et de soutien, légèrement plus présentes qu'en Hauts-de-France.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	37 035	5 997 734	24
Densité de la population (hab./km ²)	91,7	188,6	19
Nombre d'actifs ayant un emploi	15 994	2 701 780	24
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,3%	60,7%	9
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	35,5%	27,9%	1
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	42,1%	45,4%	18
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,2%	56,9%	10
Taux de chômage annuel moyen	7,9%	8,8%	16

Sources : Insee, Recensement de la population 2020, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2022

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang*
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	10 408	1%	24
Heures travaillées	17 430 043	1%	24
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	311	1%	24
dont accidents avec IPP	12	0%	24
Indice de fréquence	29,9	-	23
Taux de fréquence	178	-	24
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	29	1%	24
Indice de fréquence des TMS	2,6	-	11

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang*	Indice de fréquence régional
Commerce	1 310	32	24,4	24	34,8
Construction	443	19	42,9	23	57,5
Industrie	5 582	161	28,8	12	30,0
Services	3 073	99	32,2	21	35,2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 5

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

Figure 6

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2021

● La Vallée de la Bresle-Vimeu
● Hauts-de-France

La Vallée de la Bresle-Vimeu regroupe le moins de salariés de la région, avec le plus faible volume d'accidents du travail. Une fois rapporté à l'effectif salarié, il apparaît que cette zone est très peu exposée au risque d'accidents. Ce constat est lié à la faible fréquence d'accidents dans les quatre grands secteurs d'activité, en particulier dans le commerce et la construction. Le taux de gravité est également le plus faible de la région, la fréquence peu importante des accidents étant cumulée à une durée d'arrêt parmi les plus courtes. L'indice de gravité, très faible en 2021, signale peu de cas d'accidents du travail avec un taux d'incapacité permanente, mais cet indicateur fluctue beaucoup du fait du faible poids économique de la zone. Les maladies professionnelles sont quant à elles à peine plus présentes qu'en Hauts-de-France.

LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



1 AISMT
Association Interprofessionnelle des Services Médicaux du Travail
1461 avenue du Cateau - Place Santos Dumont
CS 50182 - 59404 CAMBRAI Cedex
Tél. 03 27 72 63 63
www.aismtcal.com

2 AISTV*
Association Inter-Entreprises pour la Santé au Travail du Vimeu
11 rue Chevalier de la Barre
BP 80011 - 80520 WOINCOURT
Tél. 03 22 60 21 69
aistv@vimeu.fr

3 ASMIS*
Association pour les Services Médicaux Interentreprises du Département de la Somme
77 rue Debaussaux
CS 60132 - 80001 AMIENS Cedex 1
Tél. 03 22 54 58 00
www.asmis.net

4 AST*
Action Santé Travail
174 route de Béthune
CS 20023 - 62160 AIX-NOULETTE
Tél. 03 21 18 42 00
www.actionsantetravail.fr

5 ASTAV*
Association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes
1, Avenue de l'Europe - 59880 SAINT-SAULVE
Tél. 03 27 46 19 24
www.astav.fr

6 ASTIL 62*
Association Santé Travail Interentreprises du Littoral 62
430 boulevard du Parc - CS 60094
62903 COQUELLES Cedex
Tél. 03 21 85 51 85
www.astil62.fr

7 CEDEST*
Centre pour le Développement Santé au Travail
4/12 rue Albert Thomas
59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
Tél. 03 28 24 98 98
www.cedest.net

8 GAS BTP*
Groupement d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région du Nord-Est
1 rue Emile Cazier - 51100 REIMS
Tél. 03 26 48 42 10
www.gasbtp.fr

9 MEDISIS*
Médecine du Travail Interprofessionnelle Service Interentreprises de Santé au Travail
240 avenue Marcel Dassault
BP 70803 - 60008 BEAUVAIS Cedex
Tél. 03 44 06 15 77
www.medisis.asso.fr

10 PRESOA-BTP*
ZA Bois de la Chocque
Rue Théodore Monod - 02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 60 52 48
www.mt02.org
52 avenue de Paris - 02200 SOISSONS
Tél. 03 23 76 44 44
www.sisat.org
8, rue Nicéphore Niepce
60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 38 51 90
www.smtvo.org

11 PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord*
Centre Vauban - 199/201 rue Colbert
Bâtiment Douai - CS 71365 - 59014 LILLE Cedex
Tél. 03 20 12 83 00
www.polesantetravail.fr

12 SIMUP
Service Interprofessionnel de Médecine du Travail des Unions Patronales d'Halluin, de Comines et de Wervicq
22 rue de Lille - 59250 HALLUIN
Tél. 03 20 94 12 54
www.simup.fr

13 SMIBTP*
Services Médicaux Interentreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Oise
240, avenue Marcel Dassault
60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 06 15 80

14 SMIN*
Service Médical Inter-entreprises de santé au travail de Noyon et de la région
Avenue Alsace-Lorraine
60400 NOYON
Tél. 03 44 09 87 50

15 SANTÉ AU TRAVAIL SAMBRE AVEUSNOIS*
24, rue Romain Duchâteau - 59720 LOUVROIL
Tél. 03 27 53 31 31
contact@st-sa.fr
www.sante-travail-sa.fr

* SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL
ADHÉRENTS À
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
HAUTS-DE-FRANCE

RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE

« LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE »

- Santé au travail : aide à domicile et hébergement médicalisé dans les Hauts-de-France, Février 2020.
- Synthèse de l'Atlas de la santé au travail 2018, Juillet 2019.
- La santé au travail des seniors en Nord - Pas-de-Calais : enjeux, constats et mesures de prévention, Mars 2016.
- Les 50 ans et plus au travail : enjeux, constats et mesures de prévention, Janvier 2016.
- Un tissu économique qui engendre plus de risques d'accidents du travail qu'en France, Juillet 2015.
- L'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail, n°12, Juin 2015.
- En 2013, des risques professionnels qui diminuent plus rapidement qu'en France, Avril 2015.
- Bilan des actions régionales sur le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique des salariés du régime général, n°9, Juillet 2013.
- Entretien et réparation de véhicules : constats et actions de prévention face au risque chimique, n°7, Octobre 2012.
- La grande distribution : santé des travailleurs, risques professionnels et actions de prévention en région Nord - Pas-de-Calais, n°6, Juin 2012.
- Structure des activités et fréquence des accidents du travail dans le Nord - Pas-de-Calais, n°5, Mars 2012.

LES CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail – Carsat Hauts-de-France

11, allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

Téléphone : 3679

<https://carsat-hdf.fr/>

<https://entreprendre-ensemble.info/>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Dreets Hauts-de-France

Les Arcades de Flandre, 70 rue Saint-Sauveur - BP 30502 - 59022 Lille Cedex

Téléphone : 03 20 96 48 60

<https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Institut de santé au travail du Nord de la France – ISTNF

235, avenue de la recherche - 59120 LOOS

Téléphone : 03 28 55 06 20

<http://www.istnf.fr/>

Mutualité sociale agricole – MSA Nord – Pas-de-Calais

Adresse postale : MSA Nord – Pas-de-Calais - CS 36 500 - 59716 Lille cedex 9

Siège social : 33, rue du Grand But - 59160 Capinghem

Téléphone : 03 20 00 20 00

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/>

Mutualité sociale agricole – MSA Picardie

6, rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES

Téléphone : 03 22 80 60 02

<https://picardie.msa.fr/>

Observatoire régional de la santé et du social – OR2S Picardie

Faculté de Médecine

3 rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1

Téléphone : 03 22 82 77 24

<http://www.or2s.fr/>

Pôle santé travail – PST Métropole Nord

Centre Vauban

199/201, rue Colbert - Bâtiment Douai - CS 71365 - 59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 20 12 83 00

<https://www.polesantetravail.fr/>

Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales – Urssaf Nord – Pas-de-Calais

293, avenue du Président Hoover - BP 20001 - 59032 Lille Cedex

<https://www.urssaf.fr/>

Université de Lille

Faculté de médecine Henri Warembourg

Pôle Formation, Avenue Eugène Avinée - 59120 Loos

Téléphone : 03 20 62 69 00

<http://www.univ-lille.fr/>

LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail – ANACT

<https://www.anact.fr>

Assurance maladie risques professionnels

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

Institut national de recherche et de sécurité – INRS

<http://www.inrs.fr>

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/>

Ministère de la santé et de la prévention

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/>

Évolution et relations en santé au travail – Observatoire Evrest

<http://evrest.istnf.fr>

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics – OPPBTP

<https://www.preventionbtp.fr/>

Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Les services de santé au travail des Hauts-de-France

<https://www.entrepriseetsante.com>

Directeur de la publication : Bruno Drolez

Directeur de la rédaction : Christophe Madika

COMITÉ DE RÉDACTION

Carsat Hauts-de-France : Letizia Chiarore

Dreets Hauts-de-France : Louise Obein

ISTNF : Mireille Surquin

MSA : Béatrice Dewaele, Véronique Guillotte

OR2S : Amandine Vassent

Pôle Santé Travail : Florian Tone

Université de Lille – CHU Lille : Ariane Leroyer

Urssaf : Sonia Rollot

N° ISSN : 2555-2635

La santé au travail dans les Hauts-de-France

ATLAS RÉGIONAL

FÉVRIER
2024



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

